

1992

Les vingt -cinq premières années de coopération entre la France et le Burundi (1963 - 1988)

Nimpagaritse, Déogratias

UB, FLSH

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1724>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

**LES VINGT- CINQ PREMIERES ANNEES
DE COOPERATION
ENTRE
LA FRANCE ET LE BURUNDI
(1963-1988)**

par

Déogratias NIMPAGARITSE

Sous la Direction du
Professeur Bonaventure BANDIRA

Mémoire présenté en vue
de l'obtention du grade
de Licencié en HISTOIRE

BUJUMBURA, Février 1992

DEDICACE

A mes parents pour l'essentiel de
ce que je suis,
A mes frères et soeurs pour votre
affection,
A tous mes sincères amis,

Je dédie ce mémoire.

AVANT - PROF'OS

Au terme de ce travail, il nous est agréable d'exprimer nos sentiments de gratitude envers les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Notre reconnaissance s'adresse plus particulièrement au professeur Bonaventure BANDIRA, qui malgré ses nombreuses obligations, a accepté de diriger ce mémoire avec attachement. Ses sages conseils, ses critiques et remarques nous ont été d'une grande utilité.

Nos remerciements s'adressent également aux professeurs de la Faculté des lettres et Sciences Humaines, spécialement ceux du département d'Histoire qui n'ont ménagé aucun effort pour inculquer en nous, non seulement le savoir scientifique, mais aussi le sens de l'honneur.

A Cyprien NIYUNGEKO et à Longin NTIRABAMPA, nous exprimons notre profonde satisfaction pour leur souci de toujours nous être utile.

Enfin à tous ceux qui nous ont, moralement soutenu et matériellement aidé, nous disons joyeusement merci.

Déogratias NIMPAGARITSE.-

INTRODUCTION GENERALE

"La vie internationale est, comme toute autre forme d'existence, la manifestation d'une série d'échanges dans un milieu donné. Ces échanges ne diffèrent pas, par leur contenu, de ceux qui se produisent à l'intérieur des sociétés étatiques : à travers les frontières, comme à l'intérieur des frontières, on échange des produits, des idées, voire des coups.

Ce qui fait l'intérêt de la vie internationale c'est le milieu particulier à l'intérieur duquel ces échanges se déroulent".

Jean MAYER

1. Intérêt du sujet

Pour l'historien, l'étude des faits et des décisions fait partie de ses occupations. Dans une première phase il établit les faits, recherche les décisions qui ont été prises, qui les a prises et dans quelles circonstances.

En second lieu, il lui faut expliquer tous ces faits déjà établis ou faire la suite des décisions dont il a déjà prouvé l'existence et c'est là un domaine infiniment complexe, mais beaucoup plus suggestif. Dépassant enfin l'étude événementielle, l'historien s'attache à expliquer les conséquences de faits afin d'en tirer les leçons pour l'avenir.

Notre travail n'est pas hors de cette complexité que comportent les décisions ou les faits établis par les pays en présence. L'essai que nous nous proposons de présenter à savoir "les vingt cinq premières années de coopération entre la France et le Burundi" a le but de rendre compte des résultats déjà obtenus au cours de cette "génération" de coopération bilatérale.

Y-a-t-il eu entre les intentions et les réalisations un plein ou certaines incohérences dues aux hommes, aux financements ou à l'inadéquation des projets ?

L'intérêt du présent travail est de mettre en relief les efforts que la France consacre au développement du Burundi.

Le Burundi tout comme les autres pays en voie de développement bénéficie des aides extérieures sous forme de dons ou de crédits pour réaliser ses plans quinquennaux de développement économique et social. Ces mêmes aides n'ont pas encore jusqu'aujourd'hui fait objet d'une étude systématique pour que l'on puisse au bout d'une évaluation, proposer de nouvelles éventualités de coopération intéressant les deux partenaires.

C'est dans ce souci également que nous avons souhaité ne pas nous borner, dans l'étude d'une coopération vieille de vingt cinq ans, au niveau seulement des accords et conventions ou des réunions mixtes sans évaluation aucune. Nous avons pensé qu'il serait préférable qu'elle fasse l'objet d'une étude systématique portant sur un certain nombre d'années.

2. Motivation du choix du sujet

La complexité des relations internationales (motifs avoués ou non) a fait de l'aide et de la coopération une polémique. La majorité y voit un moyen de réduire, à défaut de combler, les écarts entre pays développés et ceux en voie de développement. L'aide a été considérée également comme une façon camouflée d'assurer la domination impérialiste ou comme "une rigoureuse obligation afin que le système d'exploitation puisse se perpétuer sans trop de heurts, comme une stratégie de maintien systématique de la mendicité internationale, comme un moyen de maintenir le statu quo qui impose à la périphérie une spécialisation internationale inégale"¹

D'autres encore pensent qu'en plus de la réduction des écarts entre les riches et les pauvres, l'aide diminue le désordre grandissant du Tiers-monde.

Ces raisons sans convergences entre elles ont suscité en nous la curiosité de tenter une étude dans le domaine des relations entre les Nations pour lesquelles il y a un "aidé" et

¹ Fournid, G. Hudson, M, Samir A, Crise mondiale et aide internationale cité par NSABIMANA Véronique dans Essai d'analyse de la contribution de l'aide au développement dans le développement du Burundi 1978-1988, U.B., FSEA mémoire, 1981 p.12.

un "aidant". Ceci dans le but de nous rendre compte que les arguments avancés sont vrais ou pas ou s'il y a lieu de les nuancer.

Nous avons été encouragé par le fait qu'aujourd'hui l'histoire devient de plus en plus tribunaire de beaucoup d'autres disciplines dont l'économie, la Sociologie, les relations internationales et d'autres.

Toutefois le travail que nous entreprenons ne levera pas toute l'équivoque que le terme "aide" renferme. Seulement il montrera que la part du partenaire étranger, qu'elle soit "aide", "don" ou "prêt"... répond à un besoin national vital que son bénéficiaire se passerait très difficilement.

3. Délimitations chronologiques

Lorsqu'on se propose d'étudier, de décrire l'évolution des relations entre les Nations, il est nécessaire de définir les limites de temps entre lesquelles on entend la présenter c'est-à-dire fixer le point de départ de la période considérée et la date terminale.

En matière de relations internationales, le début ne pose pas beaucoup de problèmes. Les accords de coopération entre les pays ont un début, les premiers contacts qu'ils soient heureux ou malheureux (pour le cas des conquêtes coloniales) ont un commencement.

Pourtant il est beaucoup moins aisé de choisir la période terminale parce que ces mêmes relations ont des effets continus. Leurs aboutissements sont des phénomènes lointains dont les incidences deviennent perceptibles plus tard.

Pour le cas qui nous concerne, le début de la coopération entre le Burundi et la France date officiellement de 1963. C'est la limite inférieure de notre travail.

La limite supérieure aurait pu être aujourd'hui 1992 mais pour des raisons méthodologiques nous avons arrêté nos investigations à l'année 1988 avec le début du Vème plan quinquennal de développement économique et social du Burundi (1988-1993). C'est une limite sans valeur absolue parce que la coopération continue et son impact ne peut pas se mesurer pour une année fixe.

4. Les problèmes rencontrés

Les problèmes sont essentiellement d'ordre méthodologique. En effet le présent mémoire touche un domaine politique délicat qui est la coopération entre deux pays de niveaux de développement différents, où une partie de ce qui se fait n'est pas dit ou mis à la disposition du public. C'est pourquoi la documentation, surtout celle conservée dans les services de l'ambassade de France au Burundi, nous a fait cruellement défaut. Elle aurait pu nous être d'une très grande valeur. Tous les efforts tentés pour l'obtenir ont été vains. Nous le regrettons amèrement. Ce qui fait que dans ce travail nous pensons avoir réalisé ce qui était à la hauteur de la documentation disponible.

Le bilan dont il est question ici devait s'intéresser à une évaluation de tous les projets que la France finance. Mais l'ampleur de ce travail, le temps et les moyens qu'il aurait exigé, nous ont obligé à le restreindre à quelques domaines clés et d'émettre enfin des suggestions pour la coopération future des deux pays.

5. Les sources utilisées

Nous avons utilisé des sources écrites:

- * Les ouvrages généraux pour définir et situer le travail.
- * Les textes des accords et des conventions de coopération.

* Des mémoires et procès-verbaux des commissions mixtes Franco-Burundaises

* Des notes de suivi de ces mêmes réunions mixtes.

Ces sources sont intéressantes parce que inédites mais malheureusement elles sont rares.

Elles existent au Ministère des relations extérieures et de la coopération et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : direction des bourses d'études et de stages. Enfin les sources écrites de seconde main à savoir les mémoires, les articles et revues nous ont été d'une grande utilité.

6. Articulation du sujet

Elle est plus thématique que chronologique. Le premier chapitre est constitué par des essais des définitions pour mieux situer et mieux comprendre certains concepts. Il montre de façon générale l'évolution de la coopération et démontre que certains vocabulaires sont utilisés sciemment pour des raisons de convenance diplomatique alors que ethnologiquement ils ne signifient pas la même chose.

Ainsi on parle de coopération entre les Nations mais cette coopération peut nous amener à réfléchir sur la valeur des contreparties ou d'avantages réciproques, ce qui ne manquerait pas de gêner l'économiste ou le statisticien pendant que le diplomate s'y accomode avec tact.

En clair le premier chapitre concerne les définitions, les lignes générales et les raisons qui ont poussé le Burundi à chercher des partenaires étrangers pour son développement.

Le deuxième chapitre essaie d'inventorier tous les secteurs d'intervention de l'aide Française au Burundi.

Nous aurions aimé dépasser la pure énumération des domaines et faire aussi une évaluation quantitative mais en plus du caractère

économique qu'il revêt, les données chiffrées et l'étude sur terrain de tous les projets dépassent le cadre du présent mémoire.

Le concept d'évaluation quantitative appliqué à la coopération désigne toutes les méthodes et techniques susceptibles d'être employées pour mesurer l'adaptation des actions de coopération aux objectifs qui leur sont donnés, mesurer l'égalité des avantages retirés par les partenaires mais aussi la contribution de cette même coopération à la croissance et au développement des partenaires, et de façon particulière au moins développé parmi eux.

A ce niveau, le travail pose beaucoup de problèmes. Il suppose que les concepts aussi complexes que ceux du système international, de contrepartie ou de réciprocité soient élucidés et qu'une théorie cohérente du développement soit suffisamment maîtrisée.

Le troisième et dernier chapitre évalue qualitativement l'aide française au Burundi. Mais cette évaluation, pour des raisons citées, ne peut pas concerner tous les domaines. Les projets sont éparpillés sur tout le territoire et les visiter exigerait beaucoup de temps et de moyens. L'évaluation qualitative que nous nous proposons de faire concerne seulement certains secteurs qui ont pris le gros de l'aide et pour lesquels nous espérons avoir des données qui vont nous permettre de mieux les évaluer.

Le développement du monde rural où vivent 90% de la population Burundaise, l'enseignement et la formation ont rassemblé un grand pourcentage de l'aide. Ils sont aussi les secteurs pour lesquels les financements suffisent rarement, et où les aides extérieures sont toujours nécessaires.

CHAPITRE Ier: GENESE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.

A. Historique de l'aide et de coopération.

L'aide au développement est un des phénomènes visibles qui ont marqué la deuxième moitié du XXème siècle. Les premières manifestations remontent à l'époque des romains mais elle n'était pas à proprement parler de l'aide telle que nous la connaissons aujourd'hui, ne fût-ce que par son aspect juridique.

Les romains accordaient des dons et des subventions à leurs dépendants. Ils construisaient des routes, des canaux pour conduite d'eau ou des bâtiments pour l'Empire. Aujourd'hui tout cela est couvert par les termes infrastructures économique et sociale.

Au 15ème siècle, Christophe Colomb se faisait auprès d'Isabelle de Castille l'avocat de la mission civilisatrice de l'Espagne et de l'aide qu'elle devait apporter aux populations "découvertes" sur le nouveau continent.

Avant la colonisation, les missionnaires apportaient aux colonisés une assistance sociale (santé et enseignement des populations) à côté de l'évangélisation.

Viennent ensuite les puissances colonisatrices qui contribuèrent à la mise en place des écoles dans les colonies, des usines d'extraction, des maisons... même si tout cela avait pour première mission d'aider la métropole.

Après la colonisation, cette infrastructure est restée au service des colonisés. C'est après la deuxième guerre mondiale que l'aide a connu une organisation systématique. Aujourd'hui elle demeure la matière première de nombreux écrits et discours politiques. Plusieurs signes en témoignent. Des milliers d'hommes s'y consacrent, des administrations, des organisations tant

nationales qu'internationales se créent pour le gérer et les autorités religieuses font de l'aide leur devoir.

Pour l'opinion publique la notion d'aide a un contenu moral et affectif. Pour certains, l'aide est un abus de langage, un de ces mots du folklore des relations internationales contemporaines et plus encore, selon MYRDAL, "La diplomatie par terminologie"². D'autres vont jusqu'à dire qu'ils n'y voient que la poursuite des manoeuvres de corruption en usage depuis des siècles dans la diplomatie. Un certain nombre de pays en voie de développement refusent de reconnaître qu'ils en tirent profit et avancent plutôt qu'ils apportent plus d'avantages aux Pays développés.

Pour d'autres encore l'aide est impérative pour que les pays les moins avancés puissent sortir de leur marasme économique. Selon ces derniers, à un certain investissement en capital doit correspondre une augmentation donnée de la production donc - ils considèrent et à juste titre - que l'investissement est une des conditions de la croissance économique.

Sans trop nous perdre dans beaucoup d'approches ou chercher trop loin l'origine de la forme d'aide que nous connaissons aujourd'hui, l'aide en tant que programme date du Plan MARSCHALL quand il proposait la reconstruction de l'Europe devastée par la 2ème guerre mondiale.

Toutefois l'aide en tant que programme entre toutes les Nations, date de 1949 avec la tête des promoteurs comme HARRY.S. TRUMAN³. Il lança un programme qui est resté célèbre sous le nom

² Leopold GENICOT, Le XIII^e siècle Européen, Nouvelle Clio, Paris, P.U.F., 1968, page 174.

³ Homme politique Américain (1884-1972) qui a présidé durant la deuxième guerre mondiale, un comité de recherche pour la défense nationale. Il fut élu en 1944 Vice-Président de Roosevelt.

Tous les observateurs soulignent que le terme COOPERATION est ambiguë. Les praticiens eux vivent cette ambiguïté et s'accommodent tout en comprenant sa difficulté. Cette difficulté naît de l'écart entre les finalités théoriques et les objectifs pratiques que les partenaires en présence se proposent. Mais avant d'analyser les contours politiques et diplomatiques des concepts "coopération" et "aide", tentons d'abord de saisir ce qu'est un concept. Le concept est d'abord un instrument d'analyse dont il importe de préciser les caractères et la fonction. Ainsi il est un rassemblement de connaissances concrètes.

1. Le Concept de coopération et d'aide

B. Définition de quelques formes de coopération et d'aide

La même année, les Nations-Unies se sont attachées à préciser le programme élargi. Il s'agissait d'aider les pays insuffisamment développés à tirer partie des techniques modernes en leur permettant de se procurer le personnel, le matériel et les fournitures nécessaires au développement. L'accent était mis essentiellement sur la formation des experts et des techniciens étrangers et nationaux susceptibles d'aider les pays sous-développés à mettre en valeur les ressources humaines propres. C'est de là qu'ont pris naissance, et, de façon moderne, toutes les formes d'aides, de coopération et d'assistance que nous allons essayer de distinguer.

de "point IV". Il a introduit une dimension nouvelle dans la vie internationale en faisant de l'aide un véritable objectif de la politique extérieure. Progressivement l'aide au développement allait être reconnue comme une mode normale de relation entre pays souverains.

Dans l'oeuvre de Kant il est défini comme

"Une représentation générale de ce qui est connu à plusieurs objets, par conséquent une idée susceptible d'entrer dans celle de plusieurs choses différentes"⁵

Plus généralement le concept est présenté comme le symbole abstrait et général qui est la somme de toutes les connaissances que nous possédons sur une classe de choses ou d'être"⁶
L'épistémologie moderne ajoute à cette perspective abstraite une dimension historique qui voudrait que le concept soit sans cesse en construction, en transformation, en formation et en élargissement.

Au début d'une étude, le choix des vocabulaires et leurs définitions répondent aux soucis de la clarté du travail. Certes les termes choisis sont nécessairement chargés de valeurs mais le mieux est de réduire au minimum le préjugé scientifique qu'ils tendent à exprimer.

La coopération peut être ainsi définie comme

"Un mode de relations internationales qui implique la mise en oeuvre d'une politique (donc d'une stratégie) poursuivie pendant une certaine durée de temps et destinée à rendre plus intimes, grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales dans un ou

⁵ Guelfat Isaac, La coopération dans la science économique Préface de François PERROUX, Paris, P.U.F. institut d'étude et de Développement économique et social de l'Université de Paris, 1966, p. 15.

⁶ Le non Littérature Française de 1850 à nos jours (choix de thèmes). Les nouvelles éditions Africaines Dakar-Abidjan p. 321

Dans l'oeuvre de Kant il est défini comme

"Une représentation générale de ce qui est connu à plusieurs objets, par conséquent une idée susceptible d'entrer dans celle de plusieurs choses différentes"⁵

Plus généralement le concept est présenté comme le symbole abstrait et général qui est la somme de toutes les connaissances que nous possédons sur une classe de choses ou d'être"⁶

L'epistemologie moderne ajoute à cette perspective abstraite une dimension historique qui voudrait que le concept soit sans cesse en construction, en transformation, en formation et en élargissement.

Au début d'une étude, le choix des vocabulaires et leurs définitions répondent aux soucis de la clarté du travail. Certes les termes choisis sont nécessairement chargés de valeurs mais le mieux est de réduire au minimum le préjugé scientifique qu'ils tendent à exprimer.

La coopération peut être ainsi définie comme

"Un mode de relations internationales qui implique la mise en oeuvre d'une politique (donc d'une stratégie) poursuivie pendant une certaine durée de temps et destinée à rendre plus intimes, grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales dans un ou

⁵ Guelfat Isaac, La coopération dans la science économique Préface de François PERROUX, Paris, P.U.F. institut d'étude et du Développement économique et social de l'Université de Paris, 1966, p. 15.

⁶ Le non Littérature Française de 1850 à nos jours (choix de thèmes. Les nouvelles éditions Africaines Dakar-Abidjan p. 321

plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées"⁷

En effet, la coopération recouvre une série d'opérations. Ces dernières sont économiques, politiques sociales, culturelles et militaires. Tous les échanges entre pays, entre organismes mettent en évidence une certaine entente, une certaine conception globale de ce qu'ils vont faire; son intérêt, ses inconvénients, et ses avantages dans le court et le long terme. Le terme de coopération a vu au cours de l'histoire, son sens se réduire progressivement.

Aujourd'hui et de façon courante, son usage tend à se limiter aux rapports qui unissent les pays pauvres et ceux qui le sont moins et par conséquent qui aident les premiers.

Selon qu'elle unit deux pays ou des organismes, ou selon qu'elle est entre un pays et des pays ou organisme, la coopération peut être bilatérale ou multilatérale.

La notion d'aide, quant à elle, se prête à des divergences conceptuelles. Beaucoup d'auteurs ont tenté de la définir même si une définition qui soit acceptable par tous est difficile. Le terme "aide" est imprécis, il ne traduit pas nécessairement ce que l'utilisateur et le lecteur comprennent. Il sert à désigner dans les relations internationales, les activités les plus diverses; secours aux sinistrés, reconstruction économique, assistance militaire, utilisation du surplus à l'étranger...

⁷ P/F. Gouidec, Relations internationales, Montchretien, 1974, page 316, cité par Albert BOURGI in Politique Française de coopération en Afrique. Cas du Sénégal., Bibliothèque Africaine et Malgache, 1979 373 pages.

Les qualifications les plus variées lui ont été donnés; aide extérieure, aide étrangère, aide au tiers-monde, aide au développement, à la balance des paiements, aide publique, multilatérale, privée, aide bilatérale, aide alimentaire, militaire, technique...

Depuis la fin des empires coloniaux, l'aide a été centrée sur le développement du tiers-monde avec des connotations morales, économiques, politiques... qui embouillent les analyses et parfois passionnent les débats.

Pour le présent travail, nous avons jugé utile de donner la définition de Gérard Grellet qui nous a semblé être le condensé de beaucoup d'autres approches. Pour lui donc "l'on peut définir l'aide comme le transfert à des fins de développement, de ressources à titre gratuit ou à un prix inférieur à celui du marché entre pays de niveau de revenu différent"⁹

Cette définition de Gérard Grellet appelle quelques remarques :

- Le transfert doit être fait à des fins de développement. L'aide militaire ou des dons à des personnes privées ne doivent pas être comptabilisés sous forme d'aide.

- Le transfert d'aide doit être "hors marché"

L'abaissement des droits de douanes ou des quotas en faveur des exportations d'un pays peut représenter une source de revenus importante pour ce pays: elle ne saurait toutefois être pensée en terme d'aide. Les crédits à l'exportation sont considérés comme des opérations monétaires et bien souvent bonifiés par les pouvoirs publics : ils sont cependant pris comme des opérations commerciales.

⁹ G. Grellet, Structures et stratégies du développement économique Paris, P.U.F. page 424 cité par NSABIMANA Véronique dans: essais d'Analyse de la contribution de l'aide au développement dans le développement économique du Burundi 1978-1988, mémoire FSEA, p.15

L'aide est une notion vague parce qu'on l'assimile parfois à l'assistance ou à la coopération. Le terme "aide" a pu désigner tous les transferts de ressources des pays riches vers les pays pauvres incluant de facto aussi bien les investissements privés, les aides militaires que l'aide publique.

a). La coopération bilatérale et l'aide bilatérale.

Elles mettent deux partenaires en présence et sur un même pied d'égalité du moins juridiquement. Ils respectent mutuellement leur souveraineté. L'un de ces partenaires dispose le plus souvent des moyens techniques, humains et technologiques qui manquent à l'autre. Pour cela un transfert est organisé sous diverses formes et pour des périodes variables. Il est des usages diplomatiques qui veulent que les partenaires soient égaux; mènent des négociations autour d'une même table ronde en vue de certaines réalisations.

Dans tous les cas, on constate qu'il y a des bénéficiaires et des prestataires. Les buts visés par les prestataires sont multiples (politiques, économiques, sociaux et humanitaires). Le bénéficiaire les subit.

La première manifestation du donneur est de se rendre utile au partenaire qui reçoit et avec qui on entretient toute sorte de relations. Economiquement les deux partenaires veulent accroître leurs échanges en espérant qu'ils auront socialement contribué à bâtir des pays moins périlleux, où il y a diminution des disparités susceptibles de fomenter le désordre sous toutes les formes avec toutes les raisons.

Ce scénario peut caresser l'oeil d'un diplomate non avisé pendant qu'il blessera le statisticien et l'économiste qui en évalueront la portée.

L'énoncé fondamental de la souveraineté qui est l'égalité a subi des altérations au cours de l'Histoire. Être représenté et avoir à dire aux assemblées des Nations-Unies, ne pas vivre dans un pays où il y a superposition des lois, avoir des limites territoriales bien connues, disposer d'une armoirie et d'un drapeau national sont des signes que le pays n'est pas sous l'occupation étrangère mais ne suffisent pas pour affirmer réellement qu'il y a égalité et souveraineté. Disons modestement que les deux partenaires sont dans une complémentarité qui limitent plus ou moins étroitement pour l'un o'entre eux la marge de décisions et leurs efficacités.

Il y a beaucoup de contraintes et de déterminations qui font souvent que l'on ne réalise pas ce qu'on s'est promis de réaliser. Les faits visibles obligent à reconnaître que les objectifs sincèrement proclamés pour la plupart du temps sont rarement atteints.

Ce qui passe fréquemment dans le cadre de la coopération sont des valeurs, des styles de vies, des habitudes et des modes de consommations, des nécessités technologiques et des exigences économiques qui rendent les pays bénéficiaires dépendants du pays prestataire.

Ce dernier sait qu'il obtient des résultats qui servent sa politique : s'assurer des sympathies, répandre sa langue et sa culture, favoriser ses exportations, faire connaître ses techniques, garantir à son industrie des approvisionnements et débouchés...

L'aide bilatérale; elle est la forme d'aide qui s'effectue directement entre deux pays dans le cadre d'un accord général ou particulier librement négocié entre deux pays intéressés. Dans ce

cas chacun des deux partenaires choisit en toute connaissance de cause à qui il donne ou de qui il reçoit. Il le fait en fonction d'une option gouvernementale où de multiples critères entrent en ligne de compte : affinités politiques, culturelles, besoins techniques, aptitudes à la coopération, zones monétaires, souci de l'équilibre, nécessité économiques, stratégiques et autres... L'aide bilatérale implique toujours une option gouvernementale et un engagement politique plus ou moins intéressés, ce qui est différent de l'aide multilatérale. L'aide bilatérale a des contraintes mais à travers lesquelles tout se règle sans manifestation externe.

b) La coopération multilatérale et l'aide multilatérale.

La coopération multilatérale peut être définie comme l'action conjointe de plusieurs acteurs de la communauté internationale pour une oeuvre commune qui est le développement. Elle fait intervenir un pays qui entretient des relations avec un organisme ou simplement un groupe de pays et des groupes d'organismes.

En effet, cette forme de coopération se définit par opposition à la coopération bilatérale qui suppose comme nous l'avons déjà vu deux partenaires.

La coopération multilatérale est quelque peu différente de l'aide multilatérale parce que substantiellement l'aide suppose quelque fois un transfert-financier ou en nature - du plus riche vers le plus pauvre pour que ce dernier se tire dans cette situation malheureuse.

La coopération multilatérale cache cette vérité de dépendance et laisse voir - par le truchement des organisations internationales du système des Nations-unies - que les flux d'échanges vont dans tous les sens.

Pour les tenants de cette forme de coopération, les bénéficiaires sont épargnés de faire des achats dans les pays donateurs ou de se sentir exclusivement obligés politiquement et économiquement d'adopter des comportements complaisants.

L'aide multilatérale se fait généralement par le biais des organismes appartenant au système des Nations-Unies. Elle consiste au financement des projets de développement par le canal du fonds monétaire international (FM), du programme d'ajustement structurel, du fonds Européen de développement... Elle consiste aussi à donner des aides d'urgence suite à des catastrophes imprévisibles tels que les tremblements de terre, les famines causées par les inondations ou par la sécheresse.

Ces aides sont soit des vivres, soit des médicaments ou toute autre sorte de matériel qui répond aux besoins urgents. Signalons que toutes les formes d'aides (bilatérales et multilatérales) sont explicitement liées c'est-à-dire que les pays donateurs imposent directement ou indirectement des conditions aux bénéficiaires.

Toutefois l'aide bilatérale est plus liée que l'aide multilatérale et comporte, comme nous l'avons déjà souligné, des contraintes. Ces contraintes semblent se remarquer non pas comme une imposition de force mais plutôt comme le résultat d'un héritage historique ou naturelle.

c) Aide liée, aide non liée et types de liaisons

- L'aide liée : c'est celle qui empêche les pays bénéficiaires d'utiliser à leur gré l'aide qu'ils reçoivent. Par cette liaison comprenons l'ensemble des instructions formelles, informelles, directes ou indirectes pour lesquelles les pays dispensateurs

d'aide cherchent à récupérer d'une façon ou d'une autre ce qu'ils auraient donné. Ils interdisent aux pays bénéficiaires de s'adresser à d'autres pour certaines commandes avec cette même aide. Cette dernière peut-être financière, technique ou tout simplement en nature.

Aujourd'hui les accords bilatéraux entre les pays tendent à atténuer le poids de la liaison mais certaines de ses formes ne peuvent pas échapper à cette contrainte.

Les surplus alimentaires, l'envoi des médicaments ou des enseignants... sont liés par leur nature par exemple la nourriture donnée en cas de famine doit être mangée et non vendue. Aussi on ne peut pas refuser des médicaments ou les enseignants et demander à les échanger contre d'autres venant des pays tiers.

Toutefois, les pays donateurs maintiennent des restrictions en matière d'achat à cause des faiblesses structurelles ou temporaires de leur balance de paiements. Ainsi ils ont intérêt à lier leur aide pour relver effectivement leur déséquilibre. D'autres ont cru probablement efficace de gagner l'opinion publique et surtout les nationaux, au principe de l'aide si l'on montrait aux gens que l'aide permet de développer l'emploi, le commerce extérieur des pays donateurs.

Quand on donne une aide à un pays, on y envoie généralement des experts et ils diminuent quelque peu le chômage s'ils sont nombreux à être expatriés. Si ce n'est pas cela, les milieux d'affaires, et les syndicats n'accepteraient pas que leur pays fournissent une aide qui va servir à financer des commandes d'importation chez leurs concurrents étrangers.

Notons aussi que l'aide liée peut présenter quelques avantages. Si le fait de lier l'aide incite le pays donateur à accepter volontiers de prendre l'entière responsabilité de l'exécution de certains projets de développement ou l'utilisation complète de certains outils, en fournissant hommes et matériels, à ce moment l'aide permettrait que ces mêmes projets soient bien suivis pour honorer l'image du pays donateur.

Mais l'aide liée ne peut pas exister sans comporter des désavantages. Elle limite le libre jeu de la concurrence internationale et les avantages y relatifs sont quelque peu circonscrits dans un seul pays ou une seule zone. Seulement la diversification croissante des sources d'aide est un facteur de souplesse parce que les pays donateurs n'ont pas les mêmes exigences à l'endroit des aidés.

- Aide non liée. : c'est celle qui laisse la libre utilisation des fonds donnés par les pays tiers.

Les pays dispensateurs de l'aide n'exigent pas que le matériel ou tout autre achat effectué avec leur aide se fasse nécessairement chez eux. Le bénéficiaire a le libre choix du marché et du produit. Signalons que cette politique d'aide est rarement suivie par les Nations et les raisons qui militent pour cet état de choses sont nombreuses. Il est très difficile ici de dire qu'ils ont tort de lier leur aide parce que sans cela, les sources de cette même aide risqueraient de tarir.

- types de liaisons. Il existe plusieurs types de liaison d'aide:

* liaison à la source d'approvisionnement. Ici le pays donne l'aide pour acheter du matériel, par exemple, mais ces mêmes matériaux doivent être achetés chez le donateur.

* liaisons à des projets donnés. Les pays donnent l'aide mais exigent par exemple que soit mis sur pied une telle ou telle entreprise mais pas telle autre même si celle-ci coûte moins chère.

* liaisons aux produits. Elle consiste à s'approvisionner exclusivement chez le pays donateur alors qu'ailleurs les mêmes produits coûtent moins chers.

* liaison au transport. Les pays donnent du matériel mais les bénéficiaires se chargent de leur transport jusque chez eux en utilisant dans la mesure du possible le moyen de transport du pays donateur.

Dans la pratique toutes ces liaisons se combinent à des degrés divers suivant les pays qui aident et les stratégies envisagées.

Les pays socialistes liaient souvent leur aide à des fins de propagandes idéologiques tandis que les pays de l'Europe occidentale le font de façon implicite en essayant de jouer sur la qualité des produits ou en signant des accords de réciprocité avec les pays bénéficiaires. Dans les deux cas, le but inavoué est de mieux écouler leurs produits.

L'aide est aujourd'hui un facteur de liaison incontournable. Elle s'impose de plus en plus entre les pays pauvres et les pays riches.

Quels qu'en soient les motifs et les objectifs poursuivis, il y a actuellement une certaine obligation d'un dialogue entre riches et pauvres. Les pays pauvres prennent de plus en plus conscience de leur état de pauvreté. Ils élèvent de plus en plus le ton dans les forums internationaux d'où le "dialogue Nord-Sud" qui est un ensemble de négociations en cours ou en gestation.

entre pays industrialisés et ceux en voie de développement en vue de favoriser un nouvel ordre économique international.

Le dialogue Nord-Sud prend en compte les intérêts de tous pour parvenir à des compromis générateurs de progrès. Il se propose d'amener tous les partenaires intéressés à prendre conscience de leur coresponsabilité dans la résolution des problèmes considérables dont dépendent le progrès et la paix dans le monde.

d) Coopération technique, assistance technique et financière

- La coopération technique. Pour des raisons psychologiques et de convenance internationale, certains fournisseurs d'assistance technique ont cru utile à un certain moment de le désigner par un vocabulaire apparemment courtois de "coopération technique". Cela a été dû au fait qu'il ne fallait pas froisser les susceptibilités du pays naguère colonisé et parvenu depuis, à un degré plus ou moins poussé d'indépendance, où les nouveaux Etats sont tout particulièrement sensibles à tout ce qui, de près ou de loin, peut rappeler leur ancienne situation de dépendance. Elle implique que l'un donne et l'autre reçoit.

Donc débaptiser "assistance technique" pour la rebaptiser "coopération technique" est une attitude de complaisance. Pour des raisons de susceptibilités politiques, les Etats qui donnent l'assistance technique préfèrent parler de coopération technique même si la réalité porte sur la première appellation.

- L'assistance technique est différente de la coopération technique même si toute les deux visent le même objectif à savoir le progrès. Cet objectif est atteint par des moyens différents mais aussi conditionné par des situations différentes.

Dans l'assistance technique celui qui donne sait ou sait faire quelque chose que celui qui reçoit. il s'agit donc d'élever à ce point précis le second au niveau du premier. Dans la coopération technique les deux partenaires sont à égalité. Chacun d'eux sait ou sait faire une chose que l'autre ne sait pas. Il s'agit donc d'élever à un niveau supérieur le niveau commun des deux intéressés :

Dis-moi ce que tu sais, je te dirai ce que je sais et nous en saurons ainsi tous les deux davantage.

Donc une différence de taille entre l'assistance technique et la coopération technique. Nous verrons plus loin que l'assistance technique est différente de l'assistance financière. Pour qu'elle soit efficace, l'assistance technique doit être abordée avec honnêteté et réalisme au lieu d'être camouflée en coopération.

De là on comprendrait alors sans aucun complexe qu'avoir besoin d'assistance technique sur un problème donné ne signifie pas que l'on est moins intelligent ou moins "civilisé" que celui qui vous la donne.

Seulement cela signifie que par suite de beaucoup de circonstances d'ordre historique et géographique, certains pays ont été à même de développer certaines techniques, d'acquérir certaines connaissances ou expériences alors que d'autres n'ont pas fait autant.

Du reste le fait que ces pays assistés puissent acquérir, assimiler les connaissances les plus avancées défie certaines littératures qui qualifient les pays pauvres de posséder une certaine tare les empêchant de concevoir et partant de se développer.

- L'assistance technique. C'est l'ensemble des moyens, des méthodes que des pays ou des groupes de Pays mettent en oeuvre pour procurer à certains autres appelés "sous-développés", des connaissances ou des expériences qui leur font défaut dans des matières intéressant la mise en valeur de leurs ressources naturelles et en particulier l'utilisation optimale des possibilités d'investissement.

Les objectifs de l'assistance technique sont de deux ordres:

Elle a la mission d'assurer le bon fonctionnement des services pour lesquels elle fait montre de compétences mais aussi elle prépare en même temps sa propre relève.

Le premier de ces rôles c'est-à-dire assurer le bon fonctionnement de l'Entreprise est aisé pour les techniciens compétents. Il s'agit d'avoir la bonne volonté de travailler et de remplacer momentanément ce qui n'existe pas ou qui existe insuffisamment par ce qui existe ailleurs en suffisance.

Ici il peut s'agir de la formation en hommes ou le remplacement du matériel nouveau. Le travail de l'assistance technique devient délicat lorsque sous couvert de "techniques", des options politiques doivent être prises voir primées sur la mission manifestement convenue.

Le deuxième rôle de l'assistance technique qui est toujours de penser à sa relève par la formation des homologues nationaux est souvent méconnu, soit par la faute d'assistants désireux de demeurer indispensables pour conserver leur emploi, soit par celle des dirigeants du pays aidé lorsqu'ils redoutent la montée de leurs compatriotes dans les fonctions où ils sont capables de les défier. A ce moment les collaborateurs étrangers paraissent rassurants.

Parfois il arrive que les autochtones répugnent des fonctions qui, comme la médecine ou l'enseignement dans les régions rudes, préfèrent les laisser aux assistants étrangers. Ainsi l'assistance technique doit se ramener en dernière analyse à aider les pays moins avancés dans certains domaines, à se suffire eux-mêmes au bout d'une certaine période.

L'assistance technique n'est pas donnée en marchandises mais en connaissance intellectuelle, technique et en argent pour payer les assistants techniques rapatriés.

- L'assistance financière. Elle couvre l'ensemble des flux de capitaux en provenance des pays riches vers les pays qui le sont moins. Ces capitaux empruntent les canaux bilatéraux et multilatéraux.

En dépit des efforts accomplis par les organisations internationales, les Etats préfèrent encore individualiser leurs apports probablement dans l'espoir de susciter la reconnaissance des bénéficiaires plutôt que de fondre leurs crédits dans les masses "anonymes" dont disposent librement les organismes internationaux.

L'assistance financière intervient dans les plans de développement et dans les dépenses publiques courantes. L'argent est la clef du développement. Ce développement exige des investissements importants dont la source majeure est l'épargne privée qui fait défaut dans le P.V.D.

2. Le concept de sous-développement

Comme nous avons vu déjà que le terme "aide" renferme beaucoup de significations, il est nécessaire maintenant d'entamer une réflexion sur le "sous-développement".

Le terme "sous-développement" est depuis un certain nombre d'années en concurrence avec plusieurs autres vocables pour désigner le même phénomène. Lorsqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale on commença à parler couramment de "sous-développement" ou "Under-development", ce fut après des déclarations et des ouvrages qui avaient pour but de faire savoir que les trois quarts de l'humanité souffraient de la faim; fléau qu'il fallait éradiquer à tout prix.

Plus tard des milliers de conférences, de livres, de films, d'articles, de brochures et d'affiches... sortaient à grand débit pour dire -de façon résumée- qu'il y a un très grand nombre de gens pauvres, malades, affamés, démunis, sans instruction et sans travail... qu'il fallait aider.

A l'origine le sous-développement servait pour l'essentiel à désigner de façon globale les aspects de la misère des populations d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine⁹.

Plus tard le sous-développement a qualifié les pays dont la situation économique et sociale paraissaient autre comparativement aux pays industrialisés.

Au fil des années, le sous-développement a connu une extension d'usage. On finit par appeler sous-développement n'importe quelle insuffisance ou inadaptation dans tel ou tel secteur.

⁹ Yves Lacoste, Géographie du sous-développement, P.U.F., 1981, 228 pages.

Toutefois le terme signifiait globalement ce qui est
 "injuste, dangereux, gênant ou un écart
 qui doit être diminué sinon supprimé"¹⁰

On l'approcha souvent des termes comme "tiers-monde",
 "quart-monde", "second monde" de périphérie par opposition au
 centre : termes rencontrés dans les économies capitalistes
 d'Europe. Cependant toutes ces notions forment une partie de la
 représentation du sous-développement et l'ensemble de ses
 connotations.

Faute de trouver une définition qui rencontre l'assentiment de
 tout les utilisateurs, le terme "sous-développement" englobe dans
 ses différentes définitions quelques constantes :

- insuffisance des potentialités productives (manque de
 ressources naturelles, surpeuplement, sous-peuplement...)
- sous-production
- mise en valeur insuffisante (pas de capitaux ni main d'oeuvre
 qualifiée)
- disproportion entre la croissance économique et démographique
- blocage économique (difficultés d'échanges...), etc...

Signalons que les éléments énumérés sont loin de coiffer
 l'approche définitionnelle du concept "sous-développement".

Le sous-développement donne l'idée d'une insuffisance, d'une
 situation non-satisfaisante, il traduit l'option essentielle pour
 une approche efficace au problème c'est-à-dire en faveur du
 développement nécessaire.

Et pour ne pas se contenter d'un ensemble de qualificatifs au
 lieu d'une définition précise, HANS W SINGER a estimé qu'un pays

¹⁰ Lacoste Yves op. cit. p.23.

sous-développé ressemble à une girafe difficile à définir mais facile à reconnaître lorsqu'on en rencontre¹¹

Même s'il est difficile de dresser le contour du sous-développement, le Burundi n'échappe pas, comme tous les autres pays africains, aux qualificatifs qu'on donnerait à tort ou à raison à tout cet ensemble. La bonne coopération avec d'autres Nations lui permettra peut être de sortir de son sous-développement.

C. Le Burundi et la Coopération internationale.

1. Les lignes directrices de la politique étrangère du Burundi.

a) La souveraineté nationale

La Souveraineté nationale est cette aptitude dont dispose chaque peuple d'user de sa liberté dans la gestion du pays. C'est cette liberté d'action dépourvue de toute contrainte extérieure. Le drapeau, l'hymne national, les armoiries sont quelques-uns des symboles qui la témoignent.

L'idée de souveraineté nationale remonte au XVIII-XIXème siècle pour stopper l'expansion absolutiste Européen. C'est à cette période que les monarques ont commencé de façon accrue à préserver leurs domaines et de se proclamer souverains dans toutes les affaires intéressant leurs circonscriptions.

Elle a pris de plus en plus de l'ampleur surtout avec la bipolarisation du monde et tout ce qu'elle a comporté de compétition idéologique.

¹¹ Joyce Jame Avery, Quand les peuples se donnent la main Préface de V Thant, Paris éditions internationales 1967 p. 19 (Nouveaux horizons EII 9).

Pour le Burundi, la souveraineté est antérieure à la colonisation. Nous citerons sans entrer en détails les hauts faits de NTARE RUGAMBA avec son ingénieuse stratégie de ceinturer le Burundi avec ses fils dévoués et forts en vue de sauvegarder son intégrité.

Avec l'indépendance, la volonté de rester souverain a gardé une attitude de plus en plus exigeante face aux auteurs de troubles. Dans le discours prononcé lors des festivités de l'indépendance le 27 septembre 1962,¹² NGENDANDUMWE précisa que tout émane de la Nation et que les pouvoirs sont exercés à la manière établie par la constitution.

Aussi les discours officiels du Royaume du Burundi, de la première à la troisième République, ont toujours stigmatisé l'idée de souveraineté.

b. Le non-alignement positif.

Dès son accession à l'indépendance, le Burundi s'est aussitôt défini des lignes de conduite pour entrer dans la société internationale. De ces principes, le non-alignement positif constitue un des piliers de sa politique extérieure. Le non-alignement dans son essence fut une réaction contre le néo-colonialisme, la guerre froide et contre le système bipolaire issu des compétitions des grandes puissances d'alors à savoir l'URSS et les Etats-Unis.

¹²Le Royaume du Burundi a accédé à l'indépendance le premier juillet 1962. Mais le peuple Burundais ne pouvait pas célébrer cette fête unique dans l'Histoire du pays en une journée. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de reporter à des dates ultérieures les grandes manifestations soit les 27,28 et 29 septembre 1962 (Supplément infor-Burundi n° 39 du 1 octobre 1962.)

L'idée de non-alignement positif date de 1955 à la conférence de Bandoëng mais son institutionalisation effective est celle de Belgrade de 1961. Il a été un facteur de liaison pour des pays anciennement colonisés qui accusent toutefois des différences économiques, politiques et sociales.

La colonisation qui s'est manifestée comme un phénomène globalisant, à domination multiforme et dont les aspects sont à la fois solidaires et complémentaires, devait être rejetée de façon également solidaire.

"La division du monde en blocs hostiles, la course aux armements qui en est résulté, la volonté de consolidation des sphères d'influence ou de récupération des possessions coloniales furent autant de phénomènes perçus par les jeunes Etats comme facteurs négatifs dont il convenait de se tenir à l'écart et de se prémunir"¹³

Aux yeux des anciennes colonies, il fallait éviter tous ces problèmes de bipolarisation du monde, qui depuis 1945 ont constitué un environnement international préoccupant surtout dans les pays nouvellement indépendants et ceux qui cherchaient encore à se libérer. Les pays dits non-alignés voulaient créer un chemin tiers sans se réclamer allié à tel ou tel bloc constitué par toute une trame de rivalités égoïstes.

Le non-alignement positif apparaît très tôt dans les lignes de la politique étrangère du Burundi.

A l'occasion de la fête d'indépendance Monsieur Pierre NGENDANDUMWE Vice-premier Ministre et Ministre des Finances déclara que le Burundi n'allait pas s'engager à suivre les

¹³ Norman PODHORETZ, ce qui menace le monde, les illusions de la "detente".Nouveaux Horizons, Paris, p. 69.

enseignements de l'un ou l'autre bloc même si s'en écarter était très difficile.

Il le précisa on ne peut plus claire dans les termes qui suivent :

"Tout nous interdit l'engagement, tout nous recommande le non-alignement. Je répète nous ne sommes ni dans un camp ni dans un autre"¹⁴

Les pays nouvellement indépendants étaient dans une situation économique la plus précaire. Il leur fallait alors une voie qui ne montra pas qu'ils étaient fermement attachés à l'un pour rejeter l'autre bloc parce que la logique le voulait ainsi et, de cette façon ils espéraient avoir l'aide pour leur développement en frappant sur l'une et l'autre porte.

Le Burundi avait déjà compris qu'en matière de relations internationales, beaucoup de tactes sont nécessaires et qu'il faut une grande souplesse pour s'adapter à toutes circonstances parce que l'environnement politique international est en perpétuel mutation . Il se fait et se défait tout comme il enregistre continuellement une succession de "bons" et de "mauvais" moments politiques comme le dit si bien le premier Ministre de SINGAPOUR LEE, KWAN, YEN en visite officielle aux Etats-Unis d'Amérique en 1975.

Au cours d'un dîner, il raconte une histoire qui prouvait selon lui la relativité de la politique du pays et les rapports avec les autres Etats.

¹⁴Discours prononcé le 27 septembre 1962 aux festivités de l'indépendance par le Vice-premier Ministre et Ministre des finances (qui remplaçait le premier Ministre empêché dans supplément à l'infor-Burundi n° 39 du 1/10/1962 p. 5

"Un homme avait beaucoup de chevaux. Un jour il constata qu'une des ses juments avait disparu. Il s'en affligea. Elle revint un matin avec un autre cheval, toute la famille s'en réjouit. Le fils montant sur le nouveau cheval pour l'entraîner, il fit une chute et se cassa le bras. Sa mère et les serviteurs le plainquirent dans son malheur. Mais la guerre éclata subitement, le jeune homme ne pouvait pas porter les armes, il échappa à la conscription. Plusieurs de ses amis tombèrent sur le champ de bataille et il les pleura. Entre temps, le bras s'était refait, la vie reprit, chacun tourna à ses travaux"¹⁵

S'il est vrai comme le laisse croire cette anecdote que la politique est une succession de crises et de périodes de détente, de malheure et de surprises heureuses et qui, des fois se terminent par des périodes heureuses, le Burundi n'avait aucune raison de s'ingérer dans les rivalités des grandes puissances même si franchement il est très difficile de défier l'appât de l'une ou l'autre tendance.

L'art de réussir consiste à combiner les deux en se frayant un chemin propre à soi.

"Toute politique étrangère est faite de tactiques et de stratégies. Sans tactique, pas de gestion de crises, pas d'adaptations au terrain. Mais sans stratégie pas d'interprétation des faits, pas d'influences durables sur les projets des autres, pas d'inflexion possible du cours des choses. Tout l'art est de déduire la première

¹⁵ L. PEETERS, Paul Les grandes convergences de la politique, TEQUI, 1979, p.8.

de la deuxième en conservant la souplesse dans l'action"¹⁴

En effet, le Burundi n'a pas manqué à adopter toutes ces stratégies pour rester "ami" des blocs rivaux. La preuve est que dès son indépendance il a gardé de bonnes relations avec les pays de l'Europe occidentale, les pays asiatiques et africains. NGENDANDUMWE dans son programme du 18 juin 1963 précisa que la coopération avec les amis étrangers se ferait dans le strict respect des principes des pays non-alignés :

"Le peuple Burundais est naturellement porté vers une attitude de non-alignement. Et le gouvernement entend respecter cette aspiration profonde. Il entend jouir de l'indépendance totale, de liberté de pensée et de mouvement. Son neutralisme sera positif et coopérant avec tous les peuples qui respectent nos normes. Le Gouvernement du Burundi tiendra donc bon au non-alignement mais aussi aux relations suivies avec les pays qui, tout en respectant son option politique, seront capables et disposés à tirer le Burundi de son sous-développement par leur aide et apport de capitaux d'investissement"¹⁷

Le non-alignement positif signifie que le Burundi entend prendre partie pour la paix et contre toute forme d'agression, toutes les alliances à mauvaises tendances ou qui laissent supposer un danger latent contre la vie humaine.

¹⁴ LESSOURNE (J) et STAK, (M) "Analyse prospective et politique étrangère" in Politique étrangère n° 81, Paris institut Français des relations internationales, 1981 p. 105.

¹⁷ Programme du gouvernement Pierre NGENDANDUMWE (18/juin 1963) Supplément Infor-Burundi n° 77 du 24 juin 1963 p. 8.

Le non alignement-positif signifie aussi que le Burundi se résout de se préoccuper des problèmes internationaux brûlants avec toute objectivité, logique et la morale digne de lui même.

Le Burundi a toujours eu le souci de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays tout en gardant la ferme volonté de coopérer avec eux sur base des principes clairs impartiaux et mutuellement avantageux.

En plus du souci de souveraineté et du non-alignement, le Burundi a souscrit aux principes d'adhésion dans les organisations internationales et ceci depuis son indépendance.

c) Adhésion aux idéaux des organisations internationales

Aussitôt après son accession à la souveraineté nationale, le Burundi adhéra directement aux principes de l'ONU et de l'OUA. Il s'engagea à accepter sans réserve et à suivre fidèlement les principes consacrés par la charte de l'ONU. Il participa à la conférence d'Addis-Abeba et ratifia la charte de l'organisation de l'unité Africaine. Le mobile principal de cette spontanéité était certes la paix mais aussi derrière cette paix et prospérité, il y avait le besoin avide des aides extérieures.

A ce sujet A MUHIRWA premier Ministre du 1/7/1962 au 18/6/1963 est explicité:

"Au lendemain de l'indépendance le gouvernement a conçu un programme qu'il entend réaliser dans un proche délai. Ce programme découle de l'analyse de la situation du pays. Le Burundi compte parmi les Nations qui souffrent d'un sous-développement. Ce sous-développement comporte plusieurs aspects qui posent une série de problèmes tels que:

- 1) l'alimentation. 2) l'habillement
- 3) la santé, 4) le logement, 5) la communication,
- 6) l'alphabétisation, 7) l'emploi.

"Ces problèmes de base impliquent le problème de structure aussi bien dans le domaine de l'infrastructure que dans le domaine de la super-structure. L'éternel problème financier vient enfin se greffer en obstacle majeur aux problèmes précédents. Nous nous trouverions devant un cercle vicieux si nous n'avions pas l'espoir que les Nations qui ont déjà un stade avancé de développement comprendront nos difficultés et viendront à notre secours. Messieurs les représentants des Nations Unies, si le Burundi s'est attaché à l'idéal de l'organisation des Nations Unies, c'est qu'il escompte en retour une aide efficace de la part de cette organisation. L'ONU est suffisamment armée pour aider notre royaume à combattre. Les inconvénients du sous-développement"¹⁰

Cela montre sans équivoque que le Burundi aspirait à son développement et dans tous les secteurs en passant par des aides actroyées par le système des Nations-Unies. Le Burundi ne pouvait pas vivre en autarcie. Il lui fallait des aides ne fût-ce que pour combler la moitié de ses obligations budgétaires.

Pierre NGENDANDUMWE, Premier Ministre du royaume du Burundi du 1er /7/1962 au 18/6/1963 ira jusqu'à affirmer que sans aide son pays allait cesser le paiement des services courants.

¹⁰ Allocation de MUHIRWA André à l'occasion de la journée des Nations -Unies le 24 octobre 1962 in supplément infor-Burundi n° 42 du 29 octobre 1962 pp. 1 et 2.

bord de la gêne. Si nous descendons sur le plan pratique, nous découvrons un Burundi devant vivre à 50% de l'aide étrangère"¹⁹

En effet, nous constatons que tout au début de son indépendance, le Burundi n'a pas attendu longtemps pour adhérer aux organisations internationales parce qu'une nécessité s'imposait.

Les discours officiels ultérieurs à la période monarchique n'ont pas cessé, dans des termes variés, à insister sur le fait primordial qui est l'interdépendance des Nations dans une entente mutuellement consentie.

Depuis 1963, le Burundi continue à adhérer aux organisations régionales et sous-régionales. Nous avons beaucoup d'exemples de ces organismes Africains auxquels le Burundi est membre. Une étude détaillée et approfondie montrerait probablement qu'il a toujours honoré ses engagements dans ces organisations. Aujourd'hui le Burundi continue à adhérer, et à préserver son image de marque dans des organisations tant africaines qu'Européennes. Les autorités burundaises ne cessent jamais de le rappeler.

"La politique étrangère ayant toujours ses objectifs, le ralliement burundais à l'ONU et à l'OUA correspond avec certaines aspirations nationales. Comme l'a déclaré le Ministre de la coopération, les lignes directrices d'un Etat dans ses relations extérieures

¹⁹ Discours prononcé le 27 septembre aux festivités de l'indépendance par le Vice-Premier Ministre NGENDANDUMWE P. représentant le Gouvernement du Burundi.
in. Supplément à l'infor-Burundi n°39 du 1 octobre 1963, p41

sont le reflet des options et des préoccupations fondamentales sur le plan interne"²⁰

Selon les vœux de l'OUA, l'Afrique devait se libérer de toutes les séquelles coloniales et conquérir sa paix. Les objectifs figurant dans sa charté étaient, de renforcer l'unité et la solidarité des Etats membres, coordonner leur coopération pour améliorer les conditions d'existence des peuples africains mais aussi lutter contre le régime d'apartheid.

Pour l'oeuvre de développement économique, la charte recommande aux Etats membres de mobiliser leurs ressources naturelles et humaines pour le progrès général de tous les peuples africains et de coopérer dans tous les domaines.

Pour ne pas manquer à ce rendez-vous, le compte rendu sur la conférence d'Addis Abeba présenté par NIMUBONA Lorgio Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur ne cache pas ses intentions à ce propos:

"Le Burundi a-t-il avantage à être membre de l'Organisation ? Nous ne voulons pas insinuer l'idée qu'il y a parmi nos compatriotes des retardataires qui doutent même un instant des avantages certains que nous accordera notre appartenance à la dorénavant organisation Africaine. Mais en nous gardant d'appartenir à l'un ou à l'autre des précédents groupes régionaux d'une certaine envergure, nous n'ignorons pas qu'à nous seul nous avons peu de chance d'arriver très

²⁰ Communication à l'assemblée Nationale avril 1983 sur le Rôle et la mission du Ministre des relations extérieurs et de la coopération (sans code de référence). Archive du Ministère des relations extérieures et de la coopération, Cabinet du Ministre.

loin et l'on peut dire dans tous les domaines. Mais puisque nous venons de réaliser nos rêves et notre espoir : l'Unité Africaine, nous avons toutes les raisons de croire que le progrès général et harmonisé de l'Afrique se réalisera lui aussi avec le royaume du Burundi et en notre faveur. La coopération que nous proposent les Etats Africains membres de l'OUA sera sans doute le fournisseur le moins intéressé de l'aide que le Burundi attend de l'extérieur. Point n'est besoin de citer des domaines dans lesquels la part des Etats sera d'une utilité de toute première importance au Burundi. Rappelons à titre exemplatif quelques vues des domaines de coopération repris dans la marge : technique, science, santé, hygiène, nutrition... Nous pouvons donc brièvement dire que les avantages qui nous seront garantis dans un proche avenir sont nombreux et certains"²¹

A toute les dates comémoratives du Burundi: l' Indépendance, journée internationale du travail ou de nouvel an, les Burundais n'ont cessé et ne cessent de rappeler que le Burundi ne peut pas vivre seul sans adhérer aux organisations régionales.

Du reste l'enclavement de notre pays ne peut pas nous permettre de nous isoler. La coopération régionale nous permettra d'accéder à la mer et par conséquent entreprendre des actions de développement. Le développement économique, l'entreprenariat de tout pays ne peut pas se passer de l'ouverture.

²¹ Extrait du compte rendu de l'orgio NIMUBONA (Ministre des affaires étrangères) sur le sommet d'Addis-Abeba in infor-Burundi n ° 74 du 3 juin p.6.

d) L'intangibilité des frontières et le bon voisinage

Avec la décolonisation l'Afrique indépendante retrouvait certes sa liberté, mais elle héritait d'innombrables problèmes liés à la structure politico-économique de l'époque coloniale. L'un des problèmes les plus épineux reste celui des frontières. Le nombre et la fréquence de leurs revendications montrent suffisamment l'ampleur de ce problème.

Nous citerons à titre d'exemple, les conflits entre la Libye et le Tchad, la guerre de l'Ogaden entre la Somalie et l'Ethiopie, celle des sables entre le Maroc et l'Algérie... qui ont engendré des conflits armés.

L'ampleur des problèmes frontaliers a poussé les pays Africains à rechercher un terrain d'entente à défaut de solutions définitives. Ils ont ainsi admis le principe du respect des frontières laissées par le colonisateur. C'est un consensus auquel les chefs d'Etat, dont celui du Burundi, sont parvenus à la conférence panafricaine tenue à Addis-Abeba en mai 1963. La charte qui en est résulté fut l'expression juridique de ce consensus.

Le BURUNDI n'a jamais cherché à violer les frontières des Etats voisins sous quelque prétexte que ce soit. Il préserve les frontières issues de la colonisation.

Pour le bon voisinage, lorsque deux Etats voisins entretiennent de bonnes relations, on dit que ceux-ci sont en relation de "bon voisinage". Le bon voisinage permet aux Etats frontaliers de régler les problèmes de sécurité collective et de développement socio-économique.

Le Burundi a toujours souscrit aux idéaux et principes de bien s'entendre avec les voisins même si au cours de l'histoire les problèmes latents ou manifestes n'ont pas manqué.

D) La France et la coopération internationale

Fortement marquée par son histoire, la coopération Française a conservé fondamentalement les mêmes orientations depuis la défaite de 1940 et surtout pendant les premières décennies de la cinquième République (1958-1978).

Au-delà des différences de styles des gouvernants qui se sont succédés et des ajustements imposés par l'évolution du système économique et politique international, il y a lieu de constater une certaine continuité dans le domaine de la coopération.

Cette continuité tient à la finalité ultime qui est celle de servir avant tout les intérêts Français.

Par-dessus les déclarations de convictions qui puisent leur source dans la révolution de 1789 et qui laissent entendre que la France a reçu la mission providentielle d'éclairer la marche des peuples vers le progrès, la France cherche à vivre dans un environnement économique-politique sain.

Les exhortations d'un Louis BLANC se passent de commentaires:

"Sortir d'elle-même, se répandre sur le monde le conquérir par l'énergie des sympathies et la puissance des idées, voilà le rôle que l'histoire a longtemps assigné à la France"²²

²² In la revue du Progrès, 15 juillet 1839 page 64 in Charles Robert Ageron, France coloniale ou parti colonial, Paris, P.U.F. 1979 cité par Jacques Adda Marie Claude Smoits dans la France face au sud, le mémoire brisé page 5.

Ces paroles montrent que la France voulait peut-être répandre ses idées teintées d'une certaine idéologie.

S'inscrivant dans un réseau d'intérêts et d'objectifs multiples -stratégiques, politiques, économiques et culturels - dont les éléments s'interpénètrent et se commandent, la coopération française essaie aujourd'hui de se maintenir dans les positions déjà acquises.

La politique de coopération de la France n'est pas un enjeu isolé ou un thème indépendant; elle est étroitement liée à la politique internationale tant Européenne, Africaine, Américaine qu'Asiatique. Pour elle, la coopération est l'exercice de la solidarité ou la justice sociale à l'échelle de toute la planète.

1. La France dans le Tiers-Monde en général

Le tiers-monde est un concept qui se définit par rapport à deux mondes hier suffisamment antagonistes sur tous les plans à savoir: le bloc capitaliste et celui socialiste.

Il est formé par l'ensemble des pays dont les caractéristiques sont: la pauvreté économique, l'analphabétisme, la mortalité infantile élevée et l'espérance de vie déplorable. Le Tiers-Monde est aussi majoritairement constitué par des pays qui ont été colonisés par les puissances Européennes dont la France.

Toutefois parmi les puissances colonisatrices de l'époque, la France est la seule à pouvoir tisser des liens durables favorisés par un discours où l'irrationnel et l'émotion tiennent une grande place²³

²³ Jacques Adda-Marie-Claude, ^{NOTES} la France face au Sud, le miroir brisé, édition Karthala, 1989

Dans tous les grands pays occidentaux, la France se targue d'avoir mieux compris les revendications du Tiers-Monde. Sans les accepter toutes, mais sans jamais s'en effaroucher, elle les accueille avec une sensibilité liée à sa culture, à son passé colonial et à la conscience de sa propre faiblesse dans le système économique international"²⁴

Cela ne signifie pas que la France n'aide pas les pays du Tiers-Monde mais qu'elle est écoutée plus qu'elle n'aide.

La France, à dire vrai, n'est pas plus riche que l'Allemagne, l'Angleterre et encore moins les États-Unis d'Amérique. Elle n'est pas non plus une superpuissance militaire si on la compare avec d'autres.

Toutefois son désir ardent de compter sur la scène internationale l'a conduit à construire à son usage une définition lui permettant d'influer sur le cours des événements mondiaux.

Du temps de la colonisation, elle était la grande Nation au service de la civilisation : relever l'indigène l'instruire... bref le civiliser était son devoir.

Avec les indépendances la France a adopté son discours c'est-à-dire qu'il fallait venir en aide aux pays en voie de développement en général et ceux avec qui elle avait des liens privilégiés en particulier. Elle va mettre à son service son aide, ses organisations non gouvernementales pour chercher un meilleur équilibre entre "ceux qui manquent de tout" et "ceux qui manquent de rien".

²⁴Jacques Adda & Marie Claude Smouts, op. cit. p. 17.

Tout ce qu'elle mettra à son service n'est pas supérieur à ce que les autres utilisent. Seulement la qualité de son message et son aptitude à s'adapter aux circonstances du moment ont fait d'elle l'idole du Tiers-Monde. Jean Pierre Cot le confirma en ces termes :

"Que nous le voulions ou non, toute notre histoire et le génie propre de notre Nation nous portent à l'idéalisme. La France n'a jamais été mieux écoutée, mieux respectée que lors qu'elle adressait un message et s'élevait par delà ses intérêts immédiats pour atteindre l'universel"²⁵

Nous pensons que cette volonté manifeste tient à l'histoire. La France a souvent fait recours aux pays du Tiers Monde et spécifiquement à ses colonies. Nous citerons à titre d'exemple le concours militaire pendant les deux guerres mondiales et surtout avec la crise économique de 1929-1930.

Ainsi la France lie beaucoup sa grandeur à la logique de l'espace. Elle fera alors son mieux pour garder une bonne image en Afrique, en Amérique latine et en Asie surtout par le biais des discours de conviction parce qu'elle n'a pas les moyens de se substituer aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union Soviétique avant l'effondrement du communisme.

Elle ne parvient pas non plus à se faire l'avocat du Tiers-Monde puisque, d'une part les autres puissances n'acceptent pas tous azimuts les schémas proposés, mais de l'autre les Tiers-Monde sans sécurité intérieure et extérieure, dépendant d'autru

²⁵ Jean Pierre Cot, A l'épreuve du Pouvoir, Paris, 1^{er} seuil, 1984 page 218 cité par Jacques Adda Marie Claude op. cit p. 9.

pour se développer, ne manque pas de divergences avec son interlocuteur qui est la France.

En effet, la France a toujours tenu un discours dur à l'égard des pays riches pour soutenir le Tiers-Monde. En septembre 1966 le général Charles de Gaulle affirme la solidarité de la France avec tous les pays désireux de rester "maître chez eux" et de résister à la domination des superpuissances.

Plus tard Valéry Giscard d'Estaing accepta de rechercher avec les pays en voie de développement un nouvel ordre économique international qui substituerait la rationalité et la justice au désordre et l'inégalité.

François Mitterand Président de la République Française est aujourd'hui surnommé "l'avocat du Tiers-Monde. Pour lui "Aider le Tiers-Monde c'est s'aider soi-même à sortir de la crise". Il va jusqu'à dire qu'il n'y aurait pas de prospérité Européenne en général si l'écart entre la misère et la prospérité qui caractérisent respectivement le sud et le nord n'est pas diminué.

La question fondamentale que l'on puisse se poser est de savoir si la France est réellement convaincue qu'il faut à tout prix sauver le Tiers-Monde pour se sauver soi-même, si derrière cela elle trouve son intérêt immédiat.

La réponse ne sera pas aisée à trouver mais nous pouvons nous permettre de dire que le "sacrifice" et le "bénéfice" peuvent s'y rencontrer conjointement²⁴

En insistant sur la coopération internationale et surtout sur l'aide des pays en voie de développement, la France peut faire de cette même politique internationale un instrument pour diffuser son influence, jouer le rôle de grande puissance par le biais des différentes formes d'aide.

En effet, l'intérêt national français n'exclut pas le partage. Le pays riche poursuit un certain nombre de programmes de développement tout en cherchant un certain bénéfice en contrepartie. En plus de l'intérêt national français, sa politique avec les pays en voie de développement, se veut une politique sociale internationale orientée vers le bien-être de tous les peuples. Mais cette vision comporte des vices cachés.

Le bien-être de tous les peuples sous entendu ceux qui sont liés par des accords de coopération ou par d'autres affinités impliquerait un consensus des partenaires, une décision conjointe mais la réalité n'est pas toujours celle-là. La notion d'intérêt mutuel cache une réalité qui avantage plus les plus forts sinon la coopération tiendrait compte des intérêts du plus faible et s'organiserait en fonction de ses besoins.

Pour la France, la solidarité de tous les peuples qui revient souvent dans les définitions de sa politique avec le Tiers monde, a l'avantage de les rassembler. En les rassemblant autour d'une puissance comme la France, les pays du Tiers-Monde

²⁴ Monsieur V. Giscard D'Estaing ancien Président Français disait qu'un (1FF) qui sortait vers le Tiers-Monde en rapportait dix à la Métropole (Emission télévisée).

auront effectivement un interlocuteur valable mais qui, de son côté, ne manquera pas de tirer profit de cette solidarité.

Le général Charles de Gaulle est parmi les hommes d'Etat français à avoir répété plusieurs fois l'idée de grandeur de la France.

Partout où il a été en visite officielle ou privée, il n'a jamais cessé de messianiser la France et les Français. A la présentation des vœux du 31/13/1963 il disait ceci :

"Notre action vise à atteindre les buts liés entre-eux et qui parce qu'ils sont Français, répondent à l'intérêt des hommes".

Ainsi avec le discours accompagné par son système d'aide et de coopération, la France est parvenue à transformer un espace de souveraineté en espace d'influence.

La question du redéploiement de l'aide française vers le Tiers-Monde et tout particulièrement dans les pays à expansion rapide - notamment l'Asie du Sud - s'est posée de façon très aiguë ces dernières années.

La France veut rentabiliser son aide en s'en servant comme instrument de pénétration dans ces pays qui représentent un marché capable de se développer vite et d'acheter les produits et la technologie français.

A côté de cette idée de conquête du marché la France veut aussi étendre son influence à de nouveaux pays et à de nouvelles régions.

"Depuis plus de vingt ans la France cherche à mener dans le Tiers monde une grande politique conciliant les principes universels dont elle se veut porteuse et ses intérêts de puissance industrielle"²⁷

De ce fait l'action de la France dans le Tiers-monde procède d'une analyse globale du système international et du rôle qu'elle peut y jouer.

Son analyse part de la conviction suivante :
 les crises qui secouent les pays en développement ne sont pas fondamentalement dues à la complicité de l'extérieur mais trouvent leurs racines dans la pauvreté.
 Cette même pauvreté entraîne la corruption et exacerbe les affrontements de tout genre. Sans le recul de la misère et une plus grande Justice sociale, le Tiers-monde aura difficilement la paix.

2. La France dans la Zone Franc et les territoires d'outre-mer.

Entendons ici par "zone franc" les pays ou les Territoires qui, du temps colonial relevaient de la souveraineté française. Ils sont formés par l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, certaines Républiques Africaines et Malgache.

En effet pour qu'il ait une bonne coopération entre un pays et un autre ou entre un pays et un groupe de pays, il est souhaitable d'abord d'en définir les raisons. Les partenaires de la coopération s'entendent sur un certain nombre d'objectifs et de moyens pour les atteindre.

²⁷ Marie Claude Smolts dans Politique étrangère n° 2 page 339.

Toutefois le domaine de la coopération est celui où se mêlent à la fois contraintes et routines de l'histoire qui veut que se perpétuent les relations anciennes, où se rencontrent l'espoir d'un monde nouveau issu de cette coopération, les intérêts cachés et même les intérêts illusoires.

Ce même domaine de la coopération se nourrit parfois d'excès d'utopie. En coopérant avec les pays de la Zone Franc, la France lie les stratégies politique et économique.

Après la deuxième guerre mondiale la France en sort suffisamment ruinée et sa préoccupation première était de relever son économie. Les matières premières, les débouchés de ses produits avaient besoin d'un cadre précis et de préférence sans trop de concurrence.

Les produits pétroliers, textiles, les fabrications pharmaceutiques et mécaniques devraient être vendus sans difficultés.

La France devait s'approvisionner en produits tropicaux et la zone Franc en regorge. Le fonctionnement de la zone Franc se présente comme suit :

Les monnaies de ces pays sont soit librement convertibles en Franc Français et à un taux fixe—alors qu'elle ne le sont pas dans d'autres monnaies—, soit convertibles dans certaines conditions.

Cela fait que lorsque la France achète chez eux, elle paie avec les Francs inscrits à leurs crédits. Lorsque ces pays achètent en France, ils payent par prélèvement en France sur des comptes débiteurs.

Quand le pays de la Zone vend ailleurs les devises qu'il reçoit sont convertis en Francs français et ainsi grossissent les réserves de devises.

Quand les pays de la zone doivent beaucoup à la France, cette dernière peut considérer cela comme une dette : alors ils sont obligés d'acheter plus à la France pour liquider cette dette. Les pays de la Zone Franc vendent une partie de leurs produits ailleurs et les devises reçues enrichissent la France du moins son trésor.

En peu de mots la création de la zone Franc a l'ultime finalité de faciliter les échanges entre elle la métropole, le libre transfert des capitaux, la réglementation des changes et la mise en commun des ressources en devises, une certaine décentralisation en matière d'émission et de crédit, ainsi que la construction d'une union économique entre les pays membres de la zone Franc.

3. Motivation de l'aide Française au Burundi

Les raisons qui sont souvent évoquées comme motif de l'aide française dans les pays du Tiers-monde dont fait partie le Burundi sont des raisons de solidarité humaine d'abord, un besoin de rayonnement ensuite et enfin une attente de certains avantages.

Pour des raisons de solidarité la France part d'un constat comme quoi les pays du Tiers monde sont ceux qui connaissent un accroissement démographique important. Elle entend les aider pour qu'ils mettent en valeur cette ressource humaine considérable.

En effet la France reconnaît qu'elle ne dispose pas de moyens suffisants mais que cela ne peut pas être une excuse à l'inaction.

L'autre raison évoquée souvent est celle du rayonnement. La France a toujours voulu agir au delà de son hexagone pour préserver sa culture qui se prétend universelle mais aussi préparer un terrain pour les Français expatriés.

"Si il est inévitable que certains Français aillent se fondre dans le creuset des Nations étrangères, mieux vaut qu'ils trouvent un grand nombre d'occasions de satisfaire leur penchant dans le cadre d'une politique Française de coopération, qui donne à leurs personnes une protection et à leurs actes une signification nationale"²⁰.

La France pense que si elle parvient à gagner la confiance des Etats du Tiers monde, elle aura beaucoup d'avantages diplomatiques. Aujourd'hui les Etats ont beaucoup de forums de rencontre et les pauvres sont nombreux et des fois pèsent sur des décisions.

La commercialisation de sa technologie et la stratégie de l'espace militaire étaient d'une grande importance il y a dix ans même si, avec la dislocation du bloc socialiste cet argument tient de moins en moins sa place.

Ainsi les français eux mêmes parlent de solidarité humanitaire, du besoin de rayonnement et moins des stratégies économiques et militaires.

Nous pensons qu'actuellement la France veut à tout prix préserver sa langue et sa culture. L'espace francophone se voit de plus en plus devancer par les anglophones. Il suffit de constater que

²⁰ Ministère d'Etat chargé de la Réforme administrative.

La politique de coopération avec les pays en voie de développement. Rapport de la commission d'étude dit Rapport Jeanneney.

les produits les plus nécessaires sont de fabrication anglo-saxonne. La publicité anglaise, japonaise, américaine, Sud-Asiatique inonde le marché international.

Les populations Africaines francophones - surtout la partie qui se lance aussi bien dans la politique que dans les affaires - sont soumises à l'usage de l'anglais.

Il y a aussi ceux qui utilisent l'arabe comme langue officielle. Ces deux situations aboutissent à la régression de la francophonie.

Pour les mêmes raisons, n'est-il pas vrai que le jeune français manifeste une volonté relative d'apprendre l'anglais. Les dirigeants sont conscients que s'ils ne font pas attention le français regressera.

Le principe de la morale dont il est question dans la politique française de coopération n'exclut pas cet élément ou ce souci de voir le français rester la langue qui traduit la civilisation de l'Universel.

Quand le général Charles de Gaulle précise qu'ils sont liés (les pays francophones et la France) par des forces considérables et que la séparation n'est pas imaginable, il faisait probablement allusion à cet espace, cette langue et cette culture qu'il fallait privilégier.

"Est-ce à dire qu'en les laissant désormais se gouverner eux-mêmes, il nous fallait les lâcher, "les brader" loin de nos yeux et de notre coeur?

Evidement non. En raison de leur rattachement prolongé et de l'attrait que les anges et les démons de la France exerçaient sur eux comme tous ceux qui s'en sont

rapprochés, ils inclinaient à conserver d'étroits rapports avec nous. Réciproquement ce que nous avons déjà fait de bon pour leur progrès, les amitiés, les habitudes, les intérêts qui en étaient résultés, notre vocation millénaire d'influence et d'expansion, nous engageaient à voir en eux des partenaires privilégiés. Pour qu'ils parlent notre langue et partagent notre culture, nous devons les aider"²⁹

La France veut aujourd'hui préserver sa langue et sa culture surtout que la technologie de pointe penche de plus en plus vers le camp anglophone. Nous pensons que la France souhaite qu'elle ne se voit seule parler le français alors qu'elle a conquis des étendues immenses au XIX^{ème} siècle.

La coopération fait partie de l'effort qu'elle entreprend pour être elle-même en cette fin de siècle et pour compter au XXI^{ème} siècle.

²⁹ Général Charles de Gaulle, les mémoires d'espoir le Renouveau (1958-1960) cité par Jean Touscoz dans, l'Evaluation de la coopération Nord-Sud, Paris, P.U.F. 1976, 372 pages.

CHAPITRE II : LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AIDE FRANCAISE
AU BURUNDI.

La coopération Franco-Burundaise se fonde sur l'accord de coopération technique et culturelle signé à Bujumbura le 11 Février 1963. Cet accord a été approuvé par l'assemblée Nationale le 9 Août 1963, et ratifié par Sa Majesté le roi Mwambutsa Le 12 octobre de la même année.

L'accord de février devrait servir de référence à toutes les conventions ultérieures. L'article I de cet accord dispose

" Les deux gouvernements décident d'organiser la coopération culturelle et technique entre les deux Etats dans le domaine de l'enseignement, de la formation des cadres administratifs et techniques, du développement de la recherche selon les modalités qui pourront être ultérieurement définies par le moyen d'arrangements complémentaires, en application du présent accord qui leur servira de base³⁰

Ici l'accord ne donne pas de façon explicite les aspects économiques et financiers. L'accord de coopération technique et culturelle consistait en la mise à la disposition du Burundi des assistants techniques et des experts, et en la fourniture de matériels et d'équipements. La coopération entre le Burundi et la France a évolué dans le temps.

³⁰ Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération culturelle et technique du 11 Février 1963

En 1975 la diversité de son intervention au Burundi l'a placée au troisième rang des donateurs d'aide avec 10.9 % des aides régues³¹.

Aujourd'hui cette coopération se manifeste sous les formes suivantes:

- La mise à la disposition du Burundi des coopérants pour une mission de longue durée dans les secteurs où les cadres nationaux ne sont pas encore suffisants;
- Des prêts et des dons;
- Des missions d'experts de courte durée pour les domaines spécialisés;
- Des bourses d'études et de stages en France pour acquérir ou perfectionner une formation technique ou supérieure;
- Des actions culturelles notamment le matériel pédagogique pour les écoles et l'encadrement de la population;
- Des investissements productifs;
- Des prêts qui transitent par les organisations internationales dont fait partie la France.

1. Les modalités d'intervention de la coopération Française au Burundi.

a) Le Fonds d'aide et de coopération (FAC).

Le ministère de la coopération française utilise le FAC pour ses interventions dans les pays en voie de développement général y compris au Burundi.

³¹ Léonidas NTIBINONDOYE dans "La coopération internationale et son impact sur le développement économique du Burundi (1963-1976)", mémoire, U.B., 1986 p.76.

Le Décret 59-462 du 27 Mars 1958 a créé le FAC et déterminé sa zone d'action tandis que le décret 59-887 du 25 juillet 1959 en a précisé ses règles de fonctionnement.

Les textes limitaient cette zone aux Etats africains ayant fait partie de l'Afrique occidentale Française, de l'Afrique Equatoriale Française et à Madagascar, soit 14 Etats. Depuis 1970, le FAC a pris en charge l'aide au Burundi, au Rwanda et au Zaïre, puis sa compétence s'est étendue à l'Ile Maurice, à Haïti à Sao-Tomé et principe, à la Guinée Bissau, au Cap Vert et aux Seychelles³².

Le FAC finance les concours apportés par la République française en matière d'aide aux investissements. Ses ressources proviennent des crédits ouverts chaque année dans la loi des finances et inscrit au budget du Ministère français de la coopération. Elles peuvent également provenir, à la demande du Ministère de la coopération, des intérêts et remboursements de prêts consentis sur les ressources des fonds et de divers autres produits.

Pour les mécanismes de décisions, le décret de 1959 précité stipule que les décisions concernant l'utilisation des crédits versés au FAC, sont prises par un comité directeur du FAC, présidé par le Ministre de la coopération.

Le comité directeur se réunit sur convocation du Ministère de la coopération et délibère à la majorité des voix des membres présents. Pour la mise en oeuvre des financements, le FAC, en vue de permettre l'exécution de la politique d'aide et de

coopération, est appelé à financer les opérations très diverses nécessitant des procédures variées.

Signalons en passant que le comité directeur est composé des fonctionnaires du Ministère des affaires économiques et des finances, ceux des Ministères techniques intéressés, les membres de l'assemblée et du Sénat.

La mise en oeuvre des financements fait appel à l'une des trois procédures suivantes:

- Subvention à l'Etat qui assume la responsabilité de l'exécution de l'opération dans le cadre d'une convention de financement précisant les obligations réciproques de celui-ci et du Ministère de la coopération.

- Utilisation directe du crédit par la coopération conformément aux stipulations d'une convention de financement, conclue également entre l'Etat bénéficiaire et le Ministère de la coopération

- Versement du crédit, sous forme de subvention, à un organisme d'assistance technique français pour le financement d'un programme d'activité ayant été préalablement approuvé.

- Le Fonds d'aide et de Coopération (FAC) contribue essentiellement à la réalisation des investissements qui refondent spécifiquement à la protection des ressources agricoles et qui favorisent toutes les formes possibles de désenclavement du pays sans pour autant être totalement absente dans les autres domaines de l'activité économique et sociale.

Les actions de reboisement, l'élevage, le transport lacustre, la télécommunication, les projets agricoles sont des domaines qui intéressent le FAC au Burundi.

Le FAC finance trois programmes:

- a) Les programmes des Etats correspondant aux projets bilatéraux. Ce financement se fonde sur les projets et programmes

de développement présentés par les pays partenaires négociés avec le Ministère de la coopération et du développement Français.

b) Les programmes inter-Etats dont les projets sont mis en oeuvre par les institutions régionales ou internationales tels que les projets de lutte contre la sécheresse ou les grandes endémies, la mise en oeuvre des fleuves ou simplement les écoles supérieures spécialisées à vocation régionale.

c) Le programme d'intérêt général comprenant des réalisations des études techniques et économiques d'intérêt général telles que l'éducation, l'édition des livres, les recherches géographiques ou géologiques. Il finance aussi les organisations non-gouvernementales plus précisément dans l'éducation sanitaire.

Chacun de ces trois programmes, comme nous allons le constater, recouvre différents secteurs: étude générale, développement rural, développement industriel et minier, infrastructure, équipement sanitaire et social, enseignement et formation.

La ventilation sectorielle des crédits FAC montre la priorité accordée au développement du monde rural et à l'infrastructure. La sélection des projets FAC résulte des décisions successives prises à différents niveaux notamment dans les commissions mixtes, au niveau des missions de coopération présentes dans le pays, au niveau de l'administration centrale par les techniciens chargés de l'instruction des projets et par le comité directeur du FAC. Notons enfin que le FAC n'est pas soumis à la règle de l'annualité budgétaire, si bien que les montants non affectés au cours d'un exercice sont reportés sur l'exercice suivant.

Tableau I: Subvention du FAC au bénéfice du Burundi.
Evolution et répartition sectorielle de 1980
à 1984 en milliers de F.F.

Secteur	1980	1981	1982	1983	1984	Total	%
Etudes générales	3.000	3.500	2.100	-	-	8.600	5
Développement rural	4.500	9.000	3.500	16.600	19.200	52.300	30,3
Développement minier	2.000	2.500	-	2.500	-	7.000	4,1
Infrastructures	13.500	10.600	13.430	7.800	3.250	48.580	28,1
Santé	-	-	1.625	3.400	-	5.025	2,9
Enseignement et formation	-	-	3.000	1.000	1.965	5965	3,5
Action culturelle et information	250	1.950	600	8.000	-	10.800	6,3
Divers et exception	-	-	-	300	34.000	34.300	19,8
Total général	25.532	28.968	24.255	39.100	58.415		

SOURCE : Archives du Ministère des relations extérieurs et de la coopération,
 Département Europe. Dossier consacré à la coopération entre la France et le Burundi.

b) La caisse centrale de coopération économique (C C C E).

C'est un organisme public d'aide au développement. Son rôle essentiel est de concourir au financement du développement des pays les moins avancés d'Afrique et de l'Océan Indien. Ces interventions s'inscrivent au sein de la politique générale de la coopération conduite par les ministères compétents et ont essentiellement pour objet le développement et la diversification des productions.

Afin d'atteindre leur but, elles intègrent l'amélioration de l'infrastructure économique et la formation professionnelle.

Pendant longtemps, les interventions de la CCCE se sont faites principalement sous forme de prêts à long terme comportant un différé d'amortissements de plusieurs années et des taux d'intérêts variables suivant la nature des opérations, mais toujours inférieures aux conditions du marché.

Depuis 1975, il y a eu beaucoup d'innovations importantes. Il y a eu des prêts de "premier guichet" pour des projets d'une certaine rentabilité, donnés à un taux qui varie entre 4.5 et 5 % avec un délai de remboursement de 15 ans et 5 ans de différé.

Au Burundi le projet qui rentre dans cette catégorie est celui des deux usines à café de Gitega et de Bujumbura.

Il y a eu aussi des prêts de "deuxième guichet" pour des projets d'une grande rentabilité dont les taux d'intérêt varient entre 8 et 10 % avec des délais de remboursement très courts de 5 à 7 ans³³. Ces taux et durées de remboursement sont variables suivant les années. Le Burundi n'a pas encore bénéficié de ce type de prêts.

Il y a enfin des prêts dits "prêts à condition douces" pour des projets d'une très faible rentabilité. Les taux qui leur sont appliqués varient entre 1.5 et 2 % avec un délai de remboursement de 30 ans et 10 ans de différés.

Tous les projets FAC au Burundi entre dans cette catégorie sauf celui déjà cité "(premier guichet)". L'étroite collaboration entre le FAC et le lancement du deuxième guichet permettent de moduler avec plus de souplesse les interventions de l'aide Française par la combinaison de subventions FAC, de prêts

³³ Les prêts de "deuxième guichet" sont des prêts aux conditions du marché.

du premier guichet -souvent à des conditions de faveur- et des prêts de deuxième guichet les plus appropriées aux besoins des Etats.

En outre, la nécessité de faire face à des programmes de grande ampleur ainsi que la recherche des fonds de l'aide française donnent lieu, de plus en plus à des plans de financements conjoints, qui sont l'occasion d'une collaboration renforcée de ces institutions françaises (FAC, CCCE) avec les pouvoirs publics des pays responsables et le groupe de la Banque Mondiale ainsi qu'avec les institutions d'aide bilatérale et multilatérale tant Européennes qu'Africaines.

En effet la CCCE est installée au Burundi depuis 1978 et ses interventions intéressent beaucoup de secteurs: (l'agriculture, la pêche, les mines, l'industrie et l'artisanat, l'électricité, le tourisme, les télécommunications et le transport, les équipements économiques, les équipements culturels et sociaux, les adductions d'eau en milieu rural...)

Certes, la CCCE et le FAC financent des projets mais la CCCE a un rôle spécifique. Elle a pour vocation de financer les secteurs à rentabilité directe, susceptibles de rembourser les prêts consentis c'est-à-dire des secteurs productifs et des équipements.

Son rôle doit être complémentaire à celui du Ministère de la coopération et du développement (MCD) qui intervient par des subventions au niveau de la recherche - fondamentale ou appliquée-, de l'assistance technique et, à travers le FAC, des investissements dans les secteurs non directement productifs à rentabilité diffuse ou à long terme (enseignement,

santé, logement, infrastructure économique et sociale, développement rural)³⁴.

Elle se procure l'essentiel de ses ressources par des emprunts émis sur les marchés financiers et assortie de la garantie de l'Etat. A cela s'ajoutent des prêts publics à long terme accordés à des conditions très favorables, des bonifications d'intérêts versées par le trésor pour l'octroi par la CCCE de prêts à condition douces au titre d'un "premier guichet" et versées par le MCD pour les prêts d'ajustement structurel accordés au titre du "deuxième guichet".

Notons enfin que les ressources de la CCCE ne sont pas soumises au contrôle parlementaire. En plus des financements qui passent par les deux canaux précédemment décrits, il y a aussi l'aide publique accordée par le trésor français c'est-à-dire d'Etat à Etat, et de l'aide d'urgence qui est donnée dans des situations toutes particulières et de façon rapide.

Les financements français au Burundi englobent tous les secteurs mais nous les avons classés par secteurs.

³⁴ KWAN KAI HONG, La France socialiste et la Coopération au développement, Institut universitaire d'étude au développement, juin 1985, p. 21.

Tableau II : Les prêts de la caisse centrale de coopération économique au Burundi de 1980 à 1984 en milliers de FF

Secteurs productifs	1980	1982	1982	1983	1984	Total	%
1.Agriculture forêt et pêche	-	-	-	-	-	-	-
2.Mines	-	-	-	-	-	-	-
3.Industries artisanale	-	3.250	-	-	-	3.250	0,7
4.Electricité	-	1.600	110.000	-	-	111.600	23,8
5.Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Equipement public							
1.Télécommunications	-	-	-	-	8.500	8.500	1,8
2.Transports	60.000	-	-	-	-	60.000	12,8
3.Equipements économiques	-	10.394	1.500	35.000	1.200	48.094	10,2
4.Equipements culturels et sociaux	-	-	-	-	-	-	-
5.Adduction d'eau	-	-	-	-	72.000	72.000	15,3
Total	60.000	98.994	112.000	65.000	123000	469.694	100

N.B. Les documents à notre disposition ne nous ont pas permis d'inventorier les prêts de la CCCE pour autres années.

Sources: Archives du ministère des relations extérieures et de la coopération: Département Europe.

1. Etudes générales

Elles s'occupent des études de pré-investissemnt ou simplement celles se rapportant aux réalisations concrètes.

Les études de pré-investissement permettent de justifier le montant, la technique et l'exécution des projets. Ces études portent généralement sur une multitude de cas concrets avant tout financement.

Au Burundi, c'est le rôle de la mission de coopération et d'action culturelle. Cette dernière est une représentation locale du Ministère de la Coopération et du développement. Le Burundi introduit des demandes de financements sur base d'études des plans de développement. Il peut aussi introduire sa demande grâce aux contacts permanents entre les autorités des deux pays.

Dans tous les cas, la concertation préalable et informelle s'établit toujours entre la mission de coopération - ou directement avec le Ministère de la coopération et du développement - et les autorités Burundaises pour faire le point de ces études.

Les études générales sont effectuées par les experts ou les consultants. Ces études peuvent être de plusieurs natures. L'expert peut être appelé pour formuler, après une étude sur place plus ou moins longue, des recommandations en vue de l'établissement d'une politique ou de la mise en oeuvre d'une institution. Il peut être appelé pour participer à la mise en oeuvre d'une politique déjà établie.

Enfin la mission de l'expert peut être purement technologique. Il est là comme conseiller d'exploitation ou d'organisation pour une durée plus courte. Ces mêmes études sont

faites souvent au sein même de la CGCE et du FAC avant l'octroi des fonds.

Ainsi entre 1964 et 1966 la France a fait une douzaine d'études de possibilité de développement:

- Etude de possibilité de développement de la petite industrie et de l'artisanat en 1964;
- Etude du renforcement des moyens de production de la centrale thermique de Bujumbura en Avril 1965, suivi d'un rapport sur le renforcement de la centrale elle-même (Mars 1966);
- Etude de l'organisation d'un Laboratoire National d'Hygiène et de Microbiologie et d'un service national de lutte contre les grandes endémies à Bujumbura en Avril 1965. Ce laboratoire est entré en fonction en novembre 1965.
- Etude d'une banque de développement au Burundi en septembre 1965. L'aboutissement de cette étude fut la création de la BNDE (Banque nationale de développement économique en 1966);
- Le rapport techno-économique sur l'énergie électrique du Burundi fourni en 1966;
- Le rapport sur l'agrandissement de l'aérodrome et l'aide à l'atterrissage en 1965-1966;
- Trois études sur les transports au Burundi en 1966;
- Création de l'institut rundi des statistiques de 1966 (I.R.T.A.T.)...

Pour toutes ces études, les unes ont été réalisées rapidement, d'autres ont continué jusque beaucoup plus tard. Nous citerons à titre d'exemple le projet d'aménagement de l'Imbo (plaine de la Rusizi) qui s'est prolongé jusqu'à être incorporé dans la société régionale de l'Imbo (SRDI) plus tard. Cette situation a été due à l'importance que l'on accordait à l'exploitation de cette plaine mais aussi à la dureté des travaux.

Le plan quinquennal de développement économique et social de 1968-1972 n'a pas caché les ambitions que le gouvernement avait pour exploiter à fond cette plaine:

" La plaine est vaste. sa superficie au sol irrigable jouit d'un climat tropical dont elle est seule à être gratifiée si l'on excepte l'étroite bande de terre qui forme la rive Est du lac TANGANYIKA. Cette situation exceptionnelle mérite d'être intensément exploitée en se rappelant que les limites supérieures de l'action à mener n'existent pas en valeur absolue, mais seulement de manière relative correspondant aux possibilités du moment "35.

Le but du projet dont la mise en exécution a démarré sur le financement du FED II, est l'instauration de la culture intensive par une judicieuse combinaison de drainage et irrigation dans la basse RUSIZI afin d'exploiter au maximum le potentiel de cette plaine qui pouvait constituer un grenier très important du pays.

Dans la catégorie " études générales " nous allons retenir trois grandes études à savoir:

- La cartographie avec un montant de 8600000 FBU;
- les études géologiques et minières dont le coût total a été estimé à 7 millions de FBU à la fin de 1984;
- Les études socio-économiques: 3066000 FBU;

les montants alloués à ces principales études ne tiennent pas compte des réalisations ultérieures. Ce sont des financements qui concernent seulement les études.

³⁵ Avant projet de réorganisation des paysannats de MURUKARAMU, GATUMBA, MARAMVYA , GIHANGA,... Plan quinquennal de développement économique et social 1968-1972 p. 51.

Nous avons vu que les études de pré- investissement se font, , pour la plupart à l'intérieur même des organismes dispensateurs et plus précisément au sein de la CCCE ou du FAC. C'est pour cette raison qu'il existe par exemple "l'administration centrale du FAC dans tous les pays où il a des projets à financer.

Au sein de cette même administration centrale, on y fait des études d'avant projet portant sur l'identification détaillée du projet puis des études de factibilité faites par les techniciens du MCD ou par des bureaux d'études sur financement FAC. Elles comportent en général une étude technique très élaborée et un éclairage socio-économique qui renseigne sur les probabilités de rendements et d'acceptations par les groupes concernés.

Il arrive que l'administration centrale de la coopération estime que sa connaissance du terrain est suffisamment bonne pour se dispenser de mener des études de pré-factibilité et de s'atteler directement aux études de factibilité.

En dehors de ces études de possibilité d'investissement, une autre étude importante a été faite dans le cadre de la coopération Franco-Burundaise. Il s'agit de la cartographie à l'échelle du 1/50.000^{ème} .

Avant cela le territoire Burundais était doté d'une échelle insuffisante (de 1/100.000) des années 1920-1930. Celle de 1959 mais elle couvrait uniquement 1/5 du pays. Il était alors nécessaire de faire une cartographie appropriée aux pays en voie de développement dont la densité est élevée comme c'est le cas du burundi.

La commission mixte franco-Burundaise de 1979 déboucha sur un accord de principe pour financer cette cartographie. Le coût

total du projet était estimé à 3.500.000 FF et la fin de l'étude était fixée pour 1981.

L'élaboration d'un programme quinquennal d'équipement aéronautique, la réorganisation des laboratoires nationaux, l'extension de l'action médicale de KINAZI à toute la province de MIYINGA ainsi que d'autres de pré-investissement ont fait objet d'études générales dans le cadre des accords de coopération entre la France et le Burundi³⁴.

3. Infrastructures et équipement.

Cette rubrique concerne la télécommunication, les équipements des travaux urbains, les routes et les bâtiments, la navigation maritime et aérienne. On y rassemble les équipements et objet dont le Burundi a besoin pour juguler toutes les difficultés qui rendent rares et onéreux les échanges.

L'insuffisance de ces infrastructures et équipements constitue certainement un des principaux goulots d'étranglement qui freine le développement du Burundi.

Le fonds d'aide et de coopération et la CCEE accordent une importance particulière à la relève de ce secteur. Les routes, les bâtiments et les études y relatives ont été estimés à 18.624.000 FF à la fin de 1984.

En 1974, les experts français ont fait une étude sur l'organisation et la réorganisation des postes de télécommunications au Burundi avec un montant de 6 Mio de FF, et,

³⁴ Réunion de la commission mixte Franco-Burundaise de Coopération, Paris le 27 Mai 1975, Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération, Département Europe.

Burundi :
En 1984, la France a accepté de soutenir le ministère
travaux publics, énergie et mines et le laboratoire national
bâtiments et travaux publics en mettant à la disposition

des avions.
n'avait pas d'emprise sur l'ensemble des aires de stationnement
jusqu'en 1987 ne suffisait pas pour être opérationnelle. Le
de contrôle élevé parce que la taille de celle qui existait
Le gouvernement du Burundi a émis le souhait d'avoir la

1987, elle a accepté de les remplacer en cas d'usure.
été octroyés par la France et lors de la commission mixte de
pompiers, ceux d'intervention rapide sur le lac TANGANYIKA
Les véhicules de sécurité d'incendie, de transports

à l'aéroport.
maintient aussi la formation des agents pour assurer la sécurité
l'encadrement des activités aéroportuaires essentielles. Le
La France maintient au Burundi des experts et

coopération française.
aux gros porteurs, il a été poursuivi dans le cadre de
Bujumbura un aéroport international équipé permettant un accès
Pour la navigation aérienne, l'objectif est de réaliser
vue aérienne à l'échelle de 1/80000 ont coûté 3.800.000
Les études de faisabilité, l'achat des outils et la prise

administrations oeuvrant dans ce secteur.
Le recyclage du personnel technique des différer
avait comme objectif de former des techniciens urbains ainsi
techniciens de l'aménagement et de l'urbanisme (ISTAU)
plus récemment, celle concernant l'institut supérieur

- Un architecte urbaniste;
- Cinq assistant techniques;
- Un volontaire du service national;
- Un ingénieur divisionniste des travaux publics;
- Un ingénieur spécialiste de mécaniques des sols;

Mais le secteur qui a le plus de projets est le développement du secteur rural.

4. Le développement rural.

Il est admis que le développement des campagnes africaines constitue une base essentielle du décollage économique. On constate aussi que ces mêmes campagnes tendent à se vider au profit de l'occupation spontanée des villes. Aujourd'hui, l'opinion publique perçoit de plus en plus que ce départ massif ne va pas sans causer des difficultés.

La croissance démographique galopante, la pauvreté, la famine et la sous-alimentation, la criminalité, la délinquance juvénile... sont quelques uns des fléaux auxquels les africains doivent faire face.

Le développement du monde rural doit essayer de fixer le maximum de gens sur leur terroir, les enseigner à améliorer leur niveau de vie, à produire suffisamment pour que le surplus puisse nourrir les villes. Pourtant, ce développement doit aussi tenir compte de beaucoup de facteurs entre autres la dimension culturelle et psychologique.

Pour la campagne, le développement est perçu comme un ensemble de données qui améliorent le bien-être, économisent les peines et diminuent les dangers. Mais en plus de cela, il

développement exige l'effort constant et il faut que les gens de la campagne le comprennent.

C'est la raison pour laquelle l'homme doit être mis au centre sinon sans lui, on risque de prévoir contre lui. Les planificateurs du développement initient l'homme à l'acceptation sans heurts des innovations en passant par des expériences et des démonstrations permanentes.

"Considérer l'homme et ses besoins comme les raisons d'être du développement exige qu'on respecte son système de valeurs, sa personnalité culturelle, son contexte géo-économique et historique, ses aspirations vers le progrès économique, social, culturel et spirituel. Il est donc nécessaire de promouvoir l'homme comme participant intégral ou co-auteur d'un processus de développement endogène c'est-à-dire un développement basé sur les potentialités et la créativité propre de sa culture et de sa société"³⁷.

Imaginer le progrès du monde rural exige d'abord de penser aux hommes qui y vivent et tout ce qu'ils ont comme aspiration. Le souci d'intégrer et de considérer l'homme comme co-auteur du développement fait qu'il ait préalablement des rencontres Franco-Burundaises pour mise sur pied des projets.

Les deux pays analysent ensemble les actions à mener dans le souci de satisfaire la population concernée. Elles s'interrogent aussi sur le pas déjà franchi pour les projets en cours de réalisation et discutent sur ceux nouvellement présentés pour financement.

³⁷ " Préface de: participer au développement", UNESCO, PUF 1984, p. 5.

Depuis les travaux d'aménagement de MURUKARA, la mise en place de l'infrastructure sociale et la prise en charge des expatriés pour les campagnes agricoles de 1975-1976, d'autres projets ruraux ont été initiés.

Les projets en milieu rural sont divers. Ils partent de l'expérimentation sylvicole, l'étude de l'érosion et du renouvellement de diverses sortes de cultures, de la protection forestière, de l'élevage, de la recherche agronomique, l'amélioration et de l'extension des cultures d'exportation... aux coopératives d'épargne et crédit.

Nous allons essayer de les énumérer quitte à pouvoir les évaluer dans le chapitre qui va suivre.

- Les projet Mugamba Nord. Il est financé par le FAC et démarré ses activités en 1977. Elle couvre toute la province de MURAMVYA soit une superficie de 1546 km².

Ses objectifs initiaux étaient de promouvoir une intensification progressive de l'élevage bovin paysan qui vise en terme le développement d'un élevage laitier. En cours du projet l'évaluation des réalisations avait révélé un certain nombre de lacunes qui ont été corrigées par la réorientation du projet.

Ainsi des thèmes techniques ont été introduits: la vulgarisation, la santé animale, l'amélioration de l'alimentation du bétail, l'amélioration génétique par le développement de l'insemination artificielle et de l'organisation des éleveurs en groupement de production. Ces mêmes thèmes insistent sur la diffusion de géniteurs, la lutte contre l'érosion dans les cultures et les pâturages, la valorisation des déchets de récolte et la diversification de l'élevage.

- Le projet de développement des communes Kinyinya et Nyabitsinda (FAC).

- Ce projet est financé par le FAC depuis 1983 et se situe à l'Est du pays dans la province de Ruyigi dans la région naturelle de Moso. Le programme qui a été exécuté est décrit dans le schéma directeur d'aménagement et de développement de la région. Il porte essentiellement sur les pistes, les ponts, l'agriculture et l'élevage, les infrastructures scolaires et sanitaires, l'hydraulique rurale, la sylviculture, l'artisanat et les migrations. Il a déjà bénéficié de quatre tranches de financement FAC:

Convention N° 29 / C / DPL / 83 : 9 Mio FF.

Convention N° 119 / CD / 84 : 6,6 Mio FF.

Convention n° 192 / CD / 85 : 6 Mio FF.

Convention N° 112 / C / DPL / 86 : 5,8 FF.

- Amélioration de la production du café (CCCE). Ce projet a débuté ses activités à Makamba, Burambi et Buyengero; il a reçu de la caisse centrale de coopération économique un crédit de 60 Mio FF. L'accord de crédit a été signé en 1985 pour une période de 3 ans.

- Programme de relance et d'extension cotonnière. Ce programme a bénéficié d'un prêt de 10,5 Mio FF pour une période allant de 1982 à 1985. La convention régissant ce financement s'intitule "Projet d'extension cotonnière et de polyculture attelée". Les actions entreprises portent sur la vulgarisation, l'usinage, le service administratif et financier, l'appui au projet NYANZA-LAC et à la société régionale de développement de KIHOFI.

- Projet protection de la Kibira (CCCE / FAC). La KIBIBIF est un vestige de la forêt équatoriale qu'il faut protéger. Une cellule de recherche forestière a été créée en 1984 à l'ISABU grâce à un financement FAC de 2 millions de FF. Son activité porte sur la lutte anti-érosive, la régénération de la forêt naturelle et la sylviculture des peuplements artificiels. Le Projet consiste aussi en une mise en place d'infrastructure et l'organisation

la surveillance du parc national. Le parc national bénéficie de trois sources de financement:

a) budget Burundais 28 Mio de FBU pour le payement du personnel permanent;

b) Une subvention du Fonds d'aide et de coopération de 25 Mio de FF affectée à l'encadrement technique et au financement des missions d'appui.

c) Un crédit de 30 Mio de FF accordé par la Caisse centrale de Coopération économique de 1983. Il couvre essentiellement des dépenses à caractère d'investissement.

Un autre projet important que la France a financé dans le milieu rural est celui des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC).

Le développement rural ne peut pas se réaliser en l'absence de structures bancaires appropriées. La création d'une mutuelle d'épargne et de crédit est la seule voie capable de parier à ce déficit particulièrement grave pour le Burundi où les Banques sont insuffisantes quasi inexistantes en milieu rural.

La phase test du projet a commencé en 1984 avec un financement FAC de 1,3 Mio de FF.

L'objectif à long terme est de développer un réseau de banques coopératives dans l'ensemble du pays.

L'objectif à court terme de la phase test programmé pour deux ans et demie (1984-1986) est d'implanter de 16 à 24 coopératives de crédit au centre du pays.

La deuxième phase (1987-1990) a consisté en la consolidation du réseau déjà existant et à l'extension de ce dernier avec la création d'un bureau régional à NGOZI- KAYANZA. Il est prévu aussi une décentralisation et une densification des

réseaux quitte à faire en tout 30 coopératives à raison de 10 par an .

Au niveau du financement, les coûts prévisionnels sont les suivants:

Fonds d'investissement (FAC) : 22.118.000 FBU.

Fonds de fonctionnement (CICM)³⁹ : 74.890.000 FBU.

Fonds de garantie du Burundi : 6.000.000 FBU .

Signalons qu'en plus du caractère économique que revêtent les coopératives d'épargne et de crédit, elles sont un moyen d'éduquer les gens, une façon d'amener les populations à comprendre la gestion commune des biens et de ne pas éparpiller leurs efforts.

A cela s'ajoute une multitude de projets à l'étude (jusqu'en 1988) et d'autres pour lesquels des financements étaient prévus pour un proche avenir. Il s'agit notamment des projets de construction et d'équipement de quatre centres de santé, appui à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, maîtrise de l'énergie (électrification de beaucoup de régions) extension de la théiculture dans la région de Buhoro³⁹.

Signalons qu'en plus du caractère économique que revêtent les coopératives d'épargne et de crédit, elles sont un moyen d'éduquer les gens, une façon d'amener les populations à comprendre la gestion commune des biens et de ne pas éparpiller leurs efforts.

³⁸ CICM : Centre international de Crédit mutuel de Paris

³⁹ Sources : Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération. Mémoire sur la coopération Franco-Burundaise , Mars 1987, Département Europe.

La mutualité coopérative bien comprise aident les gens à revenu moyen à pouvoir épargner ensemble et à réaliser beaucoup de projets en unissant leurs forces de travail.

A cela s'ajoute une multitude de projets à l'étude (jusqu'en 1988) et d'autres pour lesquels des financements étaient prévus pour un proche avenir. Il s'agit notamment des projets de construction et d'équipement de quatre centres de santé, appui à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, maîtrise de l'énergie (électrification de beaucoup de régions), extension de la théiculture dans la région de Buhoro.⁴⁰

5. Les équipements sociaux et culturels.

Les équipements à caractère social et culturel englobent beaucoup de secteurs nécessaires dans le pays en voie de développement. Ils concernent l'enseignement classique, l'éducation population et la formation universitaire. Or ce sont des secteurs qui exigent beaucoup de moyens et ils sont irremplaçables.

Le Burundi s'y emploie et n'a jamais cessé de solliciter le concours des partenaires étrangers dont la France. La radiodiffusion, les bourses d'études et de stages ainsi que les actions culturelles ont fait très tôt objet de convention de coopération entre les deux pays.

Le préambule de l'accord cadre de coopération précise les liens particuliers qui existe entre les deux pays et le souci de développer,

⁴⁰ Sources: Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération. Mémoire sur la coopération Franco-Burundaise Mars, 1987. Département Europe

"...la communauté morale, spirituelle et linguistique établie entre les deux dans l'ensemble des nations d'expression française..."⁴¹.

La France soutient beaucoup d'actions qui peuvent faciliter la propagation et le maintien de la culture française dans les pays avec lesquels elle entretient des rapports de coopération.

Elle soutient de façon particulière ceux qui étaient sous sa domination tout comme ceux qui utilisent le français. Dans ces pays utilisateurs du français, elle essaie de pénétrer par ses produits, son assistance technique, sa technologie, son aide publique et son discours réconciliant et prometteur.

" La coopération avec le Tiers-monde est donc l'un des piliers essentiels de toute politique extérieure (...). Notre tradition Républicaine des droits de l'homme nous oblige, plus que d'autres, à une attitude généreuse qui seule peut s'identifier au profit qui est le nôtre à l'étranger. L'impact, l'influence de la France à l'étranger sont bien supérieurs à son poids économique ou démographique dans le monde d'aujourd'hui. Cela est probablement dû au rayonnement de notre culture, mais n'est pas certainement séparable du fait que nous soyons la patrie de la déclaration des droits de l'homme. Dans domaine de la politique vis-à-vis du Tiers monde, et plus qu'en d'autres peut-être, " la France oblige "⁴².

⁴¹Accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement de la République Française et le royaume du Burundi du 11/02/1963. Archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération. Département Europe.

⁴² Michel Guillou, Pour un dialogue Nord-Sud, préface de Jacques Chirac, Paris Albatros, "Club 89", 1984 page 25 cité par Jacques Adda Marie Claire Smouts,

Cette " obligation " est arrivée au Burundi et il actuellement parmi les pays d'Afrique noire francophone qui entretient de bonnes relations avec la France. Cette dernière intervient de façon particulière dans des secteurs susceptibles de maintenir et de préserver sa culture c'est-à-dire des domaines qui concernent le plus grand nombre de personnes.

Il s'agit précisément actions scolaires, culturelles, formation universitaire et de l'éducation populaire par le biais de la Radio et la Télévision.

En effet, le premier accord de coopération Franco-Burundais concernait effectivement ce type d'action. La radio, c'est-à-dire l'installation technique, les véhicules de reportages, formation du personnel, la couverture radiophonique... sont quelques une des premières réalisations de la France au Burundi.

Le projet de la télévision sera évoqué lors de la réunion de la commission mixte de 1975. Les études des missions exploratoires pour estimer les coûts d'investissement et les charges récurrentes ont eu lieu au courant de la même année 1975.

Après avoir réalisé à 95 % le projet F.M. (frequency modulation) au Burundi, la coopération française est intervenue à la demande du Burundi dans la mise en place de cette télévision. La première tranche a été ouverte en 1983. Il comprenait la fourniture d'émetteur de Bujumbura, des équipements vidéo, des centres de réception communautaire et des actions de formation professionnelle.

La première phase (Bujumbura et ses environs) a été réalisée à 100% en 1984 pour bien couvrir le sommet Franco-Africain qui s'est tenu à Bujumbura au mois de novembre 1984.

La deuxième phase qui concernait l'équipement du centre émetteur du Mont Manga a été achevée en 1985/ 1986. La troisième phase couvrira tout le pays. Enfin, la France a aidé le Ministère ayant l'information dans ces attributions dans la formation du personnel, et par la mise à la disposition du pays des assistants techniques.

En plus de la radio et de la télévision, la France appuyé le Burundi dans la formation de ses citoyens; les bourses d'études, les appuis pédagogiques et culturels n'ont cessé de croître au cours de ces dernières années.

Néanmoins, cette croissance ne signifie pas satisfaction de la part du bénéficiaire. Passé de 10 bourses d'études en 1962 à la fin de 1966, montre qu'il y a eu une progression mais une progression en valeur absolue.

Si on compare le Burundi avec les autres pays, il ya lieu de constater que c'est vraiment peu. Par exemple il y avait au Burundi en 1970, 41 français enseignants civils et volontaires du service national et pendant la même période il y avait 1003 à Madagascar, 875 au Sénégal, 559 au Cameroun et 336 au Congo (Brazzaville). L' on pourrait peut-être s'imaginer que ces enseignants étaient affectés suivant des critères qui tiennent compte de la superficie du pays du pays, des nécessités incontournables de formation ou tout simplement que cela découle des conventions entre ces pays mais nous restons persuadé que le nombre ou l'écart reste grand.

Toutefois même si ce nombre est petit par rapport à celui de Madagascar, reconnaissons que la France a toujours contribué à l'enseignement (à tous les niveaux) au Burundi.

Ainsi en dehors du soutien pour l'enseignement primaire et secondaire, la France a accepté, dans la réunion de la commission mixte du 27 Mai 1975, de construire la cité universitaire, de participer à l'extension, de la faculté de médecine et la prise en charge partielle de la faculté des lettres. Elle a envoyé ses professeurs dans les écoles secondaires et supérieures.

Pour l'université, la faculté de médecine bénéficie de l'appui français depuis 1970. Cet appui comporte deux volets à savoir le volet technique et le volet contribution matérielle et financière. Elle bénéficie également d'aides indirectes par le canal de la conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française. Cette conférence a déjà réalisé plusieurs opérations notamment pour la Bibliothèque ⁴³.

La faculté des lettres et sciences humaines est soutenue très marginalement par la France dans les départements Histoire, Langues et littératures françaises et celui de géographie. Les deux premiers départements ont respectivement des missions de recyclage d'un mois dans le cadre des accords interuniversitaires et un financement pour quatre opérations à savoir des missions d'enseignement et de recyclage, la recherche, le développement de l'archéologie et les publications burundaises.

En 1987, le département d'Histoire a reçu 50.000 FF pour la recherche et la publication. L'institut pédagogique (Français - Kirundi) a eu 30.000 FF pour le matériel didactique. La faculté de psychologie et des sciences de l'éducation chargée de la

⁴³ Nous avons tiré cette information du Mémorandum sur la coopération Franco-Burundaise, Mai 1987.

formation des formateurs a bénéficié d'une aide française de fonctionnement mais selon les conventions, la France devait s'y retirer à la fin de l'année académique 1985-1986.

L'institut d'éducation physique et des sports bénéficie d'une aide humaine et logistique depuis sa création en 1974. Le centre d'études des langues du Burundi (CELAB) créé en juillet 1984 avait comme principaux objectifs:

- L'enseignement du français à un public anglophone et lusophone d'Afrique orientale et australe: cours pour débutants, cours de perfectionnement et mise à niveau linguistique dans le cadre d'un cursus universitaire;

- La formation des enseignants de français comme langue étrangère (FLE) des pays anglophones et lusophones concernés;

- L'élaboration de matériel didactique en FLE adapté aux contextes socio-culturels de la région, l'adaptation à ces mêmes contextes de matériels didactiques importés;

- La recherche en didactique des langues en contact dans cette région d'Afrique (langues étrangères et langues nationales);

- L'enseignement du français, du Kirundi ,du Swahili et d'autres langues aux adultes niveaux (1,2,3,4).

Avec l'aide Française les actions suivantes ont été réalisées:

- De 1981 à 1984: financement des stages de française organisés par le département de langues et littératures françaises de la Faculté des lettres;

- De 1984 à 1986 d'autres groupes de stagiaires anglophones ont été accueillis par l'université du Burundi dans le cadre du CELAB. Il s'agit des groupes du Kenya, de Zambie, et du Mozambique.

Mais des difficultés ont subsisté notamment au niveau de l'équipement en matériel et en documentation, de l'hébergement et du transport.

Depuis 1986, ces conditions d'hébergement se sont améliorées quelque peu. Les chambres n'ont pas été en nombre suffisant et le centre a toujours essayé de trouver des solutions même si elles étaient provisoires. Pour le bon fonctionnement du centre le Burundi a demandé à la France lors de la commission mixte de 1987 ce qui suit:

- Maintien de trois professeurs et la formation des homologues;
- L'acquisition d'un laboratoire de langue évalué à 30.000 FF;
- Le financement d'une maison d'accueil estimée à 1.500.000 FF;
- L'équipement du bâtiment "hébergement" de 257.841 FF;
- L'acquisition d'un bus (50 places) pour 90.000 FF;
- La construction des locaux administratifs pour 577.000 FF;
- Un appui logistique régulier en fonction des prévisions de stages ⁴⁴.

Au début de l'année académique 1991-1992, les stagiaires du CELAB avait déjà bénéficié d'un bâtiment " hébergement" au campus Mutanga. Au niveau du secondaire, la France soutient le BEPES (Bureau d'étude des programmes de l'enseignement secondaire) et le bureau de l'enseignement technique.

Dans le cadre de la formation et du perfectionnement des personnes en cours d'emploi, des bourses d'études de longue durée, des bourses de stages pour une formation de courte durée

⁴⁴ Mémoire sur la coopération Franco-Burundaise 1987.

sont octroyées par la France à la fin de chaque année.

Les Burundais se rendent en France chaque année pour des stages variées. Nous avons essayé d'inventorier toutes les bourses qui ont été données par la France sans pouvoir les retrouver toutes. Là où nous devrions les trouver les archives ont été mal tenues et c'est pour cela que quelques années manquent. Nous nous excusons de ne pas pouvoir satisfaire cet impératif. Nous avons déjà signalé que les données chiffrées et détaillées sont rares pour la période d'avant 1970.

Toutefois cela ne signifie pas que la France et le Burundi avaient cessé de coopérer, seulement cette coopération était à ses débuts et concernait des secteurs limités surtout d'ordre culturel et l'apport des assistants techniques. Par exemple entre 1964 et 1966, 54 % de l'aide française ont été affectés à la radiodiffusion. Une autre partie a financé les bourses d'études et de stages.

Avant l'institution effective des réunions des commissions mixtes entre la France et le Burundi qui ont débuté en 1973, les bourses octroyées par la France s'inscrivaient dans le même cadre de coopération c'est-à-dire n'englobaient que peu de secteurs. Avec la diversification des interventions françaises notamment par le biais du FAC (1972) et de la CCCE (1978), les bourses de stages de courte durée ont été, elles aussi diversifiées au détriment de celles de formation de longue durée.

Les tableaux qui suivent montrent le nombre de ces bourses et dans la mesure du possible, leur répartition. Mais cette répartition n'intéresse en gros que les bourses FAC qui sont généralement des bourses de stages. Nous nous excusons de ne pas pouvoir trouver le nombre de bourses pour certaines années, ni leur répartition pour d'autres.

<u>Années.</u>	<u>Nombre de bourses.</u>
1962	10
1963	25
1964	30
1965	63
1966	69
1967	72
1968	77
1969	97
1970	85
1971	83
1972	-
1973	-
1974	88

Programme bourses 1975

Le nombre de bourses que la France a donnée au BURUNDI s'élevait à 25 dont 2 étaient déjà attribuées à la Police. A ce contingent il convient d'ajouter 5 bourses hors-quota pour la formation du personnel commercial navigant de la caravelle. Pour les 23 disponibles, la France a proposé une répartition suivante:

Fresse écrite	journalisme.....	1 bourse
	Agence France-Presse.....	2 bourses
Cinéma et photogramie.....		1 bourse
Radio.....		5 bourses
Documentation (information).....		1 bourse
Géologie et mines	: Géochimistes-Pétrographe....	1 bourse
Géologie et mines	: Chimiste (Rayon X).....	1 bourse
Tourisme.....		2 bourses
Justice	: Stages magistrats dans les tribunaux Français.....	1 bourse
Santé	: Techniciens médicaux.....	2 bourses
Aéronautique	: Ingénieur.Navigaton aérienne	1 bourse
	: " transmission télé communication et signalisation	1 bourse
	: sécurité incendie.....	1 bourse
Fonction publique	2 bourses
Agriculture	: usinage du café.....	<u>1 bourse</u>
		23 bourses

PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES ET DE STAGES 1981 et 1982

Effectif	Enveloppe 3.200.000FF	Attribuées 1982			Prévues 1982		
	Réalisation 1981	Renouvellement	Nouvelles attribuées	total	Réserves	en instance	total
Bourses universitaires en France	43	26	-	26	17	-	17
Bourses universitaire et de stages en Afrique	11	9	-	9	-	2	2
Bourses de [stages]	68	38	6	44	-	10	10
en France [voyages]	1	-	-	-	-	3	3
[Recherche]	-	-	-	-	-	-	-
Total (effectifs)	123	73	6	79	17	15	32
Coût globaux correspondants	2.858.100FF	2.514.000 FF			702.500FB		

N.B. : Il y a eu reconduction de l'effectif global des boursiers universitaire présents en 1981, soit 43 dont 26 renouvellements et 17 prévue pour la rentrée de 1982.

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Direction des bourses d'étude et de stages.

Programme de bourse 1984

1. Formation rurale	: phytopathologie	:.....	1
	école nationale des sciences		
	géographiques	:	1
2. Industrie et			
technologie	:	- Planification et aménagement3
		- Transport aérien, maintenance avion	4
		- électromécanique-électronique	
		contrôle7
3. Formation tertiaire	- Secrétariat	7
	- Gestion du personnel administratif		.4
	- Gestion des ressources financières		.2
	- Trésor	1
	- Police et magistrature judiciaire		.15
4. Formation littéraire,	- Mise à niveau du linguistique	1
scientifique et	- Histoire	1
médicale	- Géographie	1
	[formation de longue durée]		
	- Médecine général	1
	- hautes études en sciences		
	sociales	1
	- sport	1
		Total 55

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique . Documents sans cote. Direction des bourses d'études et de stages.

Programme de bours 1985

1. Education nationale	: 17 bourses de stage
	: 5 de formation continue
2. Ministère des finances	: 3 bourses de stages
3. Ministère de la justice	: 3 " "
4. Ministère de l'intérieur	: 3 " "
5. Défense nationale	: 4 " "
6. Développement rural	: 3 bourses de stages
7. Ministère de l'Agriculture	: 1 pour une formation de longue durée
8. Poste et télécommunication	: 1 pour une formation de longue durée
9. Travail et formation professionnelles	: 1 pour une formation de longue durée
10. Santé Publique	: 3 pour une formation de longue durée
11. Information	: 11 de stage
12. Jeunesse et sport	: 1 de stage
13. Education : département Français (BPES, BEER, CELAB)	: <u>5 de stage</u> 69 bourses dont 8 de formation de longue durée

Sources: Archives du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Direction des bourses d'études et de stages.

Programme des bourses pour l'année 1987

Ministères	Spécialisations	Bourses		Durée/ niveau
		stages	études	
Education ..Nationale..	Education physique		1	3è cycle
	Histoire-Archéologie		1	"
C.H.U	Anatomie	1		
	Biologie	1		
	Manipulateur Radio	1		
	Dentisterie		1	cycle complet
	Instrumentaliste (bio.Méd)	1		
	Electronicien "A2"			
B.E.E.R.	Radiologiste CGR	1		
	Electronicien ALVA	1		9 mois
	Français BE/C/CREDIF	1		9 mois
	" "	1		9 mois
B.E.P.E.R	" "	1		9 mois
	" "	1		9 mois
CELAB	" "	1		9 mois
Information	Administration scolaire	2		9 mois
	Télévision	1		3 mois
	Presse écrite	2		2 mois
	Presse radio	2		2 mois
	Presse T.V.	2		2 mois

Ministère	Spécialisations	Bourses		Durée
		stages	études	
	Sciences sociales école des hautes études		1	
Transport- poste et Télé communication	Archive	1		
	ONATEL			
	CIPEP-Toulouse	1		10 mois
	" "	1		10 mois
	" "	1		10 mois
	" "			10 mois
	Aéroport sécurité incendie	1		10 mois
" "	1		4 mois	
<u>Intérieur</u>	visualisation	1		4 mois
	sécurité Rayon "x"	2		2 mois
	Maintien de l'ordre	1		1 mois
	Sécurité de l'Etat	1		2 mois
	" "			2 mois
	Formation des formateurs Police	1		18 mois
	Magistrature (ENM)	2		18 mois

Ministères	Spécialisations	Bourses		durée
		stages	études	
Intérieur (suite)	Contentieux	1		6 mois
	"	1		6 mois
Fonction publique	Cycle I.I.A.P.	1		3 mois
	Ecole des douanes	1		3 mois
	Ecole des impôts	1		9 mois
	Ecole des Finances	1		10 mois
Agriculture	Technologie du bois	1		10 mois
Eaux et Forêt	Exploitation forestière	1		10 mois
T. Publics	Routes		1	7 mois
	"	1		-
	LNBTP/CEBTP	1		9 mois
	Urbanisme	1		9 mois
	"	1		9 mois
	"	1		10 mois
Santé Publ.	Spécialisation médicale	1		Stages longs
	"	1		"
	"	1		"
Ministères	Spécialisations	Bourses stages	études	Durée
Santé Publ. (suite)	Biologistes	1	-	3mois
	Kinésithérapeute	1	-	3mois
	Contrôle produits pharmaceutiques	1	-	3mois
	Directeur ESCO	1	-	1mois
Total		61	5	

Récapitulation générale F.A.C.

- Bourse d'études ne pouvant pas être retenues pour l'année 87: 33
- Bourse de stages ne pouvant pas être retenues pour l'année 87: 24
- Bourses d'étude ou de stages conduisant à des diplômes de 3ème cycles : 11
- Bourse d'étude pouvant encore être proposées (redéploiement) 2
- Total de bourses programmables: 13
- Bourse de stages retenues (dont 18 stages de 9 à 10 mois
- Total des bourses d'études (13) et de stages (53) programmables 66
- Evaluation des coûts de ces bourses (1987).. 2.063.400 FF

Source: Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : Direction des bourses d'études et de stages.

Les bourses octroyées par le Fonds d'aide et de coopération pour l'année 1988.

1. Education nationale	10 bourses de stages pour B.P.E.S., B.E.R, CELAB 1 pour une formation de long durée en médecine.
2. Commerce et Industrie	2 bourses de stages.
3. Finances	2 bourses de stages 1 de formation en gestion financière.
4. Télécommunication : Onatel	4 bourses de stages.
5. Transport: aviation	3 bourses de stages.

6. Ministère des relations extérieures et de la coopération	1 bourse de stage
7. Ministère de l'agriculture et de l'élevage.	4 bourses de stages
8. Jeunesse, sport et culture.	1 bourse de stages.
9. Santé Publique	2 bourses de stages.
10. Presse et Radio	16 bourses de stage.
11. Ministère de la justice	2 bourses de stages.
12. Ministère des travaux publics	5 bourses de stages.
13. Ministère de la fonction publique	Aucune bourse.

50 bourses dont 48 de stages
et 2 de formation continue⁴⁵.

Pour les bourses d'études et de stages, quelques années nous ont fait défaut. Il s'agit des années 1972, 1973, 1977, 1979/1980. Nous avons cherché ces chiffres dans les Ministères des relations extérieures et de la coopération et dans le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mais en vain. Nous pensons que pour les années 1972 -1973 ce manque de données est dû aux événements de cette période qui auraient causé une mauvaise conservation des archives.

Les actions culturelles françaises au Burundi sont nombreuses. Pour la France, l'action culturelle ne doit plus correspondre à l'image simple et peu folklorique que l'on s'en faisait souvent. Elle ne se borne plus aux arts et aux lettres.

La culture est un support, un environnement et un complément des toutes les activités menées dans tous les secteurs. La culture appuie et prolonge l'action de l'enseignement en même

⁴⁵ Archives du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique: Direction des bourses d'études et de stages.

temps qu'elle joue un rôle essentiel pour la propagation de la langue française. Par le canal de la radio, la télévision, la presse écrite et parlée, les brochures éducatives, les séminaires scientifiques ou médicaux..., elle s'adresse à un public beaucoup plus vaste. Et pour propager sa culture la France y met beaucoup de moyens adaptés: matériels (cinéma, livre technique), le Personnel (tout le corps enseignant et qualifié dans toutes les branches), le budget (achat du livre scolaire ou des crédits d'action culturelle).

Les centres culturels créés au lendemain de l'indépendances africaines pour maintenir la présence culturelle française s'étendent depuis un certain temps, à des pays lusophones. Les centres culturels français et leurs annexes disposaient d'un total de 600.000 ouvrages en 1978.

La France continue à financer les bibliothèques locales municipales, celles que nous appelons foyers culturels au Burundi. Ces dernières sont des instruments sûrs de la diffusion culturelle Française.

" Les centres culturels constituent bien entendu le support essentiel de notre action et doivent le demeurer. ce dispositif culturel est d'autant plus important que nos centres sont la plupart du temps, les seuls lieux d'échanges et de dialogue dans les pays où ils se trouvent leur vocation est donc double: instrument de diffusion et de rayonnement de la culture française, ils ne sont pas seulement une vitrine comme c'est souvent le cas dans "l'étranger traditionnel " ils doivent s'ouvrir aux réalités

culturels du pays, accueillir les manifestations nationales et devenir eux aussi des instruments de coopération"⁴⁶

Le volet culturel au Burundi est inséparable de toutes les autres actions de développement. Le technicien, le coopérant ne doit pas dispenser seulement ses cours ou prodiguer des connaissances mais il a la mission d'aller au delà.

"Notre action culturelle passe d'abord par les milliers de coopérants français affectés dans l'enseignement lorsqu'il s'agisse du secondaire, et du technique comme du supérieur: chacun d'entre eux a un rôle à jouer et son action ne devrait pas se limiter à l'accomplissement d'un horaire et à la transmission du savoir. Le véritable coopérant est celui qui considère que sa mission dépasse le cadre strict de l'assistance technique..."⁴⁷.

Ici nous remarquons que le coopérant est investi de plus d'une mission. Il doit préparer sa relève en même temps qu'il propage sa culture et le schéma de pensée de son pays. Il est évident qu'un objectif de préparer son remplacement ne saurait être atteint facilement parce que le coopérant la plupart de fois, veut maintenir sa place.

Aussi la complexité croissante des techniques et avec le coût croissant de certains appareillages, le nombre croissant des opérations de recherches fondamentales dans tous les domaines...

⁴⁶ Les Nouvelles orientations de la politique française de coopération, Ministère de coopération, 1^{er} trimestre 1987, page 18.

⁴⁷ Michel, (A) op. cit, p.32.

témoignent aujourd'hui qu'il n'est pas aisé de remplacer systématiquement le coopérant.

Il est souhaitable toutefois, que ce dernier se fasse remplacer là où c'est possible mais aussi qu'il travaille dans l'esprit de développer le pays qu'il est sensé être en train d'aider.

Les premiers accords Franco-Burundais sont culturels et techniques. Ils embrassent l'enseignement classique et l'éducation populaire ainsi que l'apport de la technologie.

L'assistance technique, la formation des cadres, les stages pédagogiques rentrent dans le droit chemin du maintien de la culture française au Burundi. Il serait fastidieux de trancher ici pour dire que telle action française au Burundi se rapporte exclusivement à la culture alors que telle autre s'en détache. Seulement la coopération culturelle insiste aujourd'hui sur le respect mutuel des cultures. On met l'accent sur la mise en valeur des langues et des cultures nationales en adaptant les méthodes et les programmes d'enseignement aux réalités socio-économiques de chaque pays.

C'est la raison d'être d'ailleurs de l'ACCT (agence de coopération culturelle et technique) : une institution internationale de coopération dont le Burundi est membre.

Les actions de coopération culturelle se concrétisent aussi dans la francophonie où se rencontrent les ambitions communes de développement économique, social et culturel des pays ayant en commun l'usage du français.

La francophonie est d'ailleurs le cadre autorisé et privilégié de coopération entre, d'une part les pays pauvres utilisant le français (le sud), et d'autre part les pays riches du nord. Une telle situation porte en elle-même, à la fois

l'espoir car elle signifie que les pays développés francophones sont parmi les plus modernes. Elle signifie la crise puisque le déséquilibre présent impliquerait à terme, si l'écart n'étant pas corrigé, la dislocation des solidarités francophones.

Pour faire disparaître cette menace, les pays ayant en commun l'usage du français, en sommet ordinaire de Paris du 12 au 15 Février 1987 ont eu à écouter des discours comme quoi la voie possible est de faire du français

"...une langue partagée, la langue du développement et de la francophonie, un des espaces logiques du 21^{ème} siècle, capable d'assurer à tous le codéveloppement et de permettre aux peuples qui le constituent d'assumer ensemble les défis scientifiques et techniques contemporains. L'espace francophone sera économique scientifique et technique tout autant que culturel et linguistique ou ne sera pas. C'est là un des enjeux majeurs de la prochaine décennie⁴⁰.

Il serait quelque peu difficile de trancher et accepter que le développement des pays pauvres dépendra du décollage de l'espace francophone. Cette même affirmation souleverait entre autre la question de savoir si réellement il y a une relation de cause à effet entre la coopération culturelle et le développement pour les pays inégalement développés?

Nous pensons que les réponses peuvent être nuancées. Pour les pays riches, donc dispensateurs de l'aide, la coopération culturelle est un moyen pour entretenir et étendre leurs influences et par conséquent se réserver marchés et débouchés commerciaux.

Quant aux pays en voie de développement, la coopération culturelle leur permet de garder de bons rapports. D'ailleurs ils

⁴⁰ Le Monde Diplomatique n° 285 du 26 janvier 1987.

Quant aux pays en voie de développement, la coopération culturelle leur permet de garder de bons rapports. D'ailleurs ils ne peuvent pas faire autrement puisqu'ils demandent des assistants techniques. Ces derniers véhiculent une culture et surtout quand il s'agit des enseignants ou des animateurs de grandes masses.

Ainsi la coopération est inévitable pour les bénéficiaires de l'aide mais aussi un tremplin pour les donateurs de cette même aide. L'on ne saurait pas tout sur les motifs ultimes qui poussent les pays riches à étendre à tout prix leur culture car, comme le disait Jean SEPULCHRE dans gens et choses de l'Afrique du Sud,

" Il est toujours malaisé de saisir clairement l'état d'âme et les points de vue d'autrui, alors que parfois on éprouve déjà de si sérieuses difficultés à descendre dans le tréfonds de son propre moi et d'en déterminer avec exactitude les tendances, les aspirations et les réactions. Il est beaucoup plus difficile encore de parvenir à la claire intelligence d'un pays étranger, de ses aspirations profondes, de ses caractéristiques essentielles et de ses idiosyncrasies"⁴⁹.

Certes des relations entre les pays qui supposent aide et coopération avec des volumes comptables d'échanges font le gros de ce que l'on dit dans les rapports et forums internationaux. Mais seulement la comparaison de ce que l'on sait et de ce que

⁴⁹Jean Sepulche, Gens et choses de l'Afrique du Sud, édition de "l'essor du congo ", Elisabethville 194 p.1.

l'on dit de ces politiques montre que les considérations en vue sont bien plus complexes

6. Quelques données chiffrées de l'aide française au Burundi.

Tableau III Estimation annuelle des aides françaises en \$ U.S.A.⁵⁰.

Secteurs	65-69	1971	1972	1973	1974	1975
1. Agriculture	14,1%	4,9%	6,4%	9,6%	6,5%	1,2%
2. Education	26,6%	47,5%	59,7%	56,4%	54,6%	30,1%
3. Plan et Administration	27,9%	13,8%	12,3%	11,6%	9,5%	9,0%
4. Santé publique	6,4%	13,8%	7,5%	7,1%	19,7%	6,4%
5. Infrastructure	25,0%	20,0%	14,7%	15,2%	9,8%	45,3%

De façon générale, nous constatons une baisse qui a commencé en 1971-1972. C'est la période de la crise pétrolière. C'est aussi la période de la crise du dollar américain.

En effet en 1971-1972 certains pays en voie développement et producteurs de matières premières entendaient récupérer le contrôle de leurs richesses naturelles exploitées par les sociétés étrangères. Les nationalisations, les expropriations et pressions de toute sorte sur les investissements étrangers se multiplient.

⁵⁰ Charlton, (M) L'aide étrangère dans le développement de l'économie du Burundi, B.T.E. cité par NTIBINONDOYE Léonidas dans La coopération internationale et son impact sur le développement économique au Burundi (1963-1976) mémoire U.B. F.L.S.H. p 70.

En 1970-1971, le Zaïre, la Zambie, le Pérou et le Chili ont nationalisé tout ou partie de l'exploitation de leur principale ressource: le cuivre soit 70 % de la quantité écoulee sur le marché mondial.

Cette situation a eu des répercussions sur l'aide. Son économie a connu des problèmes et part destinée à l'étranger a diminué. Par exemple en Février 1971, l'Algérie a décidé de nationaliser des intérêts français dans le domaine du gaz naturel et des hydrocarbures.

Les Etats riverains du golfe persique ont révisé leur contrat pétroliers avec les sociétés multinationales et ont fait monter le prix du brut la même année (1971).

Ainsi, la France tombe comme tous les autres pays, dans ce que l'on a dénommé " la crise de l'énergie ". Pour cela elle a essayé de concentrer son aide dans les pays producteurs de pétrole au détriment du reste dont le Burundi.

Durant cette période les pays non producteurs de pétrole ont vu leur aide regresser parce qu'il fallait aux pays européens, garder de bonnes relations avec ceux qui produisaient l'énergie. Les bonnes relations supposent des avantages préférentiels.

Aussi remarquons-nous que la part des infrastructures a augmenté en 1975 passant de 9.8 % à 45.3 %. Nous pensons que cela a été causé par l'apport de la Caravelle MUSONGATI, un bien qui coûte cher.

Signalons que le secteur "education " tient mieux pour toute la période. Nous pensons que la France ne pouvait pas rapatrier tous ses ressortissants pour aller augmenter le chômage chez

elle. Donc elle avait intérêt à les maintenir le plus longtemps possible dans les pays où ils sont affectés.

Nous estimons aussi qu'en dehors de la crise pétrolière des années 1971-1972, qui ont fait chuter l'aide française dans les pays en voie de développement, les événements de 1972 au Burundi auraient probablement provoqué quelques remous dans les relations entre la France et le Burundi.

Tableau IV : Récapitulation des interventions FAC en FF à la fin de 1984

<u>I. ETUDES GENERALES</u>		18.660.000	6,9%
Cartographie	8.600.000		
Etudes géologiques et minières	7.000.000		
Etudes socio-économiques	3.066.000		
<u>II. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS</u>		53.657.600	19,7%
Etudes routes et bâtiments	5.024.000		
Routes : travaux	13.600.000		
Aéronautique	25.233.600		
Télécommunication	6.000.000		
Urbanisme et équipements urbains	3.800.000		
<u>III. DEVELOPPEMENT RURAL</u>		73.039.100	26,8%
Développement rural intégré	15.600.000		
Coopératives	1.300.000		
Elevage et production animale	20.000.000		
Eaux et forêt	23.470.000		
Cultures diverses	3.869.100		
Aménagements	8.200.000		
<u>IV. EQUIPEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS</u>		64.407.000	4,9%
Investissements scolaires et universitaires	18.900.000		
Aide à l'enseignement	6.616.000		
Action culturelles	1.300.000		
Radiodiffusion et Télévision	23.384.000		
Presse	685.000		
Santé	15.522.000		
<u>V. PRODUCTION ET ACTIVITES DIVERSES</u>		13.500.000	4,9%
Energie	2.600.000		
Transport	10.750.000		
<u>VI. DIVERS</u>		49.334.077	
Actions diverses	41.880.300		
Credits logistiques	6.495.300		
Ouvres privées	958.477		
TOTAL	272.453.777		100%

Nous aurions souhaité avoir plus de données chiffrées pour mieux cerner l'évolution de la coopération Franco-Burundaise, mais le refus de l'ambassade de France au Burundi de consulter ses archives malgré de multiples interventions des personnes fiables ainsi que l'indisponibilité de ces mêmes données aux archives du Ministère des relations extérieures et de la coopération, nous ont obligé de nous contenter du peu. Nous prions le lecteur de comprendre cette situation combien embarrassante.

CHAPITRE III. : APPRECIATION QUALITATIVE DE L'AIDE FRANCAISE AU BURUNDI.

Procéder à une évaluation systématique de la coopération entre la France et le Burundi, vu les secteurs dans lesquels cette première intervient, dépasse l'objet du présent travail.

En effet, la France comme nous avons pu le démontrer dans le deuxième chapitre, est dans toute les sphères des activités socio-économiques du Burundi.

Les projets qu'elle finance par le biais de la CCCE et du FAC couvre l'ensemble du territoire Burundais. Faire l'évaluation de tout cela exigerait alors plus de temps et de moyens; ce qui nous a manqué souvent.

Aussi un tel travail, et à première vue interdisciplinaire, nécessiterait-il la contribution des économistes, des politologues, des sociologues et surtout la part des acteurs directs du développement (dirigeants et dirigés) eux qui sont toujours avec les gens du terrain, qui les écoutent et qui savent de façon très précise leurs grandes préoccupations pour le développement. Compte tenu de son ampleur nous avons préféré circonscrire les secteurs où nous allons essayer de faire une évaluation qualitative.⁵¹

Le développement rural, l'enseignement et la formation en effet nous, paraissent comme des domaines qui ont beaucoup intéressés la France au Burundi.

⁵¹ Pour des raisons déjà évoquées ci-haut nous avons été dans l'impossibilité de nous rendre sur les lieux.

1. La France dans le développement rural burundais.

Les acteurs du développement rural sont parfois découragés par l'inéfficacité apparente de leurs efforts face à l'ampleur des mutations en cours.

Mais le mieux serait peut être de prendre un certain recul pour mieux situer leur action. Le milieu rural ressemble étrangement à un individu : Il a une hérédité, une expérience, une mémoire collective où il faut aller chercher le sens profond des transformations qu'il vit et des réactions qui l'animent.

Les hommes du développement rural peuvent ignorer que leur milieu est pétri d'histoire, d'aspirations et de solidarités partiellement résolus dont les enjeux aujourd'hui ne sont souvent que des prolongements rénovés ou des résurgences inattendues.

Aider les forces qui agissent en milieu rural à comprendre les grandes étapes de l'évolution de leur peuple, à discerner ce qui est remous passagers et vagues de profondeurs, à saisir les tendances d'une maturation pour y greffer leurs projets... tel serait l'objectif, le bon préalable pour les planificateurs et les responsables des projets qui opèrent dans le monde rural.

Parmi les implications d'un développement harmonieux du monde rural, le respect des spécificités culturelles occupe une place de choix. Il ne peut pas en être autrement car la culture constitue l'un des éléments du développement rural intégral de tout peuple. Respecter des spécificités culturelles ne signifie pas rejet des apports nouveaux mais seulement une acceptation qui n'aliène et ne frustre pas.

Le Burundi, et avec le concours des pays étrangers dont la France, s'attèle à développer le monde rural car ce dernier revêt une importance toute particulière en englobant et en nourrissant la majorité de la population;

Le monde rural Burundais est caractérisé par un mode d'habitat dispersé, l'exiguïté des exploitations agricoles avec une population nombreuse qu'il doit nourrir, habiller loger, soigner et éduquer. Cet état de fait a poussé le gouvernement du Burundi à multiplier les projets de développement dans tous les coins du pays dans le but d'intégrer tous les secteurs de la vie nationale. Il sensibilise aussi de façon intensive la population afin de l'amener à faire siens ces mêmes projets de développement proposés.

En effet comme le développement est conçu pour les hommes et ceux-ci sont alors invités à accepter les changements et à y contribuer positivement.

Toutefois les changements de mentalités ne sont pas toujours aisés à opérer plus particulièrement en milieu rural, habitué aux évolutions lentes.

Du reste toute communauté humaine prend le temps d'observer, de réfléchir, d'essayer et après de pouvoir fournir des réponses définitives aux sollicitations qui lui sont soumises.

La philosophie politique burundaise qui consiste à compter sur ses propres forces tient plus à ce que la population prenne conscience qu'elle est l'artisan de son propre bien-être.⁵²

⁵² Rencontres entre les communautés culturelles de l'Afrique, de l'Europe et du Monde Arabe. Séminaire de Bujumbura du 8-12 décembre 1981 sous le thème "La dimension culturelle du développement rural et la coopération internationale".

L'aide extérieure pourrait être considérée comme un appoint aux efforts de la population et ne sera profitable que si elle répond réellement à ses besoins, si elle respecte ses options et sa personnalité culturelle.

Mais le problème qui se pose est le transfert croissant des populations des campagnes vers les villes; ce qui signifie à la fois un accroissement global et rapide des consommateurs de produits agricoles et une diminution qui s'accélère du nombre des producteurs. C'est ici où réside la difficulté de la productivité rurale.

Le pouvoir, quelle que soit sa base de référence politique ou philosophique, voit se poser de très difficiles problèmes pour le contrôle et l'organisation des milieux ruraux. Toutefois par delà toutes ces entraves, l'Etat recherche globalement le maximum d'efficacité dans la production des biens pour nourrir ses ressortissants, pour les enrichir afin qu'ils paient les prestations diverses que leur demande l'Etat.

L'Etat encourage les communautés rurales pour qu'elles ne se contentent pas seulement de l'autoconsommation. C'est certainement dans ce domaine que le maximum de placages de solutions artificielles ou inadaptées a été le plus dangereusement réalisé depuis un certain nombre d'années, sans prise en compte des données rurales, de toutes sortes, qui constituent pourtant les bases d'une production abondante et riche.

Les technologies étrangères imposées sans discernement, l'action des bureaux d'études, de sociétés sans contact avec le monde paysan, ont été reconnus comme quelques uns des plus graves problèmes politiques, sociaux, économiques et surtout ont été à l'origine du réflexe de rejet de certaines innovations.

Il apparaît pourtant très difficile de rendre solidaires les besoins et les exigences de l'Etat en matière de production en types de produits et ceux des sociétés rurales concernées. C'est le cas des cultures d'exportation et autres.

Il reste que le souci d'améliorer en quantité et en qualité la production agricole est l'un des plus vifs que rencontrent les Etats, et que tous les projets de cultures modernes, de remembrement des propriétés; de semences sélectionnées... se rattache justement à ce souci.

Pour arriver à cet objectif, il importe de rationaliser l'espace rural.

Pelissier définit l'espace agraire comme :

"l'espace soumis à l'exploitation agricole sous toutes ces formes; elle-même transcrite dans le passage par des empreintes, des aménagements et des structures agraires qui en constituent le révélateur"⁵³

L'expression espace rural recouvre une réalité plus ouverte, puisqu'elle intègre des activités non-agricoles, l'artisanat par exemple, exercées à la campagne, mais la définition reste valable. L'espace impose des contraintes, on dit qu'il est rigoureux, et les hommes en tirent partie de diverses manières.

⁵³ Pellissier, P. "le passage et le technicien : quelques aspects d'un difficile face à face", in Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, Mémoires O.R.S.T.O.M.; n° 89, Paris 1989, page. 8. cité par Chretien JEAN PIERRE dans "La coopération culturelle du développement rural et la coopération internationale p. 62.

Dans quelle mesure les planificateurs ou les aménageurs sont-ils concernés par la problématique de l'espace, qui, en première analyse, semble ressortir à la pure géographie ? Au même titre que les autres facteurs du développement, l'espace ne peut pas être négligé dans la démarche de la planification. Il impose des contraintes et influe directement sur la vision de l'avenir que matérialise un plan et sur la manière dont est élaborée cette vision.

La France a très tôt intervenu dans le développement du monde rural. Dès l'accession à l'indépendance des Etats d'outre-mer, la France a créé un bon nombre d'organes chargés d'aider et de faciliter les bonnes relations avec ses partenaires. Nous pensons notamment à la CCCE, à la FAC, à la Compagnie Française d'Assurance pour le commerce extérieur (COFACE) qui a pour vocation d'apporter sa garantie de risques politiques, catastrophiques ou commerciaux pour toutes les opérations se rapportant à l'exportation vers tous les pays étrangers.

La France a aussi favorisé le développement des infrastructures qui va de pair avec le développement du monde en général et les campagnes en particulier. Le tableau suivant illustre cette tendance.

Tableau n° V.: Répartition de l'aide aux investissements (en % du total annuel) Assistance technique Aide totale

Etudes générales	4,4	2,2	2,3	2,1	2,9	1,2	0,4
Développement Rural	31,5	21,0	27,8	28,5	26,6	3,8	13,3
Développement industriel	12,5	8,7	13,3	8,3	9,8	2,1	23,6
Infrastructures	25,8	29,0	21,6	34,7	29,0	8,1	22,0
Santé	6,3	5,6	4,1	8,0	4,6	10,4	3,8
Enseignement-formation	15,6	20,8	21,4	14,0	17,1	66,5	21,7
Action culturelle	2,0	4,3	3,6	3,3	7,8	1,6	4,3
Dépenses Générales	1,9	8,4	5,9	1,0	2,2	6,3	10,9

Source : La coopération Française en Afrique noire, dans l'océan Indien et à Haïti. Dossier économique 1978 p. 26.

Ce tableau n°. V montre l'évolution, par secteur de l'aide du FAC aux investissements. Nous constatons que le développement rural et les infrastructures ont pris une bonne part. Toutefois, à partir de 1976, le développement rural n'occupe plus comme jadis la première place. Cette réduction relative s'explique par plusieurs facteurs :

- Les résultats déjà obtenus ont permis dans certains cas

l'autofinancements des projets à partir des ressources créées par l'investissement initial;

- Aussi d'autres aides, en particulier le Fonds Européen de développement, le Groupe de la Banque Mondiale, les différentes Banques d'investissement, et même d'autres aides bilatérales ont augmenté sensiblement leur part en faveur de l'agriculture et de l'élevage. L'aide Française n'a plus dans ce secteur le quasi-monopole.

-Notons également la prise de conscience des Etats du caractère primordial du développement rural surtout en ce qui concerne les cultures vivrières et l'élevage.

Le secteur des infrastructures vient aussi au premier rang dans l'aide du FAC aux investissements.

En effet les besoins dans ce domaine sont immenses pour les pays pauvres. Les programmes sont de plus en plus importants pour s'inscrire même dans plusieurs tranches. C'est d'ailleurs pourquoi il représente le secteur où des co-financements interviennent le plus c'est-à-dire où plusieurs organismes se mettent ensemble pour financer, il s'agit des projets des Banques de développement, de la CCCE, le FAC...

Pour le Burundi, nous avons vu que l'aide du Fonds d'aide et de coopération concerne, touche des secteurs très divers : les routes (études, travaux, achat de matériel. d'entretien, la cartographie...), l'aménagement du port; les postes et télécommunications (fourniture d'équipement); l'habitat et l'urbanisme (étude de planification urbaine).

Ici nous pensons spécialement à l'action de formation débutée en 1983 par la création de l'institut supérieur de techniciens en aménagement et urbanisme (ISTAU). Les lauréats de cet institut ont pour tâche de créer des structures techniques dans toutes le-

provinces et centres urbains secondaires pour mieux organiser et gérer l'espace à terme très limité.

L'aide FAC et de la CCCE intervient dans tous les secteurs d'activités agricoles, d'élevage et dans la protection des réserves forestières naturelles. Le développement rural intégré, les coopératives, la production animale, les eaux et forêts, l'amélioration des cultures d'exportation (café et thé, coton)... intéressent ces aides.

Toutefois la coopération Française en matière de sélection de projets ne se réfère pas à vue grille de critères définis préalablement. L'approche adoptée se veut plus empirique, laissant en principe une grande marge d'appréciation tant aux instances politiques qu'aux services techniques Français. Il n'y a pas de doctrine en la matière.

Les projets sont choisis et réalisés sous la responsabilité des autorités locales ou du Ministère de la coopération et du développement, dans le cadre d'une convention de financement qui précise les obligations réciproques des deux parties.

Cette convention comporte un cahier de clauses générales (exemple : origine des fournitures, brevets...) et un cahier de clauses particulières précisant la définition et le contenu du projet, son coût, le montant des participations financières respectives, etc...

La coopération entre la France et l'Afrique en général et avec le Burundi en particulier dont le financement des projets d'investissement se fait par le FAC est l'une des modalités qui comporte une certaine ambiguïté.

Elle veut soutenir le développement des pays partenaires tout en préservant une zone d'influence indispensable au statut de grande puissance auquel aspire la France⁵⁴. La politique Française de coopération s'insère par conséquent dans une politique africaine plus vaste. Cela est rendu possible par ce caractère empirique qui lui permet de s'adapter aux circonstances et de rester ainsi au service de la politique extérieure.

De cette façon la France n'a pas pu élaborer en amont une doctrine qui définirait les fondements et les objectifs de cette politique ainsi que les principales orientations d'action et ainsi adopter en aval une procédure formalisée d'évaluation des projets.

Ainsi le caractère empirique et pragmatique de la politique française de coopération traduit l'absence de la doctrine et de vision à long terme.

Toutefois, il y a des principes adoptés pour l'éligibilité des projets de développement rural qui sont financés par le FAC: Le projet doit être :

- Politiquement souhaité par les autorités locales : ce souhait est exprimé directement par ces dernières, ou indirectement par son inscription dans le plan;
- Techniquement réalisable, c'est-à-dire trouver des conditions naturelles favorables, des ressources physiques et humaines suffisantes, et correspondre aux domaines dans lesquels la coopération française dispose des compétences techniques; notions

⁵⁴ NOVAILLE-DEGORCE Brigitte, La politique Française de coopération avec les Etats Africains et Malgache au Sud du Sahara (1958-1978), Brodeaux, Centre d'Etude d'Afrique noire cité par KWAN, KAI HONG, p. 44.

qu'une importance de plus en plus grande est accordé aux structures d'organisation et de gestion, ainsi qu'aux fonctions d'accompagnement (gestion, transport, formation, maintenance,...);

- Financement équilibré. A terme, pour les recettes supplémentaires qu'il perçoit, grâce au projet, doivent au moins équilibrer les charges de fonctionnement;
- Sociologiquement acceptable par les populations concernées⁵⁵.

L'application de tels principes généraux de sélection de projets exige que la procédure et la méthodologie de conception des opérations soient définies en conséquence.

Dans beaucoup de cas, ces procédures restent ouvertes aux influences politiques des deux gouvernements et s'insèrent moins dans la planification des pays bénéficiaires. Pour le cas du Burundi les projets financés par la France cadrent avec les plans quinquennaux mais ils s'étendent sur beaucoup d'années, si bien que leur impact se trouve diminué par le temps.

Dans la plupart de situation, les mêmes projets durent longtemps ou finissent par changer les objectifs initiaux. C'est le cas du "projet d'élevage de Mugamba qui avait pour mission de promouvoir une intensification progressive de l'élevage bovin paysan qui visait, à terme un développement d'un élevage laitier en stabulation mais qui a vite changé d'objectif.

Aussi un projet, vieux de plus d'une décennie, qui décide de changer de stratégies ou d'orientation au moment de porter des

⁵⁵ Informations recueillies en juillet 1981 auprès du service du Développement rural, appartenant à la Direction du développement économique du Ministère de la coopération cité par KWAN KAI HONG op. cit. 46.

fruits témoigne bien que, quelque part, les instructions citées haut n'ont pas été suivies.

La stratégie qui veut que le projet soit sociologiquement acceptable par les populations concernées est difficile à gagner. Nous avons déjà vu que la population épouse très lentement les idées nouvelles; qu'il faut qu'il ait un long travail de vulgarisation et de démonstration sous peine de tout perdre en voulant innover rapidement.

Pour les projets financés par la France au Burundi, nous pouvons constater qu'ils embrassent des secteurs vitaux pour un pays en voie de développement caractérisé par :

- une forte fécondité;
- une densité démographique élevée;
- des sources naturelles exploitables limitées;
- une économie peu monétarisée.

Même si les projets tiennent compte de tout cela, ils connaissent des retards de financements et par conséquent les dates prévues pour leur achèvement sont généralement dépassées. Le rapport du programme des Nations-Unies pour le Développement au Burundi de 1979 montre que la France est au troisième rang des pays qui aident le Burundi.

Pour la même année, les principaux intervenants (fournisseurs d'assistance technique ou de don en capital) sont par ordre d'importance numérique : la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la France et le système des Nations-Unies.

Aussi l'ensemble des dons est surtout dirigé vers les secteurs suivants : l'éducation, l'agriculture, forêt et pêche, aide humanitaire et secours, santé, ressource naturelle,

transport et communication.

Ils absorbent ensemble près de 88% du total de dons. Les mêmes secteurs sont favorisés par l'assistance technique à elle seule, avec cependant un accent plus prononcé mis sur le secteur "éducation".

En 1977 la France a donné 250.000 dollars américains et cinq coopérants dans le secteur agricole. Ce qu'il faut constater dans ce secteur du développement rural c'est que les projets sont récents.

Les plus anciens c'es-à-dire ceux des années 1966 n'ont pas connu de succès. L'exemple de "la relance cotonnière" confiée à la compagnie française pour le développement des fibres (CFDF) de 1970 à 1974 est particulièrement révélateur . Cette dernière a été remplacée par l'opération "Aménagement et mise en valeur du perimètre de MURUKARAMU" qui n'a pas non plus réussi, ce qui obligea le Burundi à incorporer le projet dans la Société régionale de développement de l'Imbo (SRDI).

Ainsi la série d'études de possibilités de développement entreprises en 1965-1966 a connu des suivis favorables mais certaines d'entre elles ont échoué.

Nous citerons à titre d'exemple le projet d'une centrale Hydro-électrique sur la Ruvubu. Ce projet devait permettre l'électrification de tout le pays et était envisagé depuis 1963. C'est la Belgique qui a fait échouer le projet suite à des rivalités surgies entre Paris et Bruxelles à propos de leur présence au Burundi. La France a préféré se retirer et ce fut la fin du projet.

En effet, la réussite de ce dernier aurait donné au Burundi un élan de développement économique et social qu'aucune oeuvre Belge n'a jusqu'à présent permis d'obtenir. Le projet aurait résolu le problème d'énergie qui reste épineux pour le Pays. L'échec du projet a fait dire à SIRIBA Philippe que

"...La menace de la Belgique à la France a porté ses fruits, des fruits amers pour le Burundi"⁵⁴

Ce sont effectivement de fruits amers d'autant plus que c'est aujourd'hui (1988) vingt cinq ans après, que le Burundi est en train de couvrir particulièrement le Pays en énergie électrique. Donc il lui a fallu beaucoup de temps et de fonds pour arriver à ces résultats.

C'est en 1972 que va naître les rencontres entre les délégations Française et Burundaise pour fixer ensemble les modalités de coopération, déterminer les projets auxquels la France pouvait contribuer.

Ces réunions mixtes qui se tiennent une fois les deux ans alternativement à Paris ou à Bujumbura est un des cadres privilégiés où le Burundi expose de façon détaillée à son partenaire les différents projets dont il sollicite le financement. Les deux délégations apprécient ensemble le pas déjà franchi et fixent des stratégies pour l'avenir.

La première réunion mixte s'est spécialement penché sur les modalités de travail et sur l'évaluation de la coopération déjà existante.

⁵⁴ SIRIBA (Ph.) , La colonisation et la tribalisation au Burundi, thèse de doctorat 3ème cycle, Paris, Institut d'études sociales, 1977 p. 324.

Celle de 1975 qui s'est tenue à Paris le 27 mai a suivi l'ordre du jour du mémorandum Burundais dont les grands secteurs sont les suivants:

1. Orientation nationale
2. Enseignement et bourses
3. Communications et Aéronautique
4. Agriculture-élevage
5. Tourisme
6. Travaux publics
7. Planification
8. Santé publique
9. Justice

Le relevé des principales décisions prises figure dans le même mémorandum. Nous nous gardons de reproduire tout le détail puisqu'il y a beaucoup de proposition qui ont été reportées à plus tard, d'autres supprimées et d'autres enfin ont dû être soumises à des études plus approfondies.

La commission mixte suivante s'est tenue à Bujumbura le 15 juin 1977 et trois projets ont retenu spécialement l'attention des membres.

1°. L'aménagement Hydro-agricole de MURUKARAMU a été comme nous l'avons signalé, transféré à la fin de sa deuxième phase (fin 1977) à la SRDI.

La France a donné son accord de principe pour l'utilisation des reliquats existants et qui sont restés pour la précédente convention c'est-à-dire deux millions de FBu

2°. Développement de l'élevage dans le Mugamba Nord. La partie Française a accepté de créer une station d'essai, et le Burundi la prise en charge des dépenses complémentaires.

3°. Le gouvernement français a donné son accord pour la fourniture de l'émetteur FM promis en 1975.

Les deux parties ont ensuite passé en revue les grandes réalisations à pourvoir dans tous les secteurs :

Entre autres, la réorganisation de l'Hôpital de MUYINGA et la création du deuxième cycle de médecine à l'Université du Burundi. Les nouveaux projets proposés par le Burundi concernaient tous les ministères mais la France a demandé d'en faire une étude technique très détaillée quitte à soumettre plus tard aux experts Français, des propositions concrètes avec si possible des estimations budgétaires à l'appui.

Toutefois le secteur de l'enseignement et la formation a déjà connu une base solide de coopération. Juste après l'indépendance du Burundi, ses ressortissants se sont rendus en France pour diverses formations même si le nombre était encore réduit.

Dès cette date, la coopération entre les deux pays a toujours insisté sur le volet formation et aujourd'hui la France contribue dans l'élaboration des manuels pédagogiques dans les bureaux appropriés (B.E.P.E.S, B.E.R...) et ses rapatriés exercent des fonctions diverses au Pays à commencer par les enseignements du secondaires et à l'Université.

Nous avons déjà vu que la commission mixte Franco-Burundaise qui est une rencontre périodique institutionnalisée qui permet à ces deux parties de s'interroger sur le pas déjà franchi dans l'exécution des programmes et sur les nouveaux projets à présenter. Jusqu'en 1988, la grande majorité des projets financés par la France par le biais de la CCCE et du FAC n'avait pas encore atteint leurs objectifs.

Il se penchait surtout sur l'intensification de l'élevage en réservant une attention particulière aux actions sanitaires et à la santé animale, à l'aménagement et à la gestion du milieu, à l'alimentation du Chaptel, à l'amélioration du Chaptel et à l'organisation des éleveurs. Nous pensons que le projet a eu ses effets dans la région concernée mais qu'un grand travail reste à accomplir pour faire comprendre aux gens que tous ces objectifs sont là pour leur propre bien.

Pour le projet KINYINYA-NYABITSINDA, ce dernier a, jusqu'en 1988, déjà bénéficié d'un financement de 43,9 Mio de FF. La finalité du projet qui est celui de préparer les communes citées haut à l'arrivée et à l'intégration d'agriculteurs migrants venant des régions surpeuplées du nord et du centre, n'avait pas encore atteint son but quand le projet a pris fin en décembre 1989.

Il était d'ailleurs souhaitable que le projet s'étende sur les autres communes de la région parce qu'elles étaient concernées par les mêmes migrations.

Le projet d'amélioration de la qualité et de la production du café financé par la CCCE avait bénéficié, jusqu'en 1988, de 127 Mio FF répartis en 3 tranches. La dernière tranche devait mener des actions portant sur la vulgarisation, la recherche, l'appui aux stations de lavage, et à l'OCIBU.

Les conclusions du Memorandum de la commission mixte du 11 au 13 avril 1989 témoignent que le Burundi était satisfait de actions déjà menées par ce secteur.

Aussi la France a-t-elle accepté de financer les recherche à l'ISABU avec une subvention FAC de 8,8 Mio de Ff aux fins d "Recherche agronomique et technologique sur le caféier Arabica"

La convention de financement y relative a été signée en Février 1990.

La CCCE, quant à elle, finance depuis 1982 le programme de relance et d'extension cotonnière. Mais effectivement le projet a commencé en 1983 avec un financement de 10,5 Mio de Ff qui portait sur la relance cotonnière dans la région de l'Imbo.

La seconde tranche, d'un financement de 42 Mio FF a commencé en 1985 et concernait l'intensification et l'extension de la culture du coton dans l'Imbo, le redéploiement de la culture dans les Zones Nyanza-Lac, l'expérimentation multilocale et l'introduction de la culture chez les paysans du Moso.

Tous ces projets ont connu des succès sauf ce dernier qui était encore à sa phase expérimentale et pour lequel le financement de la troisième phase réservée au développement de la culture (périmètre nouveau et au renforcement de la COGERCO) est prévu pour 1989.

Ce qui est souhaitable est qu'une politique globale de renforcement de la filière dans son ensemble soit maintenue.

La CCCE finance aussi le projet théicole de BUHORO qui a bénéficié en 1986 d'un fonds de 700.000FF destiné à l'étude. Les activités proprement dites viennent de démarrer (1988) avec un financement de 43,5 Mio FF.

Ces fonds aideront à mettre en place une plantation de thé et le début des travaux de construction d'une usine.

Jusqu'à la fin de 1988 les travaux avançaient sans difficulté et la fin du projet est prévue pour 1992.

Les coopératives d'épargne et de crédit : ce projet a démarré ses activités en 1984 avec comme objectif de développement d'un important réseau de banques coopératives couvrant l'ensemble du territoire. L'activité crédit a débuté en

1986. Les différentes COOPEC peuvent accorder jusqu'à 50.000 FB par personne tandis que le bureau central peut aller jusqu'à 500.000FBu de plafond individuel.

La couverture totale du Pays est prévue pour 1993. Seulement le financement FAC dont le montant global se chiffre à 43,5 Mio de FF (le financement en cours inclus (1988)) prendra fin en 1991.

Le Gouvernement du Burundi devra négocier auprès des autres bailleurs de fonds pour un financement complémentaire. Pour la Radio Télévision Nationale, les deux premières phases du projet lui ont permis de couvrir 70% du territoire Burundais de ses émissions.

Jusqu'en 1988, la troisième phase qui doit achever la couverture tant télévisuelle que radiophonique (FM) du territoire national n'avait pas encore en son financement.

En effet, étant donné le caractère de continuité de l'exécution des projets financés par les partenaires étrangers, il n'est pas aisé de chaquefois dresser le bilan de l'un ou de l'autre lors de commissions mixtes.

Ainsi il y a des projets qui s'étendent sur beaucoup d'années et pour lesquels les financements sont donnés parfois avec retard de telle façon que peu de choses sont réalisées dans l'intervalle de deux commissions mixtes qui est généralement de deux ans.

Nous pensons d'ailleurs que c'est l'une des raisons qui ont fait qu'aucune évaluation d'ensemble n'a jamais été tentée jusque aujourd'hui par les Ministères concernés et qui serait portée à la connaissance du public.

C'est difficile parce que les projets financés par la France au Burundi sont relativement récents. La plupart d'entre eux datent des années 1980. Cela signifie que même actuellement les tranches

de financement continuent et les évaluer en cours de réalisation n'est pas un travail facile.

Ceci est d'autant plus vrai que quand on consulte les "notes de suivi" de ces projets, le constat général est que le Burundi est, soit satisfait de ce qui a été déjà réalisé, soit que les financements prévus sont épuisés et que des fonds complémentaires doivent être trouvés ailleurs ou négociés autrement.

Par exemple le projet d'élevage dans le Mugamba cité haut, qui a débuté en 1977 et dont la fin est prévue en 1991, est difficilement évaluable. On ne saurait quoi dire sur l'impact des méthodes apprises aux paysans surtout que ces derniers opposent beaucoup de résistances aux innovations et qu'il leur faut suffisamment de temps pour les comprendre. La grande partie des autres projets est ultérieure à celui-ci et les objectifs sont encore en cours de réalisation.

2. L'enseignement et la formation.

Dès leurs indépendances et en particulier après la conférence des pays du sud du Sahara tenue à Addis-Abeba de 1964, les Etats Africains ont attaché la plus grande importance à l'enseignement : "instrument essentiel de développement économique et social". Ils ont demandé à la France de les aider à développer la scolarisation et à former leurs cadres.

Quelques chiffres permettent de mesurer l'importance de cette aide.

- De 1960 à 1977, les effectifs d'assistants techniques français affectés à l'enseignement en Afrique et à Madagascar sont passés de 2.416 à 7.427, soit un coefficient d'augmentation de plus de trois;

- En 1976, 3.227 bourses d'études et de stages ont permis aux étudiants de se former en France. Le nombre de boursiers universitaires en Afrique s'est élevé à 2.414 pour la même année.
- En 1977, 730 millions de Francs Français ont été accordés à l'enseignement et à la formation;

Dans les anciennes colonies Françaises d'Afrique, l'aide accordée est modulée selon les besoins de chacun.

Trois étapes ont marqué cette coopération :

D'abord les Etats adoptent le modèle Français; en reconnaissent les aspects positifs.

Ensuite apparaît peu à peu la nécessité d'adapter le modèle Français aux réalités de leur Pays.

Enfin les mêmes Etats prennent conscience du fait que l'enseignement n'est pas une fin en soi et que, pour permettre un développement du pays, il doit serrer au plus près les réalités économiques, sociales et culturelles.

La France intervient dans l'enseignement technique, la formation des cadres, l'enseignement supérieur et les bourses de stages.

Tableau n° VI. Enseignements Français dans les Etats francophones

	1970	1973	176-1977
Maîtres de l'enseignement			
primaire.....	460.....	415.....	323
Profeseurs du secondaire.....	3960.....	4500.....	3780
Profeseurs des écoles			
techniques.....	2116.....	1745.....	1811
Enseignementsau supérieur.....	230	680.....	1417
dont 266 dépendent du Ministère des l'Universités			
Total.....	6671.....	7340.....	7331 ⁵⁷

Ce tableau indique que le nombre des maîtres dans les écoles primaires a diminué au fil des années.

Pour cela il est logique qu'avec le temps, les rapatriés soient remplacés par les nationaux. Quant aux enseignants du secondaire et du supérieur le remplacement est intervenu lentement en commençant par les écoles secondaires et plus tard les Universités.

Aujourd'hui l'enseignement supérieur reste le monopole des étrangers dans beaucoup de pays surtout dans les domaines techniques.

Pour le Burundi nous avons encore des enseignants Français dans les écoles techniques secondaires, dans les bureaux de planification scolaire (mais en nombre réduit) et un nombre relativement élevé dans l'enseignement supérieur notamment dans la faculté de médecine.

⁵⁷Source: Ministère de la coopération : la coopération française en Afrique noire, dans l'océan indien et à Haïti. Service de Presse et d'information DILOUTREMER, Paris, p. 52.

Le besoin de formation a toujours été l'une des préoccupations des autorités Burundaises. Avant le début effectif des travaux des commissions mixtes en 1972-1973, la France accordait au Burundi des bourses de formation et de stages. Elle prenait en charge aussi la faculté de médecine.

Son extension figurait à l'ordre du jour de la commission mixte Franco-Burundaise du 27 Mai 1975.

C'est en 1977 que les deux délégations ont divergé sur les grades des diplômes à attribuer aux ressortissants Burundais des Universités Françaises de médecine.

La France avait préconisé que ces étudiants auraient à la fin de leur formation, "un doctorat en sciences médicales" et non "un doctorat en médecine". La partie Burundaise n'a pas apprécié ce grade. La France justifiait cette décision en faisant comprendre que les étudiants qui font le second cycle de doctorat dans les universités françaises, sont effectivement gradués de cette façon et que "le doctorat en médecine" n'est attribué qu'à ceux qui commencent et terminent tout le cursus en France.

C'est ainsi que la même commission mixte de 1977 recommanda aux universités d'instaurer "une commission de dialogue Franco-Burundaise" chargé de mettre la lumière sur le malentendu. La commission s'est réunie le 15 octobre de la même année et a élucidé la question en faveur des étudiants Burundais.

Ainsi l'année académique 1978-1979 a commencé avec le deuxième cycle de la faculté de médecine. Pour la même année scolaire et académique, le Ministère de l'Education Nationale a bénéficié d'une aide Française de 752.000FF pour le personnel, la formation, l'équipement et les frais de fonctionnement.

Signalons qu'avant l'année académique et scolaire 1969-1970 la coopération Franco-Burundaise en matière d'enseignement et de formation, avait connu des problèmes de planification. Le Burundi n'avait pas encore clairement défini les conditions d'octroi des bourses d'études et de stages. Il accordait de bourses tel qu'il les recevait sans tenir compte des besoins prioritaires au développement du Pays. C'est ainsi que par exemple le Burundi dispose de très peu de cadres moyens formés dans les domaines où ils exercent leur fonction.

Les cadres moyens sont très peu nombreux relativement aux cadres universitaires. Donc le souci d'équilibre des domaines n'y était pas et la tendance était tel qu'il fallait beaucoup de diplômés universitaires mais l'on ignorait que le secteur secondaire en souffrait beaucoup.

Plus tard on a remarqué la faille de conception et l'on a institué un bureau d'étude de l'enseignement chargé d'élaborer et de coordonner les programmes et un autre bureau d'étude de l'enseignement technique. Ces bureaux ont la principale mission de mettre à jour des programmes d'enseignement susceptibles de pourvoir aux besoins de la Nation. Pour élaborer leur programme, ils tiennent compte des besoins de tous les secteurs.

La France intervient dans ces bureaux soit pour la conception des programmes, soit en envoyant des professeurs pour les écoles secondaires normales et techniques. Pour les bourses, le Burundi ferait mieux de concentrer les efforts sur la formation des formateurs pour l'enseignement technique, la spécialisation diversifiée et la formation de troisième cycle quitte à ce que demain il parvienne à s'autosuffire au niveau du corps enseignant.

Concernant les actions culturelles au Burundi, la France a surtout financé les programmes en rapport avec la radio, la télévision et récemment les foyers culturels qui sont en train de se répandre dans toutes les provinces du pays. Elle donne aussi des manuels de français pour l'enseignement à tous les niveaux. Son appui logistique s'intéresse aussi aux actions culturelles.

3. Problèmes de la coopération au Burundi

La coopération au Burundi s'est heurtée à des difficultés de plusieurs ordres : les unes sont internes, les autres externes.

a) Sur le plan intérieur, le Burundi, a lui-même freiné les investissements étrangers suite aux problèmes socio-économiques qu'il a connus au lendemain de son indépendance.

Durant cette période, en effet, le Burundi a souffert de son instabilité politique, une turbulence défavorable à l'afflux de capitaux étrangers.

Nous pensons que dans un pays qui doit entreprendre une coopération à moyen et à long terme, les changements fréquents des personnalités politiques qui ont caractérisé le Burundi dès son accession à l'Indépendance - dix changements du gouvernement sous la période monarchique, c'est-à-dire entre le 29-1-1961 et le 28 novembre 1966 date de l'avènement de la première République ont perturbé cette entreprise.

Négocier des apports étrangers est une tâche exigeante. Le négociateur et surtout le donateur doit se rendre compte que ses avoirs auront toutes les assurances de prospérer. Ce qui exige donc une politique intérieure saine et stable.

Aussi les responsables des pays demandeurs d'aide ont-ils besoin d'un temps minimum pour préparer les dossiers et les soumettre aux intéressés. Mais quand ceux-ci se voient remplacés dans un temps relativement court, ils changent de philosophie du travail et nombre d'entre eux ont pensé plus à eux qu'aux intérêts nationaux.

Cet état de choses a fait avorter beaucoup de projets de développement au Burundi. Dans un message au peuple Sa Majesté le roi MWAMBUTSA IV n'a pas caché ses regrets pour les projets victimes de cet esprit égoïste de certains collaborateurs :

"Depuis 1962 des projets soumis aux gouvernements dans le domaine économique, agricole, industrie, hotellerie et autres, n'ont pas pu se réaliser à cause de l'inertie, l'incompréhension, les tracasseries administratives ou mieux l'esprit de lucre de certains politiciens sacrifiant les intérêts supérieurs du pays à leur bénéfice personnel. Je m'en veux comme exemple que les projets Philips d'une personne venant de France et qui voulait construire un casino et un hôtel, du groupe Lee Beter et Herman Duchetellier lui aussi intéressé dans la construction d'hôtel, dans l'année 1963, de l'agrandissement de l'aéroport de Bujumbura et du barrage Schneider en 1963, de Burutex et construction d'hôtel en 1964. Tous ces projets d'une importance vitale pour le développement et l'expansion du Pays ont été sabotés et certains même ont échoué malgré mes appuis et recommandations, du seul fait de l'opposition des dirigeants responsables qui se sont succédés"⁵⁹

Cette déclaration de Sa Majesté le Roi montre que des projets de développement qui devaient être réalisés dans le cadre de la coopération n'ont pas répondu à l'attente du Pays à cause de la défaillance des responsables. La défaillance et les changements fréquents des responsables ont eu des impacts défavorables même au cours des décennies ultérieures. Ce qui a

⁵⁹ Supplement Infor-Burundi n° 115 du 17/7/1965 Bujumbura p.6.

fait dire à P. SIRIBA que même sous la première République les mêmes erreurs se sont répétées:

"En 1975, c'était encore la première République. Le chef de l'Etat a fait exactement ce qu'il avait reproché à Mwambutsa. Celui-ci changeait souvent de premier Ministre. Micombero qui était à la fois Chef d'Etat et premier Ministre, a souvent changé de Ministres, quelque fois en signant la nomination ou la révocation d'un Ministre dans un moment où il n'était pas entièrement conscient. Un Ministre nommé ne savait s'il resterait à son poste un an, deux ans ou simplement quelques mois. Ce sont des conditions qui ne permettent pas à un Ministre de faire un plan sérieux et de travailler avec enthousiasme. Il en est résulté une grande inertie qui s'installait progressivement dans les habitudes. Il semblerait même que c'était mal vu de se montrer compétent, on courait le risque d'être considéré comme dangereux"⁵⁹

Disons que les affirmations de SIRIBA sont difficilement vérifiables. Par exemple les nominations dans l'inconscience, mais seulement ce qu'il faut reconnaître c'est qu'il y a eu beaucoup de changements de membres du gouvernement. Et quand les changements sont nombreux, il est logique que les bons et les mauvais passent. Il devient difficile d'opérer un bon choix et même les bons travaillent mal pour des raisons évoquées ci-haut. Si un Ministre venait d'être déposé, son successeur ne poursuit pas toujours les programmes déjà initiés. Pas mal de projets ont été abandonnés en cours de réalisations et ont fait l'objet d'autres négociations ultérieures.

⁵⁹ SIRIBA, (Ph) op. cit. p. 30

Le projet de relance cotonnière dans les régions du centre et du Sud du pays (1965-1973) confié à l'action française a été complètement annulé suite aux événements de 1972.

La plaine de NYANZA-LAC n'a rien gardé de l'effort des français et en 1976 le projet a été laissé à la S.R.D.I.

Il a fallu attendre 1982 pour qu'une nouvelle entente Franco-Burundaise aboutisse à l'accord de financement de la CCCE comme nous l'avons mentionné précédemment. A tous ces problèmes socio-politiques internes qui ont troublé la coopération internationale Burundaise, se sont ajoutés des handicaps externes.

b) Les difficultés externes

Entre le Burundi et ses partenaires étrangers il n'y pas eu toujours une bonne collaboration.

A plusieurs reprises, en effet, le coopérant a fait prévaloir les intérêts de son Pays au détriment de celui qu'il était sensé servir

Son comportement distant, son attitude paternaliste ont éloigné la collaboration sincère entre le coopérant et les "aidés"/

HARARE Denise en fait une remarque générale :

"Les tensions nées de la conscience qu'ont les partenaires de la coopération de leurs positions relatives, ressenties par l'un comme position dominante et par l'autre comme position dominée, décalent le point d'application des efforts, alors que ceux-ci, pour être productifs devraient être conjugués"⁶⁰

⁶⁰HARARE (D), Le rôle de coopérant. Identité, motivation, attitude de quelques échantillons d'agents. Paris, Centre de développement de l'O.C.D.E. 1974 page 9.

Nous estimons que la remarque est pertinente parce que même la France et la Belgique partenaires traditionnels du Burundi ont longtemps retardé les réunions des commissions mixtes pourtant prévues dans les accords de base de leur coopération. Ces forums n'ont vu le jour qu'en 1972-1973, dix ans après l'acceptation du principe.

En plus de ces complications dues aux attitudes des "aides" et "des aidants", la présence simultanée de Français, Italiens, Belges dans certains projets au Burundi, les a fait avorter.

Le projet de l'institut Universitaire des Sciences de l'Education (I.U.S.E.) a été compliqué par la présence à la fois des Français, des Belges, des Italiens et du PNUD. Ce chevauchement a obligé les autorités à attacher l'Institut à l'Université en 1975. Le projet théicole de TEZA a connu la même situation suite aux malentendus surgis entre puissances Européennes. Un autre problème et non des moindres qui est la conséquence de cette présence étrangère, est celui de l'adaptation.

Beaucoup des projets ont échoué parce que non adaptés.

L'exemple de nouvelles races bovines est éloquent.

La supériorité des Frisonnes, des Sahiwals et des Jersays par rapport à la race locale Ankole n'est pas acceptée par la population. Pour ce cas précis NGARAMBE F.X. dit :

"...Demander à l'indigène d'éliminer d'emblée le bétail excédentaire en lui promettant que s'il applique certaines méthodes de cultures et d'élevage, il augmentera sa propriété matérielle, c'est lui demander un acte de foi qui n'est pas dans sa mentalité"⁴¹

⁴¹NGARAMBE (F.X.) La politique de l'administration Belge en matière d'élevage au Rwanda de 1951 à 1960., mémoire, U.B. F.L.S.H., Département Histoire, Bujumbura 1985 p. 196.

Les projets d'élevage dans le Bututsi initiés dans ce cadre de coopération n'ont pas porté beaucoup de fruits.

Aux problèmes externes et internes, à ceux liés à la réceptivité des populations, la coopération internationale au Burundi a aussi souffert de la mauvaise planification.

Selon Waterson :

"La planification est un effort organisé, conscient et continu dont le but est de choisir les moyens les meilleurs pour atteindre les objectifs soigneusement précisés"⁴²

La planification globale et soigneusement préparée n'a pas existée au Burundi avant 1968. Avant 1968, elle est l'une des multiples attributions du Ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la planification. Les aides extérieures se négociaient généralement avec les Ministères concernés et la coordination s'avérait impossible. Elle s'avérait difficile à telle enseigne qu'en 1965 Mwambutsa IV a dû accepter de prendre finalement le Département du Plan sous sa direction.

"Nous acceptons d'accueillir avec sympathie et satisfaction tous les projets d'investissements jugés utiles et rentables pour le pays"⁴³

Accepter de recevoir avec sympathie les projets peut nous faire croire que les études techniques en souffraient beaucoup et par conséquent des échecs comme on en a connu à l'époque.

⁴² Waterson (A), La planification du développement (tendances actuelles) Paris, Mont rouge 1981 cité par NTIBINONOYE L. op. cit. page 128.

⁴³ Supplement Infor-Burundi n° 15 du 17/7/1965 p. 15.

De même, attribuer la planification au Ministère des affaires étrangères ne manque pas de critique. Ce dernier Ministère est typiquement diplomatique et souvent mal informé sur les réalités économiques surtout dans leur détail. Il est vrai que c'est par les ententes diplomatiques que les aides sont octroyées mais il aurait été encore mieux que des départements purement techniques s'en occupent de façon exclusive en tenant compte de tous les besoins nationaux et en commençant par les plus nécessaires tout en essayant aussi d'éviter les entraves probables. TINBERGEN le stigmatise bien dans l'affirmation suivante.

"La planification fournit un cadre de priorité très utile pour la politique financière et budgétaire et met de bonne heure l'accent sur les difficultés d'exécution"⁶⁴

Les échecs de certains projets sont le corollaire de la non planification ou simplement dûs au chevauchement interministériel. Pour le projet MURUKARAMU et KATUMBA auquel la France a dû renoncer pour des raisons de mauvaises pré-études, elle s'expliquera plus tard en disant que l'abandon de ces projets a été décidé

"en tenant compte du retard mis par le Burundi à préciser les objectifs agro-pastoraux de KATUMBA"⁶⁵

⁶⁴ TINBERGEN, cité par GINIEWSKI

⁶⁵ Le rapport de la commission mixte Franco-Burundaise Mai 1975. Ministère des relations extérieures et de la coopération. Département Europe.

Plus tard en 1979, a été créée une commission technique des investissements pour éviter les erreurs que l'on avait eues dans le passé. Les partenaires étrangers ont institué des organes d'administration d'aide ou des agents spécialisés des missions diplomatiques. Ils aident à préparer les dossiers de financement en provenance de leur pays. La question que l'on puisse se poser est celle de savoir l'objectivité avec laquelle on prépare tous ces dossiers qui doivent tenir compte à la fois des impératifs de développement économique pour les pays pauvres - et des priorités politiques pour les donateurs d'aide.

L'aide extérieure ne vient que compléter des réalisations déjà concrètes sur place que ce soit au niveau de l'exécution ou même de la programmation. Jean Pierre Cot, Ministre Français de la coopération et du développement sous le premier septennat de François Mitterand, n'a pas passé outre son intention d'aider prioritairement les pays à bonnes stratégies de développement:

"Et puisque le montant de notre aide restera inévitablement modeste en face de ces besoins (besoins de solidarité humanitaire pour bannir la faim et la malnutrition), c'est l'organisation des échanges internationaux et des conditions dans lesquelles s'élaborent les stratégies de développement qu'il faudra d'abord diriger nos efforts"⁶⁶.

Ces stratégies et efforts dont il est question ici ne sont acceptables que quand ils ne nuisent pas aux intérêts Français.

⁶⁶ J.P. Cot, Ministre de la coopération et du développement, discours au comité directeur du FAC le 28-10-1981, cité par KWAN KAI HONG, dans la France socialiste et la coopération au développement. p.12.

4. Critique de l'aide en général

Les pays qui fournissent de l'aide bilatérale concentrent leurs ressources limitées dans le pays dont le potentiel de croissance apparent est le plus fort. Ils aident plus volontiers dans cette catégorie où ils portent leur attention, les pays qui semblent les plus stables et qui offrent les meilleures perspectives d'un progrès économique rapide.

Cette aide ne concerne pas impérativement les besoins prioritaires du Pays bénéficiaire. Il semble évident que les donateurs d'aide ne s'intéressent qu'à certains secteurs particuliers d'activité ou à certains types de projets.

Les pays qui assurent l'aide bilatérale fournissent des ressources en fonction des considérations relevant de la politique, de l'économie et du développement tout en limitant leur aide à un groupe de pays de leur choix.

Aucun pays donateur ne prétend accorder une aide à tous les pays sur un même pied d'égalité.

Chacun essaye de se consacrer aux pays dans lesquels il a traditionnellement joué un rôle important ou alors aux Nations chez lesquelles il souhaite accroître son influence politico-économique.

Par exemple les Etats-Unis d'Amérique concentrent leur aide en Amérique latine, la Belgique au Zaïre, au Rwanda et au Burundi et la France en Afrique occidentale et du nord.

Toutes ces préférences comportent de solides liens de dépendance. Il serait illusoire de supposer que l'aide au développement comporte nécessairement un sacrifice de la part des pays donateurs et un gain pour les pays bénéficiaires.

En réalité, un don peut être plus coûteux voire utile au pays qui l'effectue sans être pour cela inutile à celui qui le reçoit. Il est par exemple reconnu que l'aide alimentaire peut exercer des répercussions défavorables sur l'économie des récipiendaires. Ces derniers adoptent un système de consommation ou fournissent moins d'efforts pour dépasser ce qu'ils ont reçu gratuitement.

Par ailleurs, il n'est pas automatiquement irrationnel pour un pays en voie de développement de refuser certaines formes d'aide. Le sacrifice pour le donateur est-il proportionnel à l'utilisation pour le bénéficiaire ? Derrière cette attitude se cache un espoir inavoué que l'aide au développement constituera pour les donateurs un moyen sinon de dominer, du moins d'influencer les bénéficiaires.

Il nous semble que l'efficacité de l'aide puisse être analysée en fonction de l'objectif suivant :
Dans quelle mesure l'aide favorise-t-elle à long terme une croissance auto-entretenu et un développement défini comme une transformation des structures rendant possible l'utilisation du surplus à des fins productives consciemment choisies par la Société ?

Une aide serait jugée efficace si en fin de période la société bénéficiaire est moins dépendante de l'extérieur et qu'elle a atteint un niveau économique et culturel supérieur.

Les effets économiques des aides étrangères sont généralement analysés en termes d'apports à la croissance économique. Elles jouent un rôle très important pour la croissance des économies sous-développées.

1°. La fonction technique et d'entreprise. Elle se traduit par une accumulation du stock des connaissances techniques et par le réinvestissement des profits sur place.

Dans la mesure où un investissement permet de réaliser des bénéfices et que l'argent investi est remboursé en entiereté, les bénéfices serviront alors un autofinancement du projet ou de l'entreprise concernée.

2°. Une fonction de la croissance brute interne en quantité et en qualité.

3°. L'aide étrangère devrait permettre de mobiliser le facteur travail à moindre frais, ce qui aurait un impact favorable sur les structures industrielles locales : les salaires des expatriés ne seraient pas exorbitants, les nationaux seraient rémunérés à suffisance.

4°. La fonction de demande entretenue et stimulée par les revenus distribués de façon satisfaisante aux autochtones.

Ainsi les gains augmentent, et, à long terme, il y a diminution des importations et croissance des exportations.

Quels que soient les effets économiques positifs immédiats, l'aide peut constituer un blocage du développement dans la mesure où elle cristallise l'évolution interne des rapports sociaux et où les projets de développement demeurent étrangers et ne sont pas pris en charge par les nationaux.

L'aide est efficace quand elle est intégrée dans un plan de développement. Cette intégration suppose que le pays assisté ait des visions à long terme qui lui fassent accepter des dépendances provisoires, la finalité de l'aide devant être de réduire à long terme la dépendance et donc rendre "l'aide inutile".

En clair l'aide extérieure, bien qu'elle présente des inconvénients évidents, présente aussi des nécessités incontournables puisqu'elle finance les projets de développement dans des pays où ce dernier fait défaut.

La suppression de l'aide suppose d'abord que soit éliminée la pauvreté et tant que la pauvreté n'est pas bannie la sollicitation de l'aide restera quelle que soit l'acuité des discours en sa défaveur.

Mais en disant ceci, nous n'ignorons pas que l'aide n'est pas seulement l'expression de la volonté des Etats d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres; elle est aussi l'expression de la prise de conscience de l'interdépendance des peuples et de la solidarité humaine.

5. Quelques suggestions pour l'avenir de la coopération Franco-Burundaise.

Introduisons ces suggestions par la citation de J. Marcel Jeanneney :

"Pour que les habitants d'un pays puissent élever durablement leur niveau de vie, il faut qu'ils aient un ardent désir de bien-être et soient disposés à l'effort, qu'ils accumulent des capitaux productifs en quantités croissantes, qu'ils atteignent un certain équilibre social garanti par une législation appropriée et que leur gouvernement et leur administration sachent concevoir et servir l'intérêt général⁶⁷

⁶⁷ Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative: La politique de coopération avec les pays en voie de développement. Rapport de la commission d'étude institué par le décret du 12-3-1963 remis au Gouvernement le 18-7-1963 page 12.

C'est bien que, pris dans l'ensemble, les habitants ont des obligations qu'ils doivent s'imposer si réellement ils aspirent à un bien-être social. Mais ces habitants ont besoin avant tout d'une action éducative, d'une information poussée menée par ceux qui ont déjà compris les exigences du développement.

Aussi les moyens de production doivent être formés et former à leur tour des travailleurs capables d'utiliser tout l'investissement.

Les investissements matériels et humains impliquent soit que la population réduise sa consommation pour qu'une partie du travail habituellement accompli puisse être consacrée à investir, soit que les hommes acceptent de travailler davantage sans que leur bien être augmente immédiatement, soit qu'une aide extérieure fournisse les moyens de production nécessaires ce qui n'est jamais une évidence - dans tous les secteurs de la vie d'une Nation.

Toutefois la formation, l'aide extérieure, l'accumulation des capitaux... tout cela serait vain si le respect de l'ordre social n'est pas la règle d'or.

Il doit permettre aux dirigeants du Pays, des entreprises publiques et privées de former des projets à longue échéance en sachant comment le bénéfice en sera réparti pendant une longue période; faute de quoi on n'entreprendra que au jour le jour, pour des avantages immédiats renonçant aux longs termes de production qui sont souvent les plus féconds. Le respect de cet ordre doit être ancré dans l'esprit de tous pour que personne n'hésite à travailler pour l'avenir.

L'ordre établi peut être modifié s'il est source d'injustices, s'il provoque une mauvaise orientation des productions, s'il bloque la croissance en décourageant l'effort et l'épargne. Cette modification doit ménager des transitions nécessaires et tendre vers un régime nouveau assez bien défini et cohérent pour que les pensées d'avenir et les longs efforts demeurent possibles. Les incertitudes du lendemain découragent les hommes prévoyants et le progrès ne se réalise pas.

L'Etat Burundais doit tenir compte de tous ces impératifs. Il doit assurer la marche des services publics et tenter d'adapter les quantités de monnaies aux besoins même si ces monnaies sont des apports extérieurs. Il doit contrôler le crédit et les financements à long terme, protéger les travailleurs et certaines formes d'entreprises, prendre en charge certains établissements publics des activités jugées essentielles comme par exemples celles ayant trait à la santé publique ou à l'enseignement.

L'Etat oriente l'ensemble des productions par des plans et intègre ces aides dans un circuit bien pensé et élaboré. Aussi l'Etat a-t-il la responsabilité de fixer des objectifs précis et régler minutieusement le partage du produit national.

Pendant ou après l'exécution des projets continus ou de longue durée, chaque projet devrait faire objet d'une évaluation attentive quant à ses résultats, ses réussites, ses faiblesses etc..., en étroite collaboration avec les responsables Burundais et Français.

Les résultats de cette évaluation, devraient ensuite et autant que possible, être répercutés au stade de la préparation des projets suivants. Cela permettrait, d'une part, de rectifier les méthodes de travail s'il y a lieu et, d'autre part,

d'organiser l'exploitation des résultats acquis en vue de la poursuite d'objectifs ultérieurs.

En effet pour que ces actions soient en ordre, les responsables Burundais devraient consulter continuellement le mémento de programmation de l'utilisation de toute l'aide reçue.

Pour cela il faut, nous semble-t-il, quatre précautions :

- une étude des besoins en liaison avec le service chargé des plans et programme de développement économique.
- établir des priorités, dans le même cadre.
- élaborer avec les donateurs (sans complaisance aucune) des voies et moyens propres à satisfaire les besoins prioritaires, dans les limites des possibilités en hommes et en argent. A ce propos il serait souhaitable d'agir avec prudence afin d'éviter que les coopérants prennent les 3/4 de l'aide reçue.
- négocier avec la France pour qu'elle mette à la disposition du Burundi des organismes appropriés dans chaque cas particulier en vue de l'adoption et de la mise en oeuvre des projets ainsi élaborés.

Tous ce processus conduirait alors à la programmation définitive des projets qui supposent en dernière analyse le vote du budget nécessaire à la réalisation des programmes arrêtés de commun accord et en véritable partenariat.

CONCLUSION GENERALE.

La dernière guerre mondiale et ses conséquences ont vu une extraordinaire floraison de nouvelles notions concrètes ou abstraites, qu'il a bien fallu désigner par des termes nouveaux, plus ou moins heureusement choisis : assistance technique, coopération technique, pays en voie de développement autodétermination, etc...

Quelques-unes de ces nouvelles notions ont galvanisé l'assentiment du "grand public" même si intrinsèquement elles ne signifiaient pas exactement ce qu'elles traduisaient concrètement.

Après cette étude qui est assez incomplète, nous le reconnaissons, nous pouvons nous poser une question : l'aide que le Burundi reçoit de la France contribue-t-elle à résoudre les problèmes socio-économiques tels que la lutte contre la famine, l'analphabétisme, l'augmentation de la production d'exportation, la monétarisation de l'économie, l'accroissement des échanges internationaux, le développement des moyens de communication...?

A l'heure actuelle nous ne pouvons pas affirmer que les projets financés par la France, du moins ceux qui ont déjà démarré, peuvent résoudre ne fut-ce que le 1/4 des problèmes socio-économiques du Burundi.

Certes les rapports du programme des Nations-Unies pour le développement placent la France parmi les cinq premiers donateurs d'aide au Burundi, mais ce dernier a tellement besoin d'aide extérieure que la part de la France seule ne saurait pas faire face à ses multiples projets.

Il est aussi remarquable de constater que la coopération entre la France et le Burundi privilégie certains secteurs prioritaires, tels que le développement du monde rural, les infrastructures de désenclavement, l'information, d'éducation et la formation des cadres administratifs.

Au début, la coopération Française au Burundi concernait essentiellement l'éducation et radio diffusion. Plus tard, elle s'est intéressé à beaucoup d'autres secteurs.

Malheureusement, les premiers projets agricoles n'ont pas porté de fruits suite à beaucoup de raisons liées à la mauvaise préparation des projets, notamment les études de pré-investissement. C'est le cas des projets MURUKARAMU, GATUMBA et MARANVYA.

Aujourd'hui la coopération entre les deux pays est plus ou moins satisfaisante. Les réunions des commissions mixte se tiennent régulièrement, dressent les bilans et critiquent les réalisations, proposent des remèdes même s'il n'est pas évident que ces derniers arrivent à temps c'est cela le lot de la coopération.

Il n'est plus question à l'heure actuelle de remettre en cause l'existence de la coopération internationale. Nous nous plaignons de son existence et nous protestons contre les empiètements de plus en plus fréquents des pays sur les autres, mais il nous est presque impossible d'envisager le développement d'un pays sans coopération: du moins si l'on veut être quelque peu réaliste.

Seulement les hommes de toutes les nations doivent les uns envers les autres la justice sociale, la tolérance, l'estime pour les valeurs de la diversité et de l'indépendance... bref comme le

dit Lord Keynes dans un passage mémorable.

"Le problème de l'humanité est de savoir comment combiner trois choses : L'efficacité économique, la justice sociale et la liberté individuelle..."⁴⁰

L'efficacité économique a besoin de la critique, de la prudence et du savoir technique. La justice sociale fait appel à un esprit impartial, enthousiaste et généreux qui saura aimer les hommes tout court. La liberté individuelle, quant à elle, a besoin de la générosité, elle choisit avant tout d'offrir des opportunités sans entraves à ceux qui sont exceptionnels et qui sont motivés par les aspirations du travail.

De cela les Barundi doivent se rendre compte que l'aide de la communauté internationale ne doit pas être confondue avec la pluie de Dieu qui tombe à titre égal sur la terre des mauvais et des vertueux.

La qualité de l'aubaine de la communauté internationale est intentionnellement limitée et est accordée - comme nous devrions le savoir - à ceux qui la méritent le plus, voire à ceux qui sont les plus travailleurs et les plus saints d'esprit dans la gestion de leur pays.

⁴⁰BEAULIEU Anatole Leroy Israel chez les nations cité par Léonidas NTIBINONUYE op. cit. p. 125.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. ADDA, J, et SMOUTS, M-C, La France face au Sud miroir brisé, Karthala, Paris, 1989, 363 p.
2. ANGERS, (F-A) La coopération de la réalité à la théorie économique, Montréal: Fidès, 1974, 226 p.
3. AVRILLAC, (M) Les nouvelles orientations de la politique Française de coopération, Paris, Ministère de la coopération, 1987, 74p.
4. BERG (E.) Le non-alignement et nouvel ordre mondial, Paris, P.U.F., 1980, 181 p.
5. BERQUE (J.) Recherche et coopération avec le Tiers-Monde .
Rapport au Ministre de la recherche et de l'industrie
collection de rapports officiels, Décembre 1982, 120 p.
6. BRAILLARD (P.) Théorie des systèmes et relations internationales, Bruxelles, Etablissements Emile BRUYLANT, 1977, 213 p.
7. BROUILLON, (A) et DEVALIERE (F.) Introduction à la coopération en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983, 118 p.
8. BOURGI, (A) La politique française de coopération : cas du Sénégal, Paris, Librairie générale

9. DECROCHE (H), Le projet coopératif. Son utopie et sa pratique. Ses appareils et ses réseaux. Ses espérances et ses déconvenues, Paris, Economie et humanisme, Editions ouvriers, 1976, 462 p.
10. FREUD (C.) Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement, Paris, Karthala, 1988, 270p.
11. FRANCOIS (L.) Les institutions internationales et son organisation, Classiques, Hachette, 1975, 252 p.
12. de GAULLE, C, Mémoire d'espoir t.2, le renouveau 1958-1962), Paris, Plon, 1979, 379p.
13. GUELFAT (I), La coopération devant la Science économique, Paris, P.U.F., Institut d'étude du développement économique et social de l'Université de Paris 1966, 1951p.
14. GORAN OHLIN : Réalisation des politiques d'aide à l'étranger, étude du centre de développement, Paris, 1966, 133p.
15. HARARI, (D) Le rôle de coopérant. Identité motivations, attitudes de quelques échantillons d'agents, Paris, organisation de Coopération et de Développement (OCDE) centre de développement, 1974, 159p.
16. MAILLET (P.) et Alii Les politiques des l'Europe face à son environnement international, Paris, economica, 1979, 187p.
17. MAGANGA-MOUSSAVOU, P-C, Aide publique de la France au développement du Gabon, 1960-1979, Publication de la Sorbonne, Paris, 1982, 302p.
18. MAYER (J.) Le poids de l'Etat, Paris, P.U.F., 1983, 304p.

19. JOYSE, (J.A.), Quand les peuples se donnent la main, Préface de U. Thant, Paris, Editions internationales 1967, 185 p.
20. RUFIN (Jean Christophe). Le piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre, P.U.F. 1981, 340 p.
21. STRAYER (J.) Les origines médiévales de l'Etat moderne. Critique la politique, Paris, Payot, 1979, 156p.
22. ZORGBIBE (C.) La construction politique de l'Europe, Paris, P.U.F. 1978, 189 p.

II. THESES ET MEMOIRES

a) Thèses

1. NDABAMBALIRE (S.) Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique: Le cas du Burundi.
I.F.E.P., Universität Freiburg, Avril 1980, 337p.
2. SIRIBA (P). La colonisation et la tribalisation au Burundi,
Thèse de doctorat, 3ème cycle, Paris, Institut
d'études sociales, 1977, 424 p.

b) Mémoires

1. BAZIKWINSHI, (E.) La coopération internationale au Burundi,
L'exemple du PNUD, aspects juridiques, mémoire U.B. Faculté de
droit, p.
2. KINYOMA, (P-C), Le mouvement des non-alignés, Génèse et
contradictions. Mémoire U.B. FLSH, Département Histoire,
février 1990
3. NDAYIZIGA, (J.), La coopération entre le Burundi et la CEE en
matière d'éducation et de formation de FED II à IV (1964-1980),
Mémoire U.B. FLSH, Département Histoire, Juillet 1985 p.
4. NGIMBANYI, (O.) Influence de l'application des accords
bilatéraux de coopération des pays de tiers sur les
organisations internationales l'exemple de la CÉPGL,
Mémoire U.B. Faculté de droit Juin, 1984. p.
5. NKANGURA, (N.) Aide extérieure et le développement social du
Burundi (1971-1976), Mémoire, U.B. FSEA, décembre 1977,
139 p.

6. NKORIPFA (C.) Evolution politique des relations Franco Africaines. Le cas de l'Afrique noire francophone (1958-1973), Mémoire U.B. FLSH, Département d'Histoire, Février, 1991 126p.

III. DOCUMENTS INEDITS

Ministère des relations extérieures et de la coopération :
Département Europe.

- La réunion de la commission mixte Franco-Burundaise de Coopération tenue à Paris le 27 Mai 1975.
- Procès-verbal de la commission mixte Franco-Burundaise Coopération, Paris 16-17 Mai 1984
- Mémoire sur la coopération Franco-Burundaise, Mars 1987.
- Note sur le suivi des décisions de la Xème commission mixte de coopération Franco-Burundaise Avril 1989.

IV. RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELSMinistère du Plan.

- Programme des Nations-Unies pour le développement au Burundi
Résumé des projets assistés par le système des Nations Unies. Novembre 1972 52p.
- Annual Report for 1972 on Development Assistance 1972, 15 July 1973 93p.
- Programme révisé pour l'assistance du Programme des Nations-Unies pour le Développement 1972-1976 Août 1974 50 p.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement. Rapport annuel de 1975. 103 p.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement. Rapport annuel de 1977. 37 p.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement. Rapport annuel de 1980, 69p.
- Premier Plan quinquennal de Développement économique et social (1968-1972), 567p.
- Deuxième plan quinquennal de Développement économique et social, (1973-1977), 353p.
- Quatrième plan quinquennal de Développement économique et social, (1983-1987), 321p.

V. REVUES ET PERIODIQUES

- 1) - Supplément à l'Infor-Burundi n° 39 du 1er octobre 1963, Bujumbura.
 - Supplément à l'Infor-Burundi n° 77/ du 24 juin 1963, Bujumbura
 - Supplément à l'Infor-Burundi n° 42/ du 29 octobre 1962
 - Supplément à l'Infor-Burundi n° 74/ du 3 juin 1963.
- 2) - Chronique de politique étrangère n° 4/ décembre 1981
 - Chronique de politique étrangère n°2/Avril 1982
 - Chronique de politique étrangère n°1/ Mars 1982
 - Chronique de politique étrangère n°4/printemps 1983
 - Chronique de politique étrangère n°2/juin 1984
 - Chronique de politique étrangère n°3/ automne 1984.

TABLES DES MATIERES

	Pages
Introduction générale.....	1
1. Intérêt du sujet.....	2
2. Motivation du choix du sujet.....	3
3. Délimitations chronologiques.....	4
4. Problèmes rencontrés.....	5
5. Les sources utilisées.....	6
6. Articulation du sujet.....	6
CHAPITRE I. : Génèse de la coopération au développe- ment.....	8
A. Historique de l'aide et de coopération.....	8
B. Définition de quelques formes de coopérations et d'aide.....	10
1. Concept de coopération et d'aide.....	10
a) Coopération bilatérale et aide bilatérale... 14	14
b) Coopération multilatérale et aide multilatérale.....	16
c) Aide liéé, aide non liéé et types de liaisons.....	17
d) Coopération technique, assistance technique et financière.....	21
2. Concept de sous-développement.....	25
C. La politique Burundaise de coopération internationale.....	27
1. Lignes directrices de la politique étrangère du Burundi.....	27
a) Souveraineté nationale.....	27
b) non-alignement positif.....	28
c) adhésions aux idéaux des organisations internationales.....	33
d) Intangibilité des frontières et bon voisinage.....	38